



ÉTATS FINANCIERS

2012

États financiers 2012 BinckBank N.V.

États financiers consolidés

État de situation financière consolidé	126
Compte de résultat consolidé	127
Compte de résultat global consolidé	128
État consolidé des flux de trésorerie	129
État consolidé des variations de fonds propres	131

Notes aux états financiers consolidés

1 Informations générales	132
2 Principes comptables de consolidation	134
3 Informations relatives aux parties liées	135
4 Comptabilisation et évaluation des actifs, fonds propres et passifs	135
5 Comptabilisation et évaluation des produits et charges	144

Notes à l'état de situation financière consolidé

6 Espèces et soldes auprès des banques centrales	145
7 Actifs et passifs bancaires	145
8 Actifs et passifs financiers à leur juste valeur et variations de juste valeur par le biais du compte de résultat	146
9 Actifs financiers disponibles à la vente	147
10 Prêts et créances	147
11 Investissements dans les filiales et coentreprises	148
12 Immobilisations incorporelles	149
13 Immobilisations corporelles	152
14 Impôt courant	153
15 Impôt différé	154
16 Autres actifs	155
17 Paiements anticipés et produits à recevoir	155
18 Produits dérivés détenus pour le compte de clients	155
19 Dépôts de clients	155
20 Provisions	155
21 Autres passifs	156
22 Charges à payer et revenu différé	156
23 Fonds propres	157

Notes au compte de résultat consolidé

24 Produits nets d'intérêts	159
25 Produits nets de commissions	159
26 Autres produits	160
27 Résultat des opérations sur instruments financiers	160
28 Dépréciation des actifs financiers	160
29 Frais de personnel	161
30 Amortissements	165
31 Autres charges d'exploitation	165
32 Résultats par action	165

33	Dividende distribué et proposé	166
34	Juste valeur des instruments financiers	166
35	Classification des actifs et passifs en fonction de leur échéance prévue	168
36	Parties liées	170
37	Engagements hors bilan	171
38	Informations par segment	172
39	Gestion du risque	174
40	Événements survenus après la date du bilan	197
États financiers des sociétés		
	Bilan des sociétés	198
	Compte de résultat des sociétés	198
	État des variations des fonds propres des sociétés	199
Notes aux états financiers des sociétés		
a	Informations générales	200
b	Principes comptables	200
Notes au bilan des sociétés		
c	Espèces et soldes auprès des banques centrales	201
d	Actifs et passifs bancaires	201
e	Prêts et créances	201
f	Obligations et autres titres à revenu fixe	202
g	Actions et autres titres à revenu variable	202
h	Investissements dans les filiales et coentreprises	203
i	Immobilisations incorporelles	204
j	Immobilisations corporelles	205
k	Impôt courant	206
l	Impôt différé	206
m	Autres actifs	206
n	Paiements anticipés et produits à recevoir	206
o	Dépôts de clients	207
p	Autres passifs	207
q	Charges à payer et revenu différé	207
r	Provisions	208
s	Fonds propres	209
Autres notes aux états financiers des sociétés		
t	Données sur les effectifs	211
u	Note sur les frais d'audit	211
v	Engagements hors bilan	212
Autres données		
	Rapport du commissaire aux comptes indépendants	214
	Dispositions des statuts concernant les actions prioritaires (articles 15 et 21)	216
	Dispositions des statuts concernant l'affectation du résultat (article 32)	216
	Proposition d'affectation du résultat	216

État de situation financière consolidé

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
		x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs			
Espèces et soldes auprès des banques centrales	6	365 362	320 214
Banques	7	144 916	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8	168	119
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	8	15 876	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	9	1 515 549	1 682 452
Prêts et créances	10	323 008	324 097
Investissement dans les filiales et les coentreprises	11	3 384	3 219
Immobilisations incorporelles	12	263 142	292 398
Immobilisations corporelles	13	43 684	46 229
Impôt courant	14	6 023	3 630
Autres actifs	16	20 818	35 137
Comptes de régularisation actifs	17	41 679	38 129
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	18	254 165	311 282
Total actifs		2 997 774	3 351 455
Passifs			
Banques	7	20 060	28 161
Dépôts clientèle	8	65	155
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8	1 084	1 013
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	19	2 213 049	2 492 503
Provisions	20	2 400	2 940
Impôt courant	14	141	75
Impôt différé	15	19 919	16 633
Autres passifs	21	20 163	13 591
Comptes de régularisation passifs	22	11 507	15 579
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	18	254 165	311 282
Total passifs		2 542 553	2 881 932
Fonds propres imputables aux :			
Actionnaires de la société mère	23	455 212	469 516
Participations minoritaires	23	9	7
Total des fonds propres		455 221	469 523
Total des fonds propres et des passifs		2 997 774	3 351 455

Compte de résultat consolidé

	Note	2012 x 1000 €	2011 x 1000 €
Produits			
Produits d'intérêts		42 723	54 625
Charges d'intérêts		(10 699)	(15 718)
Produits d'intérêts nets	24	32 024	38 907
Produits de commissions		144 630	176 989
Charges de commissions		(30 967)	(48 542)
Produits nets de commissions et assimilés	25	113 663	128 447
Autres produits	26	11 980	13 322
Résultat des opérations sur instruments financiers	27	47	3 167
Dépréciation des actifs financiers	28	(2)	(268)
Revenu total d'exploitation		157 712	183 575
Charges			
Frais de personnel	29	50 057	50 861
Amortissements	30	35 231	35 463
Autres charges d'exploitation	31	37 139	43 800
Total des charges d'exploitation		122 427	130 124
Résultat des activités commerciales		35 285	53 451
Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises	11	(3 580)	(5 848)
Résultat avant impôts		31 705	47 603
Impôts	14	(8 325)	(13 513)
Résultat net		23 380	34 090
Résultat imputable aux :			
Actionnaires de la société mère		24 100	34 210
Participations minoritaires	23	(720)	(120)
Résultat net		23 380	34 090
Bénéfice par action (BPA) de base et dilué	32	0,33 €	0,46 €

Compte de résultat global consolidé

	Note	2012		2011	
		x 1 000 €		x 1 000 €	
Résultat net du compte de résultat			23 380		34 090
Autres éléments du résultat global					
Plus/(moins)-value sur la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	23	11 289		5 625	
Gains et pertes par le biais du compte de résultat	23	-		(3 443)	
Impôts sur les résultats inclus dans les fonds propres	23	(2 823)		(545)	
Autres éléments du résultat global, net d'impôts			8 466		1 637
Résultat global, net d'impôts			31 846		35 727
Résultat imputable aux :					
Actionnaires de la société mère			32 566		35 847
Participations minoritaires	23		(720)		(120)
Résultat global, net d'impôts			31 846		35 727

État consolidé des flux de trésorerie

	Note	2012		2011	
			x 1000 €		x 1000 €
Flux de trésorerie des activités d'exploitation					
Résultat net pour l'exercice		23 380		34 090	
Ajustements pour :					
Amortissement des immobilisations incorporelles et dépréciation des immobilisations corporelles	12,13	35 231		35 463	
Provisions	20	(540)		1 672	
Primes et décotes d'amortissement sur les actifs financiers disponibles à la vente	9	18 642		24 699	
Pertes de valeur sur prêts et créances	10	12		(62)	
Variations d'impôts différés	15	463		3 393	
Quote-part dans le résultat non affecté des filiales et des coentreprises	11	3 580		5 848	
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie		2 017		(433)	
Variations des :					
Avoirs bancaires	7	132		(6 350)	
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	8	(139)		155	
Actifs financiers à leur juste valeur par le résultat	8	(211)		(2 210)	
Prêts et créances	10	1 077		172 231	
Actifs d'impôts, autres actifs, paiements anticipés et produits à recevoir	14,16,17	8 376		(9 057)	
Passifs bancaires	7	(8 101)		2 551	
Dépôts clientèle	19	(279 454)		234 213	
Passifs d'impôts, autres passifs, charges à payer et revenu différé	14,21,22	2 566		(35 408)	
Flux de trésorerie net des activités d'exploitation			(192 969)		460 795
Flux de trésorerie des activités d'investissement					
Actifs financiers disponibles à la vente	9	159 550		(105 269)	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-		4 121	
Investissements dans les filiales et coentreprises	11	(3 745)		(6 000)	
Investissements en immobilisations incorporelles	12	(390)		(1 782)	
Investissements en immobilisations corporelles	13	(3 040)		(7 650)	
Flux de trésorerie net des activités d'investissement			152 375		(116 580)

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

	Note	2012		2011	
			x 1000 €		x 1000 €
Flux de trésorerie des activités de financement					
Injections de capitaux des participations non majoritaires	23	722		200	
Rachat d'actions de la société	23	(18 005)		(964)	
Vente d'actions propres	23	-		502	
Dividendes versés :					
• Dividende final de l'exercice précédent	33	(17 605)		(20 022)	
• Acompte sur dividende de l'exercice en cours	33	(12 365)		(14 831)	
Flux de trésorerie net des activités de financement			(47 253)		(35 115)
Flux de trésorerie net			(87 847)		309 100
Solde initial de trésorerie et équivalents de trésorerie			589 711		280 180
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			(912)		431
Solde final de trésorerie et équivalents de trésorerie			500 952		589 711
La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie figurent dans le bilan consolidé sous les postes suivants et à hauteur des montants ci-dessous :					
Trésorerie	6	365 362		320 214	
Banques	7	144 916		278 955	
Banques – hors équivalents de trésorerie	7	(9 326)		(9 458)	
Total des équivalents de trésorerie			500 952		589 711
Le flux de trésorerie des activités d'exploitation comprend les éléments suivants :					
• Impôts payés			(10 718)		(12 194)
• Intérêts reçus			45 191		61 271
• Intérêts payés			(12 742)		(15 911)
• Commissions reçues			140 140		180 801
• Commissions payées			(30 940)		(48 863)

État consolidé des variations de fonds propres

x 1000 €	Note	Capital social souscrit	Réserve provisoirement pour les primes d'émission	Actions propres	Réserve de juste valeur	Autres réserves	Bénéfice non affecté	Participations non majoritaires	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2012		7 450	373 422	(3 954)	(973)	59 361	34 210	7	469 523
<i>Résultat net pour l'exercice</i>		-	-	-	-	-	24 100	(720)	23 380
<i>Autres éléments du résultat global</i>		-	-	-	8 466	-	-	-	8 466
Résultat global		-	-	-	8 466	-	24 100	(720)	31 846
Paiement du dividende final de l'exercice 2011	33	-	-	-	-	-	(17 605)	-	(17 605)
Paiement de l'acompte sur dividende de l'exercice 2012	33	-	-	-	-	(12 365)	-	-	(12 365)
Attribution de droits à actions	23					1 105			1 105
Vente d'actions au Directoire et aux salariés	23	-	-	420	-	(420)	-	-	-
Rachat d'actions	23	-	-	(18 005)	-	-	-	-	(18 005)
Injections de capitaux des participations non majoritaires	23	-	-	-	-	-	-	722	722
Transfert des bénéfices non distribués vers d'autres réserves	23	-	-	-	-	16 605	(16 605)	-	-
31 décembre 2012		7 450	373 422	(21 539)	7 493	64 286	24 100	9	455 221

x 1000 €	Note	Capital social souscrit	Réserve provisoirement pour les primes d'émission	Actions propres	Réserve de juste valeur	Autres réserves	Bénéfice non affecté	Participations non majoritaires	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2011		7 450	373 422	(3 335)	(2 610)	49 819	44 240	(73)	468 913
<i>Résultat net pour l'exercice</i>		-	-	-	-	-	34 210	(120)	34 090
<i>Autres éléments du résultat global</i>		-	-	-	1 637	-	-	-	1 637
Résultat global		-	-	-	1 637	-	34 210	(120)	(35 727)
Paiement du dividende final de l'exercice 2010	33	-	-	-	-	-	(20 022)	-	(20 022)
Paiement du dividende provisoire de l'exercice 2011	33	-	-	-	-	(14 831)	-	-	(14 831)
Vente d'actions au Directoire et aux salariés	23	-	-	345		155	-		500
Rachat d'actions	23	-	-	(964)	-	-	-	-	(964)
Injections de capitaux des participations non majoritaires	23	-	-	-	-	-	-	200	200
Transfert des bénéfices non distribués vers d'autres réserves	23	-	-	-	-	24 218	(24 218)	-	-
31 décembre 2011		7 450	373 422	(3 954)	(973)	59 361	34 210	7	469 523

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

Présentation de la société

BinckBank N.V., est une société anonyme à responsabilité limitée de droit néerlandais, fondée et enregistrée aux Pays-Bas et dont les actions sont cotées. Le domicile officiel de BinckBank N.V. se situe Barbara Strozzilaan 310, 1083 HN Amsterdam. BinckBank N.V. propose des services de courtage conventionnel et en ligne d'opérations sur les titres et les produits dérivés pour des investisseurs particuliers et professionnels. Dans le présent document, le nom « BinckBank » sera utilisé pour désigner BinckBank N.V. et ses filiales.

Les états financiers consolidés de BinckBank pour la période jusqu'au 31 décembre 2012 ont été préparés par le Directoire et approuvés pour la publication conformément à la résolution du Directoire et du Comité de surveillance datée du 7 mars 2013.

Directoire :

K.N. Beentjes (président)
E.J.M. Kooistra (directeur financier)
P. Aartsen
N. Bortot (jusqu'au 31 décembre 2012 inclus)

Conseil de surveillance :

C.J.M. Scholtes (président)
J.K. Brouwer
L. Deuzeman
A.F.M. van Westerloo

Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'International Accounting Standards Board et validées par la Commission européenne.

Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont exprimés en euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche. Les chiffres indiqués dans les tableaux sont basés sur les montants qui n'ont pas été arrondis. Des écarts peuvent par conséquent être observés.

Comme le compte de résultat de BinckBank pour 2012 est inclus dans les états financiers consolidés, un compte de résultat synthétique est suffisant en vertu de la Section 402 du livre 2 du code civil néerlandais [Burgerlijke Wetboek, ci-après « BW »].

Conséquences des nouvelles normes, amendements et améliorations

Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC et amendements entrés en vigueur en 2012

Les nouvelles normes et les normes amendées entrent en vigueur à la date précisée par les IFRS et après ratification par l'Union européenne, sachant qu'une application anticipée est autorisée dans certains cas.

- IAS 12 Impôts sur le résultat (révisée) – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2012, concernant les impôts différés sur investissements immobiliers comptabilisés à leur juste valeur. BinckBank a évalué cette norme et conclu que la modification n'avait aucun impact sur sa situation financière et ses résultats.
- IFRS 1 Première adoption des IFRS (révisée) – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} juillet 2011, concernant l'hyperinflation et la devise fonctionnelle. Étant donné que BinckBank n'est pas un premier adoptant des normes IFRS, cette révision ne s'applique pas.
- IFRS 7 Instruments financiers : informations - nécessite des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires concernant les actifs financiers transférés qui sont en partie ou intégralement sortis du bilan, mais qui représentent pas moins une amélioration continue, applicable pour les exercices financiers à partir du 1^{er} juillet 2011 ou après. La révision donnera lieu à de petits ajustements aux informations, mais n'aura aucun impact sur la situation financière et les résultats.

Les normes, interprétations et amendements suivants ne sont pas encore entrés en vigueur ou n'ont pas encore été ratifiés par l'Union européenne et ne sont pas encore appliqués par BinckBank :

- IAS 1 Présentation des états financiers – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} juillet 2012, concernant la présentation du résultat global. BinckBank ne prévoit aucun impact significatif sur sa situation financière et ses résultats.
- IAS 19 Avantages du personnel (révisée) – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, visant à renforcer la transparence des informations financières en matière d'avantages du personnel, et notamment des retraites. Les effets seront très limités car BinckBank ne gère aucun régime de retraite à cotisations définies. BinckBank ne prévoit aucun impact significatif sur sa situation financière et ses résultats.
- IAS 32 Instruments financiers : compensation des actifs et passifs financiers - applicable pour les exercices financiers à compter du 1^{er} janvier 2014 ou après. BinckBank ne prévoit aucun impact significatif sur sa situation financière et ses résultats.
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (révisée) - applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, concernant la compensation des actifs et passifs financiers. BinckBank a évalué la norme et a conclu que les informations complémentaires seront fournies dans la divulgation sur les accords avec des parties pour lesquels la compensation des actifs et passifs financiers est autorisée.
- IFRS 9 Instruments financiers, classement et évaluation prend effet le 1^{er} janvier 2015. Cette réglementation correspond à la première phase de la révision complète de la norme IAS 39 Instruments financiers. Selon BinckBank, cette norme devrait avoir des conséquences sur la classification et l'évaluation de ses actifs et passifs financiers mais son impact ne deviendra clair qu'après la fin de l'ensemble des phases de ce projet IASB.
- IFRS 10 États financiers consolidés – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, concernant une nouvelle définition du contrôle à utiliser pour déterminer les entités à consolider et la description des procédures de consolidation. BinckBank ne prévoit aucun impact significatif sur sa situation financière et ses résultats.
- IFRS 11 Partenariats – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, décrit la comptabilité des partenariats sous contrôle commun et interdit la consolidation proportionnelle pour les coentreprises. BinckBank ne prévoit aucun impact significatif sur sa situation financière et ses résultats.
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, contient toutes les exigences d'informations pour les filiales, les coentreprises, les entreprises associées et les « entités structurées ». BinckBank ne prévoit aucun impact significatif sur ses informations financières.
- IFRS 13 Évaluation de la juste valeur – applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013, contient des directives pour l'évaluation de la juste valeur mais ne modifie pas les situations dans lesquelles la juste valeur est nécessaire ou autorisée conformément aux normes IFRS. BinckBank ne prévoit aucun impact significatif sur sa situation financière et ses résultats.
- Une série de légères modifications apportées à certaines normes IFRS a été publiée en mai 2012, lesquelles prendront effet pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2013. BinckBank a évalué ces modifications et en a conclu qu'elles n'avaient aucun impact sur sa situation financière et ses résultats.

Modifications des principes comptables

Les principes comptables en matière de valorisation et de résultat sont les mêmes que ceux appliqués l'exercice précédent.

Changement dans la présentation

La responsabilité managériale pour notre filiale Syntel B.V. (en vertu d'un amendement du 23 janvier 2013 Syntel B.V. a changé de raison sociale pour Able B.V.) a changé à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette responsabilité a été transférée du président du Directoire au directeur exécutif en charge du centre de profit Professionnels. Les résultats de Syntel ne sont par conséquent plus comptabilisés dans les activités du groupe, mais dans celles du centre de profit Professionnels. La nouvelle segmentation tient compte des responsabilités managériales révisées. Les chiffres comparatifs pour 2011 ont été modifiés en conséquence.

Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers s'appuie sur des estimations et des hypothèses subjectives. Ces estimations peuvent considérablement affecter la taille des actifs et passifs déclarés et des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers consolidés et les produits et charges comptabilisés pour la période faisant l'objet d'un examen. Les situations sont évaluées sur la base des informations et données financières disponibles. Même si la direction s'efforce de fournir des estimations les plus précises possibles, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement examinées. Les révisions sont comptabilisées dans la période dans laquelle l'estimation est modifiée, ou dans la période de révision et les futures périodes, si la révision concerne les périodes de déclaration actuelle et futures. Les principales hypothèses prospectives et autres sources d'incertitude quant aux estimations à la date du bilan représentant un risque matériel d'ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs sont les suivantes :

Continuité d'exploitation

La direction de BinckBank a évalué la capacité de la banque à poursuivre ses activités et estime que la banque dispose de ressources suffisantes pour rester en activité à l'avenir. Par ailleurs, la direction n'a connaissance d'aucune incertitude majeure pouvant menacer la capacité de BinckBank à poursuivre ses activités. Les états financiers sont par conséquent établis sur la base de la pérennité.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des actifs et passifs financiers ne peut être obtenue sur les marchés actifs, elle est calculée grâce aux méthodes de valorisation, y compris en utilisant les modèles de flux de trésorerie. Les données de marché observables sont utilisées comme intrants pour ces modèles lorsque cela est possible mais, dans le cas contraire, des jugements sont nécessaires pour déterminer les justes valeurs. Ces jugements sont basés sur la prise en compte de facteurs comme le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Toute modification des hypothèses concernant ces facteurs peut affecter la juste valeur des instruments financiers. La valorisation des instruments financiers est détaillée à la Note 34.

Dépréciation des prêts et créances

Une provision pour dépréciation est portée au bilan pour les prêts et créances s'il y a de fortes présomptions que BinckBank ne pourra recouvrer tous les montants conformément aux conditions contractuelles initiales du prêt. S'agissant des prêts sur gage accordés, la juste valeur des titres mis en gage est calculée et comparée au prêt sur gage de façon quotidienne. Si la garantie offerte par le portefeuille de titres n'est pas suffisante pour couvrir les prêts sur gages, c'est le premier signe d'une dépréciation. BinckBank effectue des estimations pour chaque montant recouvrable du prêt, la valeur des flux de trésorerie futurs étant les produits de la liquidation de la garantie, nets des coûts de transaction et les coûts de recouvrement des créances. La provision est comptabilisée à un montant égal à la différence entre la valeur faciale et le montant recouvrable.

Dépréciation du goodwill

BinckBank effectue un test de dépréciation sur la valeur comptable du goodwill au moins une fois par an. Ce test comporte l'estimation de la valeur d'usage des entités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué. À cette fin, BinckBank formule une estimation des flux de trésorerie futurs de l'entité génératrice de trésorerie et détermine un taux d'actualisation approprié pour le calcul de la valeur actuelle nette de ces flux.

Juste valeur des immobilisations incorporelles identifiées provenant d'acquisitions

BinckBank évalue les immobilisations incorporelles identifiables provenant de l'acquisition d'une société ou d'activités. Cette évaluation s'effectue à l'aide de modèles de flux de trésorerie et/ou de redevances. BinckBank formule des hypothèses et des prévisions de revenus et de résultats afin de calculer les flux de trésorerie et de déterminer le taux d'actualisation applicable. Lorsque la méthode des redevances est utilisée, le pourcentage de redevance approprié est également calculé. Un test de dépréciation est effectué à la date de chaque bilan.

Durée de vie utile prévue des immobilisations incorporelles et corporelles

BinckBank applique des périodes d'amortissement et de dépréciation standard à différents groupes d'actifs. BinckBank évalue chaque actif périodiquement afin de déterminer si la période d'amortissement ou de dépréciation standard correspond toujours à la durée de vie utile prévue de l'actif concerné. Certaines circonstances peuvent se produire pendant l'utilisation de l'actif qui pourraient entraîner une situation dans laquelle la période standard ne correspond plus à la durée de vie utile effective. Dès qu'un écart est détecté, la valeur comptable restante de l'actif est amortie sur la durée de vie utile restante révisée sur une base linéaire.

Actifs d'impôts différés

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés s'il est probable que des bénéfices imposables soient générés à l'avenir pour permettre d'utiliser les reports de pertes fiscales.

2. Principes comptables de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs et passifs ainsi que les éléments de revenus et de charges de la société et de ses filiales. Les filiales sont des entités contrôlées par BinckBank. Il y a contrôle si BinckBank est en mesure de gérer, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la société afin de tirer des bénéfices de ses activités.

Les filiales sont intégralement consolidées dès que BinckBank en obtient le contrôle. Si, à tout moment, BinckBank perd le contrôle d'une filiale, cette dernière sort immédiatement du périmètre de consolidation.

Les principes comptables et les périodes de reporting des filiales sont les mêmes que pour BinckBank.

3. Informations relatives aux parties liées

Les plus-values latentes sur les transactions réalisées avec des entreprises associées sont éliminées à hauteur des intérêts de BinckBank dans les sociétés concernées.

Des transactions ont été réalisées entre BinckBank et ses filiales au cours de l'exercice. Ces opérations interentreprises ont été éliminées des états financiers consolidés.

4. Comptabilisation et évaluation des actifs, fonds propres et passifs

Taux de change

Les états financiers consolidés sont exprimés en euros, la devise fonctionnelle et de présentation de BinckBank. Les éléments comptabilisés dans les états financiers de chaque entité sont évalués sur la base de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Les opérations en devises étrangères sont converties lors de leur comptabilisation initiale au taux de change applicable pour la devise fonctionnelle à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les écarts relatifs aux fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères évalués à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les écarts de change sur les éléments non monétaires comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat figurent également au compte de résultat. Les résultats des opérations financières et les coûts sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de transaction dans le compte de résultat.

À la date de reporting, les actifs et passifs des entreprises associées étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle de BinckBank au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que le compte de résultat est converti au taux de change moyen pondéré pour l'exercice. Les écarts de change sont comptabilisés directement comme une composante séparée des fonds propres. Si une entité en devises étrangères est vendue, le montant cumulé différé inclus dans les fonds propres pour cette entité est comptabilisé dans le compte de résultat.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers au bilan

Les actifs et passifs financiers achetés et vendus conformément aux normes de marché standard sont comptabilisés à la date de transaction correspondant à l'achat ou à la vente. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à la date d'acquisition.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers peuvent être alloués à une catégorie spécifique et leur traitement comptable est décidé à ce moment. La comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers se fait à leur juste valeur, y compris pour les frais de transaction directement attribuables, à l'exception de la catégorie comptabilisée à la juste valeur par le compte de résultat pour laquelle les frais de transaction sont passés en charge.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Un actif financier (ou une composante d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) ne figure plus au bilan si :

- BinckBank n'a plus le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif ; ou
- BinckBank conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif mais est dans l'obligation de les reverser intégralement et sans délai à un tiers selon les modalités d'un contrat spécifique ; ou
- BinckBank a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif et (a) a transféré une grande partie des risques et des avantages liés à la détention de l'actif ou (b) n'a ni conservé ni transféré une grande partie des risques et des avantages liés à la détention de l'actif mais a transféré le contrôle de l'actif.

Si BinckBank a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie générés par un actif mais n'a pas transféré tous les risques et les avantages de la détention de l'actif ni ne les a conservés pleinement et si BinckBank n'a pas transféré le contrôle de l'actif, cet actif continue à être comptabilisé tant que BinckBank a un rapport avec l'actif. Les passifs financiers sont retirés du bilan dès que l'obligation est réalisée ou dès que l'obligation est retirée ou expire.

Les prêts et créances ainsi que les pertes de valeur associées sont amortis s'il n'y a plus aucune possibilité de recouvrir la dette après la réalisation des garanties.

Calcul de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est basée sur le prix du marché s'il existe un marché actif pour cet instrument. Les actifs financiers sont comptabilisés au prix acheteur, les passifs financiers sont comptabilisés au prix vendeur et les positions de compensation des risques sont comptabilisées au prix moyen, hors frais de transaction.

Pour certains actifs et passifs financiers, le prix de marché coté peut ne pas être disponible. Différentes méthodes de valorisation sont utilisées pour obtenir la juste valeur de ces actifs et passifs financiers, allant du calcul de la valeur actuelle nette aux modèles de valorisation basés sur des facteurs de prix pertinents comme les prix du marché pour les instruments sous-jacents, les paramètres du marché (volatilité, corrélations, solvabilité) et le comportement des clients. BinckBank utilise exclusivement les modèles de valorisation de tiers et ne formule pas ses propres estimations pour les intrants utilisés. Toutes les méthodes de valorisation utilisées font l'objet d'une évaluation et d'une approbation en interne. La majorité des données utilisées dans le cadre de ces méthodes est validée quotidiennement. Les méthodes de valorisation sont subjectives par nature. Le calcul de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers est, de ce fait, largement tributaire d'estimations. L'utilisation d'autres méthodes et hypothèses peut produire des estimations de la juste valeur qui diffèrent grandement.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se compensent mutuellement et le montant net figure au bilan s'il existe un droit de compenser les montants saisis et l'intention d'effectuer une compensation nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Traitements comptables après la comptabilisation initiale

Le traitement comptable après la comptabilisation initiale varie en fonction des catégories décrites ci-après.

Actifs ou passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé comme comptabilisé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale pour l'une des raisons suivantes :

- Il élimine ou réduit considérablement les divergences d'évaluation et de comptabilisation qui pourraient intervenir si les actifs ou les produits et les charges étaient comptabilisés sur une base différente.
- La performance de l'actif financier concerné est évaluée sur la base de sa juste valeur conformément à une stratégie d'investissement ou de gestion du risque documentée. Le reporting à la direction s'effectue sur la base de la juste valeur.
- Le contrat hôte des instruments financiers porte sur un ou plusieurs produits dérivés et le contrat dans son ensemble est comptabilisé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat. Ceci est autorisé uniquement si :
 - le produit dérivé incorpore à un effet matériel sur les flux de trésorerie définis contractuellement ou
 - il est évident lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers que la séparation du dérivé incorporé n'est pas autorisée (ex : option de règlement anticipé au coût amorti).

Les produits dérivés qui ne sont pas détenus pour le compte de clients sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction. Les produits dérivés sont des instruments financiers qui ne nécessitent qu'un investissement net initial limité ou nul et dont le règlement futur dépend du montant notionnel sous-jacent du contrat et des fluctuations de certains taux ou prix (ex : un taux d'intérêt ou le prix d'un instrument financier). Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values et moins-values latentes et réalisées sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et cotés sur un marché actif. Dans le cas de BinckBank, ces éléments concernent principalement les crédits en compte courant garantis par des titres et les prêts du marché monétaire à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces éléments sont évalués en fonction de leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont comptabilisés au compte de résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à date d'échéance fixe sont considérés comme des investissements à détenir jusqu'à l'échéance si BinckBank prévoit spécifiquement de les détenir jusqu'à leur échéance et est en mesure de le faire. Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers considérés comme étant disponibles à la vente ou n'appartenant pas à l'une des catégories ci-dessus. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Toute plus-value ou moins-value est intégrée, nette d'impôts, sous forme de résultat non réalisé à la réserve de juste valeur jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou déprécié. À ce moment, les gains ou pertes cumulés précédemment intégrés aux fonds propres sont comptabilisés dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Sur une base régulière et à chaque date de bilan, BinckBank détermine s'il existe des signes objectifs, liés à un ou plusieurs événements, indiquant une dépréciation des actifs financiers pris individuellement ou de groupes d'actifs financiers pris collectivement. Les pertes de valeur ne sont comptabilisées que lorsqu'elles ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs. Si une dépréciation est identifiée, le montant de la perte de valeur est déterminé comme indiqué ci-après pour les actifs financiers disponibles à la vente, pour les prêts et créances et pour les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Prêts et créances

BinckBank détermine s'il existe des signes tangibles de dépréciation du portefeuille de prêts (y compris toute facilité de marge ou garantie associée). En ce qui concerne les prêts garantis par des titres, il existe un signe tangible lorsque la juste valeur de la garantie est inférieure à la valeur comptable du prêt ou de la créance. Les signes de dépréciation des prêts ou créances sont identifiés par le biais du processus d'évaluation des prêts du groupe. Ce processus comporte l'évaluation de la solvabilité des clients ainsi qu'une évaluation de la nature des opérations d'investissement des clients et le suivi des transactions et des soldes des clients.

Le montant de toute dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actuelle estimée des flux de trésorerie futurs actualisée sur la base du taux d'intérêt effectif initial du prêt. La perte est présentée dans le compte de résultat sous le poste Dépréciation des actifs financiers. Le calcul de la valeur actuelle estimée des flux de trésorerie futurs d'un actif financier garanti par des titres tient compte des flux de trésorerie qui seront probablement générés lors de la réalisation des titres gagés minorés des coûts nécessairement encourus en vue de l'obtention et de la vente des titres gagés.

En cas de dépréciation, la provision pour pertes de valeur est augmentée du montant de la dépréciation. Les actifs concernés ne sont dépréciés que lorsque toutes les procédures nécessaires ont été effectuées et que le montant de la perte a été déterminé.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut objectivement être attribuée à un événement survenant après la dépréciation initiale, la dépréciation initialement reconnue est inversée. L'annulation de la dépréciation est comptabilisée au niveau de la provision et dans le compte de résultat. Les montants collectés après avoir été dépréciés sont crédités au compte de résultat sous le poste Dépréciation.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement évaluées afin de réduire les divergences entre les pertes estimées et effectives.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont évalués individuellement et le montant de toute dépréciation est calculé en utilisant la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

BinckBank ne considère pas de potentiels événements futurs comme des signes tangibles et ces prévisions ne sont donc pas utilisées comme indicateur de dépréciation d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs financiers. Les pertes basées sur des événements futurs ne sont pas comptabilisées, quelle que soit leur probabilité.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un placement en actions est considéré comme déprécié en cas de baisse significative et prolongée de sa juste valeur en deçà du coût d'acquisition. Les termes « significatif » et « prolongé » sont interprétés au cas par cas pour chaque investissement en valeurs mobilières. Le critère général utilisé est toutefois une dépréciation de 25% de la valeur et une période de six mois. Toute augmentation de valeur pendant la période suivant une dépréciation est comptabilisée au niveau des fonds propres comme réévaluation.

Les investissements en titres porteurs d'intérêts sont évalués pour dépréciation s'il existe des signes tangibles que l'émetteur ou l'emprunteur connaît des difficultés financières, qu'il n'y a plus de marché actif pour ces titres ou autres.

Si ces signes sont identifiés, la perte nette cumulée comptabilisée précédemment dans les fonds propres est transférée des fonds propres au poste des dépréciations au sein du compte de résultat. Tout inversement de la dépréciation au cours des exercices suivants au titre des titres porteurs d'intérêts est comptabilisé par le biais du compte de résultat si la hausse de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement attribuée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation dans le compte de résultat.

Prêts et créances dans le cadre des contrats prorogés

Si des prêts et créances existent, il est possible de conclure des contrats prorogés avec les clients. Ces prêts ne sont donc plus considérés comme étant en retard de paiement. Les nouveaux contrats sont toutefois évalués régulièrement pour s'assurer de leur conformité et pour déterminer la probabilité des paiements futurs. Ces prêts et créances font individuellement l'objet d'un test de dépréciation régulier sur la base du taux d'intérêt effectif initial.

Acquisitions et goodwill

Toutes les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode d'acquisition. Les actifs, fonds propres et passifs identifiables de la société ou des activités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur.

BinckBank évalue les immobilisations incorporelles identifiables provenant de l'acquisition d'une société ou d'activités. Cette évaluation s'effectue à l'aide de modèles de flux de trésorerie et/ou de redevances. BinckBank formule des hypothèses et des prévisions de revenus et de résultats afin de calculer les flux de trésorerie et de déterminer le taux d'actualisation applicable. Lorsque la méthode des redevances est utilisée, le pourcentage de redevance approprié est également calculé.

Des accords de rémunération différée peuvent également être conclus dans le cadre d'une acquisition. BinckBank formule une estimation des paiements de rémunération différée sur la base des résultats futurs attendus pour les sociétés acquises. Ces paiements de rémunération différée font partie du prix payé pour l'acquisition de la société. Une évaluation annuelle est formulée pour déterminer si l'obligation de rémunération différée doit être ajustée en fonction de l'évolution des résultats. Les ajustements de calcul de rémunération différée après la conclusion de l'acquisition sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Lors de la comptabilisation initiale, le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises correspond à la différence entre le coût du regroupement et la part de BinckBank de la juste valeur nette des actifs, passifs et obligations conditionnelles de la société acquise, si elle est positive. Par la suite, le goodwill est comptabilisé au coût minoré de toute dépréciation cumulée. Toute différence négative entre le coût et la juste valeur est passée en charge immédiatement.

La valorisation des intérêts de tiers au sein de la société acquise se fait soit à la juste valeur à la date d'acquisition soit selon la part proportionnelle au sein des actifs et passifs identifiables de la société acquise.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. Dans le cadre de ce test de dépréciation, le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises est alloué aux entités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'entités génératrices de trésorerie de BinckBank qui devraient bénéficier des synergies du regroupement à partir de la date d'acquisition.

Toute perte pour dépréciation est mesurée en évaluant le montant recouvrable de l'entité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill se rapporte. Le montant recouvrable correspond au prix de vente net de l'actif ou à sa valeur d'usage, selon le montant le plus élevé. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. La dépréciation du goodwill n'est pas inversée.

Les ajustements nécessaires de la juste valeur des actifs, fonds propres et passifs acquis mesurée au moment de l'acquisition qui sont identifiés avant la fin de la première période de reporting après le regroupement d'entreprises se traduisent par un ajustement du goodwill. Les ajustements nécessaires identifiés à une date ultérieure sont comptabilisés au compte de résultat. Les gains et pertes de la cession d'une société ou d'une activité correspondent à la différence entre les produits de la cession et la valeur comptable de la société ou de l'activité, y compris le goodwill et la réserve de conversion de devises.

Les frais de transaction associés à une acquisition sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de la position financière regroupent les espèces, les soldes auprès de banques (centrales) et les dépôts à court terme (argent au jour le jour) dont les échéances initiales sont inférieures ou égales à trois mois, qui sont facilement convertibles en espèces et qui présentent un risque de dépréciation négligeable.

Entreprises associées et coentreprises

Filiales

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles BinckBank détient généralement entre 20% et 50% des droits de vote ou sur lesquelles BinckBank peut exercer une influence significative sans toutefois en avoir le contrôle. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence. Ce poste inclut le goodwill payé lors de l'acquisition moins toute perte de valeur cumulée. Selon la méthode de mise en équivalence, la part de BinckBank dans les résultats de l'entreprise associée figure au compte de résultat au poste Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises. La part de BinckBank dans les variations de réserves d'une entreprise associée est directement comptabilisée dans les fonds propres de BinckBank. La valeur comptable de l'investissement est ajustée en fonction des résultats comptabilisés et des variations de réserves. Si la valeur comptable de l'investissement dans une entreprise associée devient nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée à moins que BinckBank n'ait accepté d'assumer les passifs de l'entreprise concernée ou qu'elle n'ait déjà effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. Si nécessaire, les principes comptables des entreprises associées sont ajustés afin de garantir leur cohérence avec ceux de BinckBank.

Coentreprises

Les coentreprises sont des entités contrôlées conjointement par BinckBank. Ce contrôle est établi par un accord et les décisions stratégiques concernant la politique financière et opérationnelle doivent être prises à l'unanimité. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à compter de la date à laquelle BinckBank commence à exercer le contrôle conjoint et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse d'être exercé. Selon la méthode de mise en équivalence, la part de BinckBank dans les résultats de la coentreprise figure au compte de résultat au poste Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises.

La part de BinckBank dans les variations de réserves d'une coentreprise est directement comptabilisée dans les fonds propres de BinckBank. La valeur comptable de la coentreprise est ajustée en fonction des résultats et des variations de réserves. Si la valeur comptable de l'investissement dans une coentreprise devient nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée à moins que BinckBank n'ait accepté d'assumer les passifs de la coentreprise concernée ou qu'elle n'ait déjà effectué des paiements pour le compte de la coentreprise. Si nécessaire, les principes comptables des coentreprises sont ajustés afin de garantir leur cohérence avec ceux de BinckBank.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par la suite, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré de tout amortissement et dépréciation cumulés.

Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée de vie utile définie ou indéfinie. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie sont amorties sur la durée de vie utile et font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des signes laissant supposer une dépréciation. La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est évaluée une fois par an et ajustée en cas de changement. L'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie est présenté au compte de résultat sous le poste Amortissement.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, au niveau individuel ou de l'entité génératrice de trésorerie. Ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties. La durée de vie utile indéfinie d'une immobilisation incorporelle est réévaluée chaque année et fait l'objet d'une évaluation pour savoir si son caractère indéfini est justifié.

Les activités relatives à la recherche et au développement de logiciels sont comptabilisées et évaluées comme suit :

Les frais de recherche sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus.

Une immobilisation incorporelle résultant des coûts de développement encourus au titre d'un projet individuel est comptabilisée si BinckBank peut démontrer que :

- l'achèvement de cette immobilisation incorporelle est techniquement faisable afin qu'elle soit disponible pour être utilisée ou vendue ;
- BinckBank a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- BinckBank est en mesure d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- des bénéfices économiques sont réalisables à l'avenir ;

- des ressources techniques, financières et autres adéquates sont disponibles pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et pour son utilisation ou sa vente ; et
- il est possible d'évaluer avec fiabilité les coûts encourus pendant la phase de développement.

Après la comptabilisation initiale des coûts de développement, l'immobilisation est comptabilisée au coût minoré de tout amortissement et de toute dépréciation cumulés. Les coûts ainsi capitalisés sont amortis sur la période au cours de laquelle les futurs bénéfices économiques prévus doivent être réalisés. La valeur comptable des coûts de développement fait l'objet d'un test de dépréciation annuel si l'immobilisation n'est pas encore utilisée ou s'il y existe des signes de dépréciation pendant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les biens immobiliers pour usage propre sont comptabilisés au coût historique moins les dépréciations et amortissements cumulés. Tous les autres actifs comptabilisés au bilan en tant qu'actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût historique moins les dépréciations cumulées.

Les immobilisations corporelles sont soumises à une dépréciation linéaire sur la base de la durée de vie utile en tenant compte de la valeur résiduelle. La durée de vie utile estimée pour chaque catégorie est la suivante :

Immobilier (usage propre)	50	ans
Matériel informatique	5	ans
Équipements	5-10	ans
Autres actifs immobilisés	5	ans

Si un actif regroupe plusieurs composantes ayant chacune des durées de vie utile différentes et/ des valeurs résiduelles différentes, l'actif est divisé selon ses différentes composantes et la dépréciation s'applique séparément. La durée de vie utile et la valeur résiduelle sont évaluées annuellement. Si les valeurs estimées actuelles diffèrent des estimations précédentes, les valeurs sont ajustées. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à l'estimation du montant recouvrable, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Les résultats issus de la vente d'immobilisations corporelles, qui correspondent à la différence entre les produits de la vente et la valeur comptable, sont comptabilisés au compte de résultat pour la période au cours de laquelle la vente a eu lieu. Les frais de réparation et de maintenance figurent au compte de résultat pour la période à laquelle ils se réfèrent. Les coûts associés à des rénovations importantes sont capitalisés s'il est probable que des bénéfices supplémentaires futurs soient réalisés à partir de l'actif existant. Les rénovations importantes sont amorties sur la base de la durée de vie utile restante de l'actif concerné. Les paiements anticipés associés à un contrat de leasing opérationnel sont comptabilisés au poste des investissements immobiliers. L'amortissement du contrat de leasing est appliqué sur une base linéaire sur la durée de vie restante jusqu'à l'échéance.

Impôts

Impôt courant

Ce poste concerne les actifs et passifs d'impôts à payer et à compenser pour les exercices en cours et précédents comptabilisés au montant qui devrait être réclamé par ou versé aux autorités fiscales. Le montant de l'impôt est calculé sur la base des taux d'imposition et de la législation fiscale en vigueur.

Impôt différé

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés, sur la base des différences temporaires à la date de bilan entre la base d'imposition des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- lorsque le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte pas le bénéfice d'exploitation avant impôt ou le bénéfice imposable ;
- en cas de différences temporaires imposables associées à des investissements dans des filiales et des entreprises associées, lorsque BinckBank est en mesure de contrôler le timing de l'inversion de la différence temporaire et lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne soit pas inversée dans un avenir proche.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les facilités fiscales non utilisées et les reports de pertes fiscales non utilisés lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront générés permettant d'utiliser les actifs d'impôts différés ainsi que les différences temporaires déductibles, les facilités fiscales non utilisées et les reports de pertes fiscales non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est évaluée à la date du bilan et diminuée s'il est peu probable que des bénéfices imposables suffisants soient générés pour pouvoir utiliser tout ou partie des actifs d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont réévalués à la date du bilan et comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront générés à l'avenir pour pouvoir utiliser les actifs d'impôts différés. Le montant des actifs et passifs d'impôts différés est calculé aux taux d'imposition qui devraient être applicables à la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition et de la législation fiscale en vigueur. L'impôt sur les éléments intégrés directement aux fonds propres est comptabilisé directement dans les fonds propres et non dans le compte de résultat. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sous forme de montant net s'il existe un droit de compenser les actifs d'impôts différés par des passifs d'impôts différés et si l'impôt différé se rapporte à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Autres actifs

Ce poste regroupe les autres créances. Les créances figurant dans ce poste sont comptabilisées au coût amorti moins toute éventuelle dépréciation.

Travaux en cours

Les travaux en cours se rapportent exclusivement aux activités externes de la filiale Syntel. Les travaux en cours sont comptabilisés au coût des travaux effectués majoré d'une part des résultats finaux prévus sur la base des progrès réalisés et minoré des acomptes facturés, des paiements anticipés et des provisions. En ce qui concerne les pertes anticipées sur les travaux en cours, des provisions sont comptabilisées dès que ces pertes sont identifiées et sont déduites du coût, tout bénéfice déjà comptabilisé étant par ailleurs annulé. Le coût comprend les frais directement liés au projet, à savoir les salaires, les matériaux, le travail sous-traité et les autres frais directs pour la location et la maintenance des équipements utilisés. L'avancement du projet est mesuré sur la base du coût des travaux effectués par rapport au coût total prévu. Aucun bénéfice n'est comptabilisé pour les travaux en cours avant que le résultat final ne puisse être estimé de manière fiable. Pour chaque projet, le solde de la valeur des travaux en cours moins les acomptes facturés et les paiements anticipés est mesuré. Lorsque la valeur des acomptes facturés et des paiements anticipés dépasse celle des travaux en cours, ce solde est inclus dans les autres passifs au lieu des autres actifs.

Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs de BinckBank est testée à chaque date de bilan pour déterminer s'il existe des signes de dépréciation. Si c'est le cas, le montant recouvrable des actifs est estimé. Le montant recouvrable correspond au prix de vente net de l'actif ou à sa valeur d'usage, selon le montant le plus élevé. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une entité génératrice de trésorerie dépasse le montant recouvrable.

Produits dérivés détenus pour le compte de clients

BinckBank exécute des opérations sur dérivés pour le compte de ses clients et détient les positions en résultant en son nom mais pour le compte du client et à ses risques. Ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur qui est calculée en fonction du prix coté à la date de bilan. Le règlement financier avec les clients concernés au titre de ces transactions et positions est appliqué immédiatement. Les clients ont déposé des garanties appropriées auprès de BinckBank sous la forme d'espèces, de garanties bancaires et de titres pour couvrir les risques liés aux positions sur dérivés.

Dépôts clientèle

L'épargne regroupe les soldes des comptes d'épargne détenus par les clients. L'épargne est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale, y compris les frais de transaction encourus. Par la suite, elle est comptabilisée au coût amorti. Toute différence entre le montant net déposé et le montant remboursable calculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif est comptabilisée au compte de résultat sous le poste Charges financières jusqu'à l'échéance des comptes concernés.

Les dépôts à vue correspondent aux engagements non subordonnés non bancaires qui ne prennent pas la forme de titres de créance. Ces engagements sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, y compris les frais de transaction encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti. Toute différence entre le montant net déposé et le montant remboursable, calculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisée au compte de résultat sous le poste Charges financières jusqu'à l'échéance de ses engagements envers les clients.

Provisions

Une provision est comptabilisée si (I) BinckBank est soumise à une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; (II) il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler cette obligation ; et (III) on peut procéder à une estimation fiable de l'obligation. Si BinckBank prévoit le remboursement partiel ou intégral d'une provision, ce remboursement est comptabilisé en tant qu'actif séparé seulement lorsqu'il est considéré comme presque certain. La charge associée à toute provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques de l'engagement. En cas d'actualisation, l'augmentation de la provision liée au passage du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Régimes de retraite

BinckBank propose un régime de retraite à cotisations définies aux membres du Directoire et à ses employés. Dans le cadre de ce régime, un pourcentage du salaire fixe des employés est versé comme contribution à un fonds de pension. Le pourcentage varie en fonction de l'âge. Les contributions de retraite sont comptabilisées au titre de l'exercice auquel elles se rapportent.

Autres passifs

BinckBank propose un régime de retraite à cotisations définies aux membres du Directoire et à ses employés. Dans le cadre de ce régime, un pourcentage du salaire fixe des employés est versé comme contribution à un fonds de pension. Le pourcentage varie en fonction de l'âge. Les contributions de retraite sont comptabilisées au titre de l'exercice auquel elles se rapportent.

Fonds propres

Les coûts associés à l'émission de nouvelles actions sont imputés au compte de primes d'émission.

Actions propres

Les instruments de capitaux propres rachetés (actions propres) sont déduits des fonds propres à hauteur de leur prix d'acquisition moins les frais de transaction. Les gains ou pertes découlant de l'achat, de la vente, de l'émission ou du retrait des instruments de capitaux propres de BinckBank ne sont pas comptabilisés au compte de résultat.

Avantages du personnel

Une politique de rémunération modifiée conformément à la réglementation pour une politique de rémunération contrôlée dans le Wft 2011 de DNB a été approuvée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2012. La politique de rémunération modifiée entre en vigueur avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le plan de rémunération indexée sur les performances établit une distinction entre trois groupes ciblés :

- Personnel identifié : le Directoire, la direction, les cadres occupant des postes de direction et ceux exerçant des fonctions ayant un impact sur le profil de risque ;
- Personnel clé : les salariés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions jouant un rôle majeur dans la conduite des activités de BinckBank, pour lesquels un plan de rémunération variable supplémentaire a été approuvé. Ces salariés reçoivent une somme en numéraire assortie de conditions ;
- Personnel divers : les autres membres du personnel possèdent un plan de rémunération indexée sur les performances pour lequel le volume total repose sur le résultat de BinckBank, mais dans lequel les attributions sont effectuées en fonction des résultats individuels du salarié.

La période de performance pour tous les objectifs des groupes ci-dessus est d'un an. Les objectifs de performance sur un an sont fixés dans un souci d'équilibre au niveau du groupe, du centre de profit et de l'individu et sont à la fois financiers et non-financiers.

Le paiement est subordonné à la réalisation des objectifs de performance fixés au préalable pendant la période de performance.

Le montant des primes de résultat variables au personnel identifié est calculé en fonction des scores obtenus aux indicateurs de performance financiers, non financiers, qualitatifs et quantitatifs. Une prime de résultat variable pour le personnel identifié se compose à 50% d'actions de BinckBank N.V. et à 50% en espèces. Cette proportion s'applique à chaque paiement d'une prime de performance variable. Une partie de ces primes totales de résultat attribuées n'est assortie d'aucune condition. Une autre partie est attribuée sous certaines conditions au pro rata sur une période de trois ans. Une réévaluation est effectuée à partir des critères de performance initiaux appliqués à cette somme variable à la fin de chaque année (dans le cadre de la période de trois ans). En fonction du résultat de la réévaluation, la partie de la rémunération variable allouée au pro rata pour l'année en question devient entièrement ou partiellement inconditionnelle. Le personnel identifié ne doit pas nécessairement être employé pendant la période de report pour supprimer les conditions appliquées aux primes de résultat variable différées. Cette obligation n'est pas stipulée dans la politique de rémunération modifiée.

Les actions de BinckBank qui ont été attribuées sans conditions doivent être détenues sur un compte bloqué pendant une période de séquestre. La période de séquestre appliquée au personnel identifié après suppression des conditions d'octroi des actions est fixée à un an, sauf pour le Directoire, pour lequel la période est de deux ans.

L'évaluation des actions attribuées sous conditions au personnel identifié repose sur les principes suivants :

- La norme IFRS 2 stipule que la juste valeur des services fournis par un salarié doit être comptabilisée comme un coût dans l'année d'exécution ;
- La juste valeur des services fournis qui concernent le paiement de la prime est estimée comme la juste valeur des actions reçues par le salarié.

La juste valeur future des actions est égale à la juste valeur à la date d'évaluation. Cette juste valeur est corrigée des :

- Des dividendes manqués, en actualisant la valeur des actions par le rendement de l'action ;
- La période d'immobilisation, en corrigeant la valeur pour la valeur d'une option d'achat américaine, calculée en utilisant un arbre binomial.

50% de la somme de la prime de résultat variable en numéraire au personnel identifié sont payés après l'expiration de l'année de rémunération et 50% à parts égales dans les trois années suivantes et ventilés dans un passif courant et un passif permanent. Le montant cumulé pour le passif courant et le passif permanent en numéraire est composé des passifs estimés accumulés pour les primes de résultat attribuées jusqu'à la date du bilan. Le passif permanent est porteur d'intérêt et par conséquent inscrit à la valeur nominale comprenant les intérêts courus.

Une clause de type « claw-back » s'applique pour une période de cinq ans après l'acquisition, période pendant laquelle toute prime de résultat peut être récupérée si un salarié a commis un acte contraire à l'éthique et/ou enfreint la politique de BinckBank.

Engagements hors bilan

Les obligations conditionnelles sont des engagements qui ne sont pas comptabilisés au bilan car leur existence ne sera confirmée que par la survenue éventuelle d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de BinckBank. Le risque de crédit potentiel maximum associé aux passifs conditionnels de BinckBank est publié dans les notes. Pour estimer le risque de crédit potentiel maximum, on considère que toutes les contreparties manquent à leurs obligations contractuelles et que tous les actifs fournis sous forme de titre en gage sont sans valeur.

Leasing

Les contrats de leasing conformément auxquels les risques et les avantages découlant des droits de propriété reviennent en grande partie au bailleur sont qualifiés de contrats de location simple. Les paiements de loyers effectués en qualité de preneur au titre des contrats de location simple sont intégrés au résultat pour la période du bail, après déduction de toute prime reçue du bailleur. BinckBank ne prend part à des contrats de location simple qu'en qualité de preneur. BinckBank n'a conclu aucun contrat de location-financement matériel, que ce soit en tant que bailleur ou preneur.

Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire est calculé à partir du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation. Les considérations suivantes sont prises en compte dans le calcul du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation :

- Le nombre total d'actions ordinaires émises est minoré des actions de trésorerie détenues par les entreprises du groupe ;
- Le calcul est basé sur les moyennes journalières.

Le bénéfice par action ordinaire dilué est calculé en ajustant, par exemple, le nombre moyen pondéré des actions pendant la période pour la dilution potentielle découlant des droits sur option en circulation. Les actions attribuées sous conditions résultant des paiements sous forme d'actions ne donnent pas droit à dividendes et ne sont comptabilisées dans le calcul du bénéfice par action qu'au moment où les conditions dont elles sont assorties sont supprimées.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie a été préparé en utilisant la méthode indirecte par laquelle les flux de trésorerie sont analysés pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. En ce qui concerne le flux de trésorerie des activités d'exploitation, le résultat net est ajusté pour tenir compte des produits et charges qui n'ont pas donné lieu à des recettes et à des frais au cours du même exercice et des variations de provisions et des postes en suspens. La trésorerie regroupe les espèces en caisse ainsi que les soldes librement disponibles en dépôt auprès des banques centrales et les autres instruments financiers dont l'échéance est inférieure à trois mois à leur date d'acquisition. Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date où les flux interviennent.

5. Comptabilisation et évaluation des produits et charges

Informations générales

Les éléments de produits et charges sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils se réfèrent en tenant compte des principes comptables décrits ci-dessus. Les revenus sont comptabilisés s'il est probable que les bénéfices économiques qui en découlent seront dégagés par BinckBank et si le revenu peut être estimé de façon fiable.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts représentent les intérêts sur les actifs financiers monétaires attribuables à la période. Les intérêts sur les actifs financiers sont mesurés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la base du prix d'acquisition effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif se base sur les encaissements prévus, en tenant compte du risque de rachat anticipé de l'instrument financier sous-jacent et des coûts et revenus directs, tels que les frais de transaction et toute éventuelle prime ou décote. Si le risque de rachat anticipé ne peut pas être estimé de manière fiable, BinckBank estime les flux de trésorerie pour la durée de vie totale jusqu'à l'échéance des instruments financiers. Les produits d'intérêts sur actifs financiers soumis à une dépréciation et ayant été amortis en fonction de la valeur de recouvrement estimée ou de la juste valeur sont par la suite comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur de recouvrement en actualisant les flux de trésorerie futurs.

Charges d'intérêts

Ce poste inclut les charges financières sur toutes les obligations financières et il est calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits nets de commissions et assimilés

Les produits et charges de commissions comprennent les paiements, hors intérêts, reçus ou à recevoir de tiers et versés ou à verser à des tiers, respectivement, sur une base régulière ou non, au titre de services fournis.

Autres produits

Les autres produits comprennent les montants facturés à des tiers pendant l'exercice au titre de biens et de services fournis en rapport avec le matériel ou les logiciels après déduction des frais de vente, ainsi que tout autre produit ne tombant pas dans les autres catégories de produits.

Travaux en cours au titre de contrats pour des tiers

BinckBank utilise la méthode du pourcentage de réalisation pour évaluer les revenus générés par chaque contrat à la date du bilan. Le pourcentage de réalisation est déterminé en comparant les coûts totaux estimés pour un projet et les coûts effectifs à la date du bilan. BinckBank comptabilise le solde positif ou négatif des produits moins les acomptes facturés pour chaque projet sous le poste Autres actifs ou Autres passifs respectivement.

Les ventes de licences qui sont associées à une obligation de réaliser des travaux sur mesure essentiels au bon fonctionnement du logiciel fourni rentrent dans le cadre du projet global. Les produits provenant des licences dans le cadre du montant total du projet sont comptabilisés au pro rata de la progression du projet réalisé dans l'année de déclaration, à savoir le pourcentage de réalisation.

Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises

Ce poste couvre la part de BinckBank dans le résultat de ses filiales et coentreprises. Si la valeur comptable de l'investissement dans une filiale ou coentreprise devient nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée à moins que BinckBank n'ait accepté d'assumer les passifs de la filiale ou de la coentreprise concernée ou qu'elle n'ait déjà effectué des paiements pour le compte de la filiale ou coentreprise.

Impôts

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat à moins qu'ils ne concernent des éléments comptabilisés directement dans les fonds propres, auquel cas ils sont comptabilisés respectivement dans les résultats latents et les fonds propres.

Notes à l'état de situation financière consolidé

	31 décembre 2012 x 1 000 €	31 décembre 2011 x 1 000 €
6. Espèces et soldes auprès des banques centrales Ce poste comprend toutes les espèces et les soldes de crédit à vue auprès des banques centrales des pays où BinckBank est implantée.	365 362	320 214
7. Actifs et passifs bancaires Avoirs en banque Ce poste comprend toute la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés aux activités et détenus sur des comptes auprès d'établissements de crédit supervisés par des autorités de réglementation bancaire.	144 916	278 955
Ce poste comprend :		
Soldes créditeurs disponibles sur demande	135 561	164 059
Argent au jour le jour	29	105 438
Montants à recevoir de la banque centrale néerlandaise au titre du système de garantie des dépôts pour DSB Bank	9 326	9 458
	144 916	278 955
Les montants au jour le jour à recevoir présentent des échéances de moins de trois mois. Des intérêts sont perçus sur ces soldes à un taux variable basé sur les taux d'intérêt du marché.		
L'évolution des créances sur DNB au titre du système de garantie des dépôts our DSB Bank est la suivante :		
Solde au 1 ^{er} janvier	9 458	3 108
Contribution totale à DNB	(623)	7 293
Variations de la provision	445	(668)
Réserve	46	(275)
Solde au 31 décembre	9 326	9 458
Depuis le 19 octobre 2009, DNB applique le système de garantie des dépôts (DGS) à DSB Bank N.V. Au total, environ 3,6 milliards d'euros ont été versés aux titulaires de comptes de DSB Bank. Ce montant a été attribué par DNB à l'ensemble des banques ayant participé au DGS. Les administrateurs judiciaires de DSB Bank ont réparti les actifs de la banque en 2011 et 2012.		
La perte associée à la faillite de DSB fin 2012 est estimée par l'association néerlandaise des banques (NVB) à 650 millions d'euros (2011 : 750 millions d'euros). La part de BinckBank s'élève à 2,9 millions d'euros et elle est déduite des créances qui sont évaluées selon la valeur au comptant des estimations de flux de trésorerie futurs. Les réévaluations sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers.		

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
Engagements en banque	20 060	28 161
BinckBank a des accords de balayage avec plusieurs banques par lesquels les soldes débiteurs et créditeurs d'un grand nombre de comptes bancaires sont régularisés par l'intermédiaire d'un compte de contrepartie de trésorerie fixe. Cela ne se constate que sur le relevé de compte pour le jour ouvrable suivant : par conséquent BinckBank a en fin d'année une obligation envers un compte bancaire unique pendant une très courte période.		
8. Actifs et passifs financiers à leur juste valeur et variations de juste valeur par le biais du compte de résultat		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	168	119
Ce poste comprend :		
Créances sur dérivés SRD		
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 876	15 594
Ce poste comprend :		
Positions en actions associées aux créances SRD		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	65	155
Ce poste comprend :		
Dérivés SRD à payer		
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 084	1 013
Positions en actions associées aux dettes SRD		
BinckBank propose des contrats SRD (Service de Règlement Différé) en France. Un contrat SRD est une transaction sur un nombre précis d'actions cotées à la bourse d'Euronext Paris où le paiement au titre des actions achetées ou la livraison des actions vendues peut être retardé jusqu'au dernier jour de négociation du mois. L'opération sur titres correspondante sur le marché monétaire est exécutée par BinckBank afin de couvrir le risque de prix. BinckBank avance la somme de la transaction au client. Conformément aux normes IFRS, les créances et dettes SRD sont considérées comme des dérivés et sont comptabilisées comme des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values et moins-values latentes et réalisées sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers. Les positions sur actions correspondantes sont comptabilisées comme des actifs et passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat car autrement leur traitement ne serait pas le même que les dérivés associés. Les plus-values et moins-values latentes et réalisées sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers. Étant donné que BinckBank prend une position en actions qui compensent parfaitement la position sur les dérivés SRD détenue par le client, le risque lié au prix est couvert.		

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
9. Actifs financiers disponibles à la vente	1 515 549	1 682 452
Ce poste comprend :		
Obligations d'État / garanties par un État	693 400	676 838
Autres obligations	822 149	1 005 614
	1 515 549	1 682 452
Variations des actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 683 750	1 603 180
Rachats	(514 710)	(395 785)
Ventes	-	(483 205)
Achats	355 160	984 259
Amortissement des primes et décotes	(18 642)	(24 699)
Solde au 31 décembre	1 505 558	1 683 750
Réévaluation au 31 décembre	9 991	(1 298)
Solde au 31 décembre	1 515 549	1 682 452
10. Prêts et créances	323 008	324 097
Ce poste comprend les créances sur les clients du secteur privé, y compris les prêts à un jour et les découverts garantis par des titres et garanties bancaires (prêts garantis).		
Leur répartition détaillée est la suivante :		
Créances sur les institutions gouvernementales	-	34 000
Créances garanties par des titres	319 139	287 115
Créances garanties par des garanties bancaires	3 846	2 944
Autres créances	459	462
Prêts et créances, bruts	323 444	324 521
Moins : provision pour dépréciation	(436)	(424)
	323 008	324 097
Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou l'EONIA. Les autres créances se réfèrent aux montants restant à recevoir après la réalisation des garanties (titres et garanties bancaires).		
Les variations de provisions pour dépréciation étaient les suivantes :		
Solde au 1 ^{er} janvier	424	486
Ajouts	47	271
Recouvrements	(30)	(3)
Amortissements	(5)	(330)
Solde au 31 décembre	436	424
La provision pour dépréciation est calculée au cas par cas.		

	31 décembre 2012 x 1 000 €	31 décembre 2011 x 1 000 €
11. Investissements dans les filiales et coentreprises	3 384	3 219
Ce poste comprend :		
TOM Holding B.V.	1 093	1 510
BeFrank N.V.	2 291	1 709
	3 384	3 219
L'évolution de ce poste est la suivante :		
Solde au 1 ^{er} janvier	3 219	3 067
Augmentations de capital et acquisitions	3 745	6 000
Résultat des filiales et coentreprises	(3 580)	(5 848)
Solde au 31 décembre	3 384	3 219

Le poste des augmentations de capital et des acquisitions se rapporte aux investissements dans TOM Holding N.V. et dans la coentreprise BeFrank N.V.

	Pays	Intérêts	Part des fonds propres	Part du résultat	Actifs	Passif hors fonds propres
Filiales 2012						
TOM Holding B.V.	Pays-Bas	34,2%	1 093	(1 662)	5 093	1 901
Total			1 093	(1 662)	5 093	1 901
Filiales 2011						
TOM Holding B.V.	Pays-Bas	38,5%	1 510	(3 664)	5 561	1 639
Total			1 510	(3 664)	5 561	1 639

	Pays	Intérêts	Part des fonds propres	Part du résultat	Immobilisations	Actifs courants	Passifs à long terme	Passifs courants	Total des revenus	Total des charges
Coentreprises 2012										
BeFrank N.V.	Pays-Bas	50%	2 291	(1 918)	1 227	6 206	-	2 851	390	(4 227)
Total			2 291	(1 918)	1 227	6 206	-	2 851	390	(4 227)
Coentreprises 2011										
BeFrank N.V.	Pays-Bas	50%	1 709	(2 184)	538	4 321	-	1 441	49	(4 302)
Total			1 709	(2 184)	538	4 321	-	1 441	49	(4 302)

La coentreprise n'avait aucun engagement d'investissement ou hors bilan au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

			31 décembre 2012	31 décembre 2011
			x 1 000 €	x 1 000 €
12. Immobilisations incorporelles			263 142	292 398
Les variations en 2012 ont été les suivantes :				
	Marque	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	6 281	50 457	78 635	4 096
Investissements	-	-	-	390
Cessions : coût	-	-	-	(5 338)
Cessions : amortissement cumulé	-	-	-	5 338
Amortissement	(6 281)	(8 409)	(13 106)	(1 850)
Solde au 31 décembre 2012	-	42 048	65 529	2 636
Coût cumulé	31 405	84 095	131 988	7 832
Amortissement cumulé et dépréciations	(31 405)	(42 047)	(66 459)	(5 196)
Solde au 31 décembre 2012	-	42 048	65 529	2 636
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5

Les variations en 2011 ont été les suivantes :

	Marque	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels	Goodwill	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	12 562	58 866	91 927	4 473	152 929	320 757
Investissements	-	-	-	1 782	-	1 782
Cessions : coût	-	-	-	(414)	-	(414)
Cessions : amortissement cumulé	-	-	-	414	-	414
Amortissement	(6 281)	(8 409)	(13 292)	(2 159)	-	(30 141)
Solde au 31 décembre 2011	6 281	50 457	78 635	4 096	152 929	292 398
Coût cumulé	31 405	84 095	131 988	12 780	152 929	413 197
Amortissement cumulé et dépréciations	(25 124)	(33 638)	(53 353)	(8 684)	-	(120 799)
Solde au 31 décembre 2011	6 281	50 457	78 635	4 096	152 929	292 398
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		

Les postes Marque et Dépôts des clients sont attribuables à l'acquisition d'Alex Beleggersbank. Le poste Base de clientèle est attribuable à l'acquisition de Syntel et d'Alex Beleggersbank.

Le poste Logiciels inclut les logiciels achetés et les logiciels propriétaires développés par Syntel qui sont vendus à ses clients, ainsi que le logiciel développé par Syntel pour soutenir les opérations de BinckBank. Les heures facturées pour ces projets de développement de logiciels ont été capitalisées par BinckBank sous le poste des logiciels à un taux horaire moyen reflétant uniquement les frais de personnel directs.

Le poste Goodwill correspond à l'excédent de prix d'achat versé pour l'acquisition des activités d'Alex Beleggersbank et de Syntel par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Test de dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Les différentes catégories d'immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable, minorée de l'amortissement annuel, pourrait s'être dépréciée. Dans un premier temps, le test est effectué sur la base des indicateurs mentionnés à la norme IAS 36.12, complétés par les indicateurs identifiés par BinckBank comparés aux hypothèses sur lesquelles se base la valorisation des immobilisations incorporelles identifiées au moment de l'acquisition.

Immobilisation incorporelle	Indicateur
Marque	Risque de réputation de la marque Alex
	Décision de limiter l'utilisation de la marque Alex
Dépôts de base	Baisse des dépôts des clients sous la marque Alex par rapport à la date d'acquisition
	Baisse de la marge sur les intérêts par rapport à la date d'acquisition
Clientèle	Hausse du taux d'attrition des comptes Alex par rapport à la date d'acquisition
	Baisse des revenus moyens par compte acquis par rapport aux prévisions à la date d'acquisition
Logiciels	Décision de limiter l'utilisation des logiciels acquis
Généralités	Hausse des taux d'intérêt du marché, impact négatif sur le taux d'actualisation

Si le test indique une dépréciation, BinckBank effectue un calcul complet du montant recouvrable pour les entités génératrices de trésorerie. Ce calcul est effectué selon la méthode utilisée pour le calcul de la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiées lors de l'acquisition. À la fin 2012, la valeur faciale des marques et des logiciels acquis pendant l'acquisition était nulle, ce qui signifie que les événements déclencheurs de dépréciation ne seront plus testés pour ces éléments en 2013.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. En 2012, la valeur de marché dérivée de l'unité génératrice de trésorerie Retail Nederland était inférieure au montant facial. Le test régulier annuel de dépréciation du goodwill a été réalisé à ce titre au troisième trimestre. Ce test comporte l'estimation de la valeur d'usage des entités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué. À cette fin, BinckBank formule une estimation des flux de trésorerie futurs de l'entité génératrice de trésorerie et détermine un taux d'actualisation approprié pour le calcul de la valeur actuelle nette de ces flux. Toute dépréciation est mesurée en évaluant le montant recouvrable de l'entité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill se rapporte. Le montant recouvrable correspond au prix de vente net de l'actif ou à sa valeur d'usage, selon le montant le plus élevé. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur faciale, une dépréciation est inscrite.

Le goodwill a été alloué aux unités génératrices de trésorerie individuelles suivantes :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
Goodwill		
Particuliers	142 882	142 882
Syntel	8 014	8 014
Externalisation des processus métier (BPO)	2 033	2 033
	152 929	152 929

Principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur d'usage :

Le montant recouvrable des entités génératrices de trésorerie est basé sur la valeur d'usage. Des prévisions de flux de trésorerie sur une période de cinq ans ont été utilisées sur la base d'estimations financières employées par la direction pour fixer des objectifs. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie ont été extrapolés en utilisant des taux de croissance compris entre 0 et 2%. La direction a comparé les principales hypothèses aux estimations et aux prévisions du marché.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

2012	Particuliers	Syntel	BPO
Taux d'actualisation	9,55%	9,98%	9,98%
Taux de croissance prévu au-delà de cinq ans	2%	0%	0%
2011	Particuliers	Syntel	BPO
Taux d'actualisation	10,13%	11,87%	11,87%
Taux de croissance prévu au-delà de cinq ans	2%	2%	0%

Principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur d'usage de Retail Nederland au 31 août 2012

Les principales hypothèses utilisées par la direction pour formuler les prévisions de flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

- Le taux d'attrition naturel et les entrées de nouveaux investisseurs privés basés respectivement sur les tendances des cinq dernières années et le budget, y compris des prévisions sur plusieurs années. L'estimation prudente du taux de croissance du nombre de clients reflétée dans l'estimation des nombres de transactions et dans les montants de dépôts des clients et de fonds investis.
- La marge d'intérêt basée sur la marge actuelle constatée sur les 12 derniers mois, en tenant compte de l'impact à long terme des faibles taux d'intérêt.
- Les produits et charges de commissions sont basés sur le nombre moyen de transactions, et les produits et charges de commissions moyen par transaction. Le produit, la charge et le nombre moyen de transactions sont basés sur les tendances comptabilisées au cours de l'exercice précédent, dont la baisse des volumes de transaction et du revenu moyen par transaction.

Dans le test pour dépréciation réalisé en 2012, BinckBank a évalué la rentabilité future de l'unité génératrice de trésorerie Retail Nederland dans son ensemble selon un scénario très pessimiste, avec des marges d'intérêt continûment faibles et une baisse des produits nets de commissions de plus de 40% sur 5 ans. Même dans ce scénario très pessimiste, les résultats du test réalisé ne justifiaient pas de porter au bilan une dépréciation et la valeur de marché dérivée de l'unité génératrice Retail Nederland était toujours supérieure de 19,2% au montant comptable.

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché dérivée de l'unité génératrice de trésorerie Retail Nederland était inférieure au montant facial. Par ailleurs, aucun changement des circonstances n'a été observé depuis le test de dépréciation au troisième trimestre 2012 qui justifierait une analyse différente pouvant donner lieu à l'inscription d'une dépréciation.

Principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur d'usage de Syntel/activités BPO au 30 septembre 2012

Les principales hypothèses utilisées par la direction pour formuler les prévisions de flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

- Estimations de ventes sur la base des ventes pour l'exercice précédent immédiatement l'exercice budgétaire en appliquant un taux de croissance annuel de 0%.
- Coûts basés sur les coûts normalisés pour l'exercice précédent immédiatement l'exercice budgétaire en appliquant un taux d'augmentation annuel en ligne avec l'inflation estimée.

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	x 1 000 €		x 1 000 €	
13. Immobilisations corporelles	43 684		46 229	
Les variations en 2012 ont été les suivantes :				
	Immobilier	Installations, matériel et accessoires	Matériel informatique	Autre
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	28 915	7 382	9 922	10
Investissements	-	389	2 651	-
Cessions : coût	-	(714)	(2 254)	-
Cessions : dépréciation cumulée	-	714	2 254	-
Dépréciation	(620)	(982)	(3 981)	(2)
Solde au 31 décembre 2012	28 295	6 789	8 592	8
Coût cumulé	29 827	9 270	20 935	12
Dépréciation cumulée et dépréciations	(1 532)	(2 481)	(12 343)	(4)
Solde au 31 décembre 2012	28 295	6 789	8 592	8
Période d'amortissement en années	50	5 - 10	5	5

Les variations en 2011 ont été les suivantes :

	Immobilier	Installations, matériel et accessoires	Matériel informatique	Autre	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	24 665	7 960	11 272	4	43 901
Investissements	4 829	468	2 341	12	7 650
Cessions : coût	-	(167)	(325)	(18)	(510)
Cessions : dépréciation cumulée	-	167	325	18	510
Dépréciation	(579)	(1 046)	(3 691)	(6)	(5 322)
Solde au 31 décembre 2011	28 915	7 382	9 922	10	46 229
Coût cumulé	29 827	9 595	20 538	12	59 972
Dépréciation cumulée et dépréciations	(912)	(2 213)	(10 616)	(2)	(13 743)
Solde au 31 décembre 2011	28 915	7 382	9 922	10	46 229
Période d'amortissement en années	50	5 - 10	5	5	

Les évolutions du marché des succursales néerlandaises nous ont amenés à commander un rapport d'estimation des biens immobiliers à un estimateur reconnu en 2012. Les résultats de l'estimation n'ont révélé aucune dépréciation de la valeur des biens immobiliers.

L'investissement en biens immobiliers comprend des paiements d'avance relatifs à un bail (bail d'exploitation) expirant le 15 avril 2056. En 2012, un montant de 256 000 euros, relatif à l'amortissement du bail, est comptabilisé en dépréciation et amortissement (2011 : 242,000 EUROS).

	31 décembre 2012	31 décembre 2011		
	x 1 000 €	x 1 000 €		
14. Impôt courant				
Actifs d'impôt courant	6 023	3 630		
Le solde de fin d'année se rapporte principalement à l'année en cours.				
Passifs d'impôt courant	(141)	(75)		
Ce poste concerne l'impôt sur les sociétés payable par les filiales qui ne font pas partie du groupe fiscal.				
Le rapprochement du taux d'imposition effectif et du taux d'imposition applicable aux états financiers consolidés est le suivant :				
	2012 Montant	2012 Pourcentage	2011 Montant	2011 Pourcentage
Taux d'imposition standard	7 926	25%	11 901	25,0%
Effet des différents taux d'imposition (dans d'autres pays)	180	0,6%	49	0,1%
Effet des priviléges d'une participation substantielle	895	2,8%	1 462	3,1%
Effet des variations de taux d'imposition	(774)	-2,4%	-	0,0%
Autres effets sur le taux d'imposition	98	0,3%	101	0,2%
Charge fiscale totale	8 325	26,3%	13 513	28,4%
L'effet des facilités fiscales comprend les avantages de la réduction des taux d'imposition au titre des accords « innovation box » pour la filiale Syntel.				
Les autres effets comprennent les différents effets fiscaux, tels que les ajustements fiscaux aux précédents exercices et les écarts découlant de la non-déductibilité de certains postes de dépenses à des fins fiscales, comme l'attribution des actions aux salariés en vertu de la politique de rémunération. Aux fins fiscales, l'attribution des actions est exclusivement dévolue aux actionnaires et ne peut par conséquent être inscrite dans le bénéfice imposable.				

			31 décembre 2012	31 décembre 2011
			1 ^{er} janvier 2012	Variation par le biais du compte de résultat
			Variation par le biais du bilan	31 décembre 2012
15. Impôt différé				
<i>Composition</i>				
Actifs d'impôt différé			-	-
Passifs d'impôt différé			(19 919)	(16 633)
Actifs / (passifs) d'impôts différés nets			(19 919)	(16 633)
Échéance des passifs d'impôts différés :				
Moins d'un an			(3 673)	(1 426)
Un à cinq ans			(2 071)	(3 581)
Plus de cinq ans			(14 175)	(11 626)
			(19 919)	(16 633)
<i>Origine des actifs et passifs d'impôts différés</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	(824)		-	(1 673)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(10 948)		-	(2 737)
Différences de période d'amortissement pour les actifs non courants	(3 997)		-	618
Autre	(864)	399		107
Actif / (passif) net	(16 633)	399		(3 685)
			1 ^{er} janvier 2011	Variation par le biais du compte de résultat
			Variation par le biais du bilan	31 décembre 2011
<i>Origine des actifs et passifs d'impôts différés</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	(720)		-	(104)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(8 211)		-	(2 737)
Différences de période d'amortissement pour les actifs non courants	(2 900)		-	(1 097)
Autre	(864)		-	
Actif / (passif) net	(12 695)	-		(3 938)
Le poste Actifs financiers disponibles à la vente se rapporte aux impôts différés sur les bénéfices non réalisés résultant de la réévaluation du portefeuille d'investissement.				
Le goodwill et les immobilisations incorporelles au sein des passifs d'impôts différés se réfèrent aux différences entre l'amortissement commercial et fiscal du goodwill et des immobilisations incorporelles résultant de l'acquisition d'Alex.				
Les différences de période d'amortissement pour les actifs non courants se rapportent aux facilités fiscales concernant la dépréciation accélérée de certains investissements en immobilisations pour la période 2009-2011.				

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
16 Autres actifs	20 818	35 137
Ce poste comprend :		
Créances clients	4 660	1 515
Créances relatives à des titres vendus, mais pas encore livrés	14 236	31 447
Autres créances	1 922	2 175
	20 818	35 137
Créances clients, créances rattachées aux titres vendus mais pas encore livrés et autres créances à recevoir ayant des maturités inférieures à un an.		
Les créances clients résultant des titres vendus mais pas encore livrés peuvent fluctuer au jour le jour en fonction des mouvements du marché et le volume total du nombre de transactions.		
17. Paiements anticipés et produits à recevoir	41 679	38 129
Ce poste comprend :		
Intérêts à recevoir	26 269	28 737
Commissions à recevoir	10 450	5 960
Autres comptes de régularisation actifs	4 960	3 432
	41 679	38 129
Les autres paiements anticipés et produits à recevoir concernent principalement les contrats de maintenance informatique prépayés qui sont réglés jusqu'à trois ans à l'avance.		
18. Produits dérivés détenus pour le compte de clients	254 165	311 282
Les produits dérivés détenus pour le compte de clients sont détenus en son propre nom par BinckBank, mais pour le compte et au risque des clients.		
19. Dépôts de clients	2 213 049	2 492 503
Ce poste comprend :		
Comptes d'épargne à vue	424 388	518 954
Dépôts à vue sur comptes courants	1 788 661	1 973 549
	2 213 049	2 492 503
20. Provisions	2 400	2 940
Ce poste comprend :		
Provision pour actions en justice	1 012	1 958
Autres provisions	1 388	982
	2 400	2 940
La variation de la provision pour actions en justice est la suivante :		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 958	604
Prélèvement facturé sur les produits	432	1 358
Déduits de la provision	(722)	-
Portés en résultat	(656)	(4)
Solde au 31 décembre	1 012	1 958

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
Les provisions comprennent une estimation de la perte potentielle pour BinckBank liée aux actions en justice intentées contre BinckBank. Pour la résolution des litiges, BinckBank est tributaire des activités des tierces parties. La société prévoit toutefois que leur résolution interviendra sous un an.		
Les variations des autres provisions étaient les suivantes :		
Solde au 1 ^{er} janvier	982	664
Reprise	1 388	982
Supplément	(797)	(71)
Autres variations	(185)	(593)
Solde au 31 décembre	1 388	982
Le poste Autres provisions comptabilise les provisions se rapportant à des paiements individuels arrivant à échéance à la date d'expiration des contrats de travail. BinckBank s'attend que les provisions soient réglées dans une période de six mois.		
21. Autres passifs	20,163	13,591
Ce poste comprend :		
Passifs concernant les opérations sur titres pas encore réglés	10 182	2 230
Impôt et cotisations de sécurité sociale	3 273	3 449
Créances clients	3 820	4 765
Autres passifs	2 888	3 147
	20 163	13 591
Les passifs résultant des opérations sur titres pas encore réglés peuvent fluctuer au jour le jour en fonction des mouvements du marché et du volume total du nombre de transactions.		
22. Charges à payer et revenu différé	11 507	15 579
Ce poste comprend :		
Intérêts courus	2,294	4 337
Frais de personnel	4 808	6 270
Frais de bourse et de compensation à payer	681	654
Autres comptes de régularisation passifs	3 724	4 318
	11 507	15 579
Les frais de personnel se rapportent principalement aux primes indexées sur les résultats versées aux membres du Directoire et aux salariés de BinckBank.		

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	x 1 000 €		x 1 000 €	
23. Fonds propres	455,221		469,523	
Ce poste comprend :				
Capital social souscrit	7 450		7 450	
Réserve provisionnée pour les primes d'émission	373 422		373 422	
Actions propres	(21 539)		(3 954)	
Réserve de juste valeur	7 493		(973)	
Bénéfice non affecté	24 100		34 210	
Autres réserves	64 286		59 361	
Participations minoritaires	9		7	
	455 221		469 523	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
<i>Capital social souscrit</i>		7 450		7 450
Au total, 74 500 000 actions ordinaires étaient en circulation, chacune d'une valeur nominale de 0,10 euro. Le capital social est entièrement libéré.				
Stichting Prioriteit Binck possède 50 actions prioritaires (d'une valeur nominale de 0,10 euro par action).				
<i>Réserve provisionnée pour les primes d'émission</i>		373 422		373 422
La réserve provisionnée pour les primes d'émission est exonérée d'impôt.				
<i>Actions propres</i>		(21 539)		(3 954)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	464 117	(3 954)	381 511	(3 335)
Attribuées au Directoire et aux salariés	-	-	(39 491)	345
Attribuées au Directoire et aux salariés	(49 395)	420	-	-
Rachat d'actions de la société	2 736 491	(18 005)	122 097	(964)
Solde au 31 décembre	3 151 213	(21 539)	464 117	(3 954)
Au 1 ^{er} janvier 2012, le nombre d'actions propres détenues était de 464 117, acquises au cours moyen d'achat de 8,52 euros. En 2012, 2 736 491 actions ont été rachetées à un cours moyen de 6,58 euros. En 2012, 49 395 actions ont été attribuées au Directoire et aux salariés au titre du règlement de la politique de rémunération à un cours d'achat moyen de 8,50 euros.				
La valeur comptable des actions propres fin 2012 a été calculée au prix d'achat moyen de 6,84 euros. La variation du capital concernant les actions propres correspond aux montants achetés et vendus.				
Le cours de l'action était fin 2012 de 6,22 euros (2011: 8,33 euros).				

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
<i>Réserve de juste valeur</i>	7 493	(973)
La réserve comprend les gains et pertes de juste valeur, après impôt, sur les actifs financiers disponibles à la vente.		
Ce poste comprend :		
Bénéfices non réalisés	10 436	3 298
Pertes non réalisées	(445)	(4 596)
Impôt sur bénéfices et pertes non réalisés	(2 498)	325
	7 493	(973)
Les variations de la réserve de juste valeur étaient les suivantes :		
Solde au 1 ^{er} janvier	(973)	(2 610)
Variation de la juste valeur	11 289	5 625
Réalisation de réévaluations par le résultat	-	(3 443)
Impôt sur les variations de valeur	(2 823)	(545)
Solde au 31 décembre	7 493	(973)
<i>Bénéfice non affecté</i>	24 100	34 210
Solde au 1 ^{er} janvier	34 210	44 240
Paiement du dividende final	(17 605)	(20 022)
Augmentation des autres réserves	(16 605)	(24 218)
Résultat de l'exercice	24 100	34 210
Solde au 31 décembre	24 100	34 210
<i>Autres réserves</i>	64 286	59 361
Solde au 1 ^{er} janvier	59 361	49 819
Paiement de l'acompte sur dividende	(12 365)	(14 831)
Attribution de droits à actions	1 105	-
Vente d'actions au Directoire et aux salariés		155
Actions attribuées au Directoire et aux salariés	(420)	
Affectation du résultat pour l'exercice précédent	16 605	24 218
Solde au 31 décembre	64 286	59 361
<i>Participations minoritaires</i>	9	7
Solde au 1 ^{er} janvier	7	(73)
Injections de capitaux des participations non majoritaires	722	200
Résultat imputable aux participations non majoritaires	(720)	(120)
Solde au 31 décembre	9	7
BinckBank privilégie certaines réserves conservées jusqu'à un montant de 1,1 million d'euros. L'évaluation totale des participations non majoritaires est par conséquent égale au capital social nominal libéré, majoré de la partie des réserves retenues dépassant la valeur de la préférence primaire de BinckBank. Pour une description plus détaillée, reportez-vous à la note 36: Parties liées.		

Notes au compte de résultat consolidé

	2012	2011
	x 1000 €	x 1000 €
24. Produits nets d'intérêts	32 024	38 907
Sont compris tous les produits et les charges se rapportant aux prêts et emprunts d'argent, à condition que ces montants soient assortis de taux d'intérêt similaires, ainsi que les produits d'intérêts sur les encours de crédit ou les charges d'intérêts sur les découverts.		
Ce poste comprend :		
<i>Produits d'intérêts</i>		
Soldes auprès des banques centrales	409	1 237
Actifs financiers disponibles à la vente	24 874	29 093
Prêts et créances	17 195	23 987
Autres produits d'intérêts	245	308
	42 723	54 625
Les produits d'intérêts comptabilisés au titre des prêts non recouvrables s'élèvent à 15 000 euros (2011 : 13 000 euros).		
<i>Charges d'intérêts</i>		
Intérêts sur les dépôts des clients évalués au coût amorti	10 421	15 450
Autres charges d'intérêts	278	268
	10 699	15 718
25. Produits nets de commissions	113 663	128 447
Les produits nets de commissions et assimilés comprennent les commissions pour les services fournis pour et par des tiers au titre des opérations sur titre et les services connexes.		
Ce poste comprend :		
<i>Produits de commissions et assimilés</i>		
Produits de commissions	110 583	150 913
Frais de distribution	7 600	7 497
Services de conservation	6 207	7 297
Frais BPO	4 477	1 982
Honoraires de gestion d'actifs	11 034	5 895
Autres produits de commissions	4 729	3 405
	144 630	176 989
Le poste Produits de commissions et assimilés comprend les honoraires de services tous confondus, les frais pour les conversions de devises et les virements, ainsi que d'autres services sur titres.		
<i>Charges de commissions et assimilées</i>		
Frais de bourse et de compensation	18 525	31 251
Restitution de commission aux gérants de fonds indépendants	9 476	13 375
Autres charges de commissions	2 966	3 916
	30 967	48 542
Les autres charges de commissions comprennent les frais pour le dépôt et le retrait des titres, les frais de transfert et autres activités de gestion.		

	2012	2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
26. Autres produits	11 980	13 322
Ce poste comprend :		
Services TIC - Produits	14 943	14 422
Services TIC - Charges directes	(4 678)	(4 185)
Services TIC - Produits nets	10 265	10 237
Autres produits	1 715	3 085
	11 980	13 322
Le poste Autres produits comptabilise les frais au titre des souscriptions, cours, résultats de change et les autres produits et charges qui ne peuvent être inscrits dans les autres postes.		
27. Résultat des opérations sur instruments financiers	47	3 167
Ce poste comprend :		
<i>Résultat du SRD (Service de Règlement Différé)</i>		
Résultat des positions sur dérivés SRD	1 248	11 361
Résultat des positions sur actions SRD	(1 248)	(11 361)
	-	-
Les créances et dettes SRD sont considérées comme des dérivés et sont comptabilisées comme des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Les variations de la valeur sont comptabilisées directement dans le compte de résultat sous le poste Résultat des opérations sur instruments financiers. Les positions correspondantes sur les actions sont comptabilisées dans les actifs et passifs financiers à leur juste valeur au compte de résultat. Les variations de valeur sont également comptabilisées sous le poste Résultat sur instruments financiers. Étant donné que BinckBank prend une position en actions qui compensent parfaitement la position sur les dérivés SRD, le risque lié au prix est couvert.		
<i>Résultat des autres opérations sur instruments financiers</i>		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3 443
Autre résultat des opérations sur instruments financiers	47	(276)
	47	3 167
28. Dépréciation des actifs financiers	(2)	(268)
Ce poste comprend :		
Prêts et créances	(2)	(268)
	(2)	(268)

	2012	2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
29. Frais de personnel	50 057	50 861
Ce poste comprend :		
Salaires	33 611	32 756
Contributions sociales	5 390	4 742
Frais de pension	2 605	2 873
Participation aux résultats et rémunération variable	2 045	3 917
Autres frais de personnel	6 406	6 573
	50 057	50 861
En 2012, les frais de personnel pour la recherche et le développement et les frais de développement non capitalisés s'élèvent à 1 624 000 euros (2011 : 1 169 000 euros).		
<i>Nombre de salariés (dont les membres du Directoire).</i>		
Moyenne pendant l'exercice	665	667
Fin de l'exercice	639	681
Les charges suivantes sont comptabilisées dans les frais de personnel au titre des parties liées (Directoire et conseil de surveillance)		
Salaires	1 317	1 300
Contributions sociales	219	32
Frais de pension	263	260
Rémunération variable	198	795
Indemnités de licenciement	300	-
Rémunération des membres du conseil de surveillance	172	158
	2 469	2 545
Le détail des rémunérations versées aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance de BinckBank N.V. est divulgué dans la section Rémunération du rapport annuel en pages 115-118. À la fin de l'exercice 2012, les membres du Directoire n'avaient aucun prêt gagé sur des titres aux conditions générales qui s'appliquent aux salariés (2011 : 302 000 euros).		
Dont une charge sociale supplémentaire non récurrente pour les salaires de plus de 150 000 euros, comme stipulé dans la Loi Budget Agreement 2013 Tax Measures (application).		

Mise en place de la politique de rémunération variable indexée sur les performances

Une politique de rémunération modifiée conformément à la réglementation pour une politique de rémunération contrôlée dans le Wft 2011 de DNB a été approuvée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2012. La politique de rémunération modifiée entre en vigueur avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2011. Les effets des versements sous forme d'actions pour l'exercice 2011 ont été pris en compte dans les attributions d'actions en date du 24 avril 2012.

Les critères utilisés pour le calcul des primes aux résultats (indicateurs de performance) n'a pas été modifié dans la nouvelle politique de rémunération. Les modifications concernent principalement les dates de paiement et les modalités de versement. Le versement est à 50 % sous forme d'actions émises et à 50 % en numéraire. Le paiement du montant total de la rémunération variable est étalé sur trois ans, dont 50% sont payés lors de la détermination des performances obtenues s'agissant du Directoire, et 60% dans le cas des autres salariés identifiés. Après réévaluation par le comité de rémunération des performances obtenues au cours de la période de performance, le reste est versé au pro rata dans les trois années suivant l'année de performance.

Concernant le paiement de la rémunération variable à la performance au titre de 2011, la politique de rémunération modifiée n'a eu aucun impact notable sur le résultat en 2012. En 2012, le montant cumulé au titre de la rémunération variable pour 2011 (752 000 euros) pour le Directoire et le Personnel identifié qui a été réglé par l'émission d'actions a été comptabilisé dans le résultat (l'effet après impôt est de 564 000 euros). Des frais de personnel supplémentaires de 560 000 euros ont été comptabilisés en 2012 au titre de la juste valeur des primes à la performance en actions pour l'année 2011. La juste valeur des paiements en actions n'est pas déductible de l'impôt sur les sociétés et l'effet net du nouveau plan de rémunération variable pour l'année 2011 s'élève en 2012 à 4 000 euros. Des frais de personnel de 545 000 euros ont été comptabilisés en 2012 au titre de la juste valeur des primes à la performance en actions pour l'année 2012.

La juste valeur future des actions est égale à la juste valeur à la date d'évaluation. Cette juste valeur est corrigée des :

- Des dividendes manqués, en actualisant la valeur des actions par le rendement de l'action ; et
- La période d'immobilisation, en corrigeant la valeur pour la valeur d'une option d'achat américaine, calculée en utilisant un arbre binomial.

Les paramètres utilisés dans le calcul de la juste valeur de la rémunération variable en actions sont précisés ci-dessous.

	2012	2011
Cours de l'action à la date d'attribution initiale	8,33 euros	11,60 euros
Volatilité	35,0%	35,0%
Rendement de l'action	5,3%	4,4%
Taux d'intérêt sans risque	2,4%	3,6%
Juste valeur de cours de l'action à la date d'attribution	6,19 euros	8,64 euros

La volatilité escomptée est estimée à partir de la volatilité journalière historique des actions de BinckBank. Le rendement de l'action est calculé en divisant le dividende de l'exercice financier précédent (acompte et définitif) par le cours de l'action à la fin de l'exercice précédent.

Les rémunérations variables totales versées aux membres du Directoire et du Personnel identifié sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

	x 1 000 €	Total	En numéraire	Émission d'actions (en numéraire)	Émission d'actions (en actions)
Rémunération variable 2012					
N. Bortot		45	23	22	3 620
E. Kooistra		48	24	24	3 821
P. Aartsen		49	25	24	3 922
K. Beentjes		56	28	28	4 525
Personnel identifié		442	220	222	35 629
Total		640	320	320	51 517
Rémunération variable 2011					
N. Bortot		184	92	92	11 017
E. Kooistra		184	92	92	11 017
P. Aartsen		199	100	99	11 935
K. Beentjes		229	114	115	13 771
Personnel identifié		708	354	354	42 529
Total		1 504	752	752	90 269

La rémunération variable à la performance versée en actions est convertie aux cours de clôture de l'action pour l'année en question (2012 : 6,22 euros et 2011 : 8,33 euros).

Les tableaux ci-dessous présentent les montants payés et à payer sous forme d'actions et en numéraire aux membres du Directoire et du Personnel identifié. Tous les futurs paiements en actions et en numéraire font l'objet d'une réévaluation des performances obtenues au cours de l'année en question. Les performances en 2011 n'ont pas encore été réévaluées à la fin 2012 et aucune clause de type claw-back n'a été appliquée aux rémunérations variables payées ou à payer. Les tableaux ci-dessous montrent les chiffres selon les performances fixées au départ.

(en chiffres)	Nombre total d'actions à émettre	Actions émises	À émettre après l'AGM 2013	Actions à émettre
Rémunération variable sous forme d'actions 2012				
N. Bortot	3 620	-	1 810	1 810
E. Kooistra	3 821	-	1 911	1 910
P. Aartsen	3 922	-	1 961	1 961
K. Beentjes	4 525	-	2 263	2 262
Personnel identifié	35 629	-	21 383	14 246
Total	51 517	-	29 328	22 189
Rémunération variable sous forme d'actions 2011				
N. Bortot	11 017	5 509	1 836	3 672
E. Kooistra	11 017	5 509	1 836	3 672
P. Aartsen	11 935	5 968	1 989	3 978
K. Beentjes	13 771	6 886	2 295	4 590
Personnel identifié	42 529	25 523	5 674	11 332
Total	90 269	49 395	13 630	27 244

x 1 000 €	Total à payer en numéraire	Payé en numéraire	À payer en numéraire après AGM 2013	Encore à payer en numéraire
Rémunération variable en numéraire 2012				
N. Bortot	23	-	11	12
E. Kooistra	24	-	12	12
P. Aartsen	25	-	12	13
K. Beentjes	28	-	14	14
Personnel identifié	220	-	133	87
Total	320	-	182	138
Rémunération variable en numéraire 2011				
N. Bortot	92	46	15	31
E. Kooistra	92	46	15	31
P. Aartsen	100	50	17	33
K. Beentjes	114	57	19	38
Personnel identifié	354	213	48	93
Total	752	412	114	226

Conformément à la politique de rémunération, les paiements en numéraire qui n'ont pas encore été effectués sont porteurs d'intérêts. BinckBank verse des intérêts conformément aux conditions générales de travail à un taux déterminé à partir des intérêts versés aux clients d'Alex Sparen. Les chiffres ci-dessus ne comptabilisent pas les intérêts. Un total de 5 000 euros d'intérêts sur les paiements en numéraire à effectuer a été comptabilisé dans le compte de résultat en 2012. Les chiffres ont été actualisés en utilisant les intérêts attendus dus sur les rémunérations variables à la performance en numéraire non encore versées.

	2012	2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
30. Amortissements	35 231	35 463
Ce poste comprend les amortissements sur :		
Immobilisations incorporelles	29 646	30 141
Immobilisations corporelles	5 585	5 322
	35 231	35 463
31. Autres charges d'exploitation	37 139	43 800
Ce poste comprend :		
Frais de marketing	13 855	15 337
Frais ICT	8 427	10 223
Audit et services professionnels	4 597	4 057
Coûts affectés aux locaux	2 487	2 498
Frais de communication et d'information	7 730	6 377
Frais généraux divers	43	5 308
	37 139	43 800
Le poste Autres frais généraux comprend un gain de TVA exceptionnel de 2,1 millions d'euros au titre d'une demande de remboursement de TVA supplémentaire pour les exercices postérieurs à 2008 (TVA au pro rata).		
32. Résultats par action		165
Le bénéfice de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.		
Le calcul du bénéfice par action est basé sur les éléments suivants :		
Résultat net après impôt	23 380	34 090
Résultat imputable aux actionnaires minoritaires	(720)	(120)
Résultat attribuable aux actionnaires de BinckBank N.V.	24 100	34 210
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	74 500 000	74 500 000
Moins : actions rachetées au 1 ^{er} janvier	(464 117)	(381 511)
	74 035 883	74 118 489
Nombre moyen pondéré d'actions correspondant aux (*) :		
Attribuées au Directoire et aux salariés	33 968	26 598
Actions rachetées	(1 268 560)	(2 979)
Nombre moyen d'actions en circulation	72 801 291	74 142 108
(*) Les chiffres ci-dessus reposent sur les totaux présentés dans la note 23, en tenant compte de la date de la variation des capitaux propres		
Bénéfice par action (en euros)	0,33	0,46
Aucun droit en circulation ne pourrait entraîner une dilution du bénéfice par action. Le bénéfice dilué par action est par conséquent identique au bénéfice de base par action et n'est donc plus présenté à part dans ces états financiers. Aucune autre opération sur les actions ordinaires ou actions ordinaires potentielles qui pourrait entraîner une dilution n'a été réalisée entre la date de présentation et la date d'établissement de ces états financiers.		

	2012	2011
	x 1000 €	x 1000 €
33. Dividende distribué et proposé		
Déclaré et payé pendant l'exercice		
Dividende sur actions ordinaires :		
Dividende final pour 2011 : 0,24 euro (2010 : 0,27 euro)	17 605	20 022
Acompte sur dividende pour 2012 : 0,17 euro (2011 : 0,20 euro)	12 365	14 831
	<hr/> 29 970	<hr/> 34 853
Proposition soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires (non comptabilisée comme un passif au 31 décembre)		
Dividende sur actions ordinaires :	20 860	17 880
Dividende final pour 2012 : 0,28 euro (2011 : 0,24 euro)		

34. Juste valeur des instruments financiers

BinckBank a classé ses instruments financiers qui sont calculés dans le bilan à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux à partir de la priorité des intrants à la valorisation. La hiérarchie de la juste valeur attribue la plus grande priorité aux prix cotés sur un marché ouvert pour des actifs et des dettes similaires et la priorité la plus basse pour les techniques de valorisation basées sur des intrants non observables. Un marché actif pour les actifs et dettes désigne un marché dans lequel les opérations pour les actifs et passifs se produisent avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir des informations fiables sur les prix de façon permanente.

La hiérarchie de la juste valeur comprend trois niveaux :

Niveau 1 : la juste valeur est déterminée sur la base des cours de cotation sur un marché actif

Niveau 2 : des techniques utilisant des paramètres de marché observables

Niveau 3 : des techniques de mesure utilisant des intrants non basés sur un marché observable et qui possèdent un effet important sur la juste valeur de l'instrument.

Les intrants observables concernent les données du marché obtenues auprès de sources indépendantes. Les intrants non observables sont des intrants reposant sur des hypothèses subjectives de BinckBank concernant les facteurs utilisés par les opérateurs de marché afin de déterminer le prix d'un actif ou d'un passif développés à partir des meilleures informations disponibles dans les circonstances. Les intrants non observables peuvent comprendre des facteurs tels que la volatilité, la corrélation, les spreads par rapport aux taux d'escompte, les taux de défaut, les taux de recouvrement, les taux de paiement anticipé et certains spreads de crédit.

La juste valeur des instruments financiers calculée à la juste valeur est déterminée de la manière suivante :

31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	168	-	168
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 876	-	-	15 876
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 515 549	-	1 515 549
Total actifs	15 876	1 515 717	-	1 531 593
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	65	-	65
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 084	-	-	1 084
Total passifs	1 084	65	-	1 149
31 décembre 2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	119	-	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 594	-	-	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 682 452	-	1 682 452
Total actifs	15 594	1 682 571	-	1 698 165
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	155	-	155
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 013	-	-	1 013
Total passifs	1 013	155	-	1 168

Niveau 1 : la juste valeur est déterminée sur la base des cours de cotation sur un marché actif

La juste valeur de tous les instruments financiers de cette catégorie est déterminée sur la base des prix cotés en bourse, un courtier ou un fournisseur de données sous réserve qu'ils reflètent les transactions courantes et ordinaires sur les marchés. Dans le cas de BinckBank, ceci concerne les positions en actions au titre des créances et dettes SRD.

Niveau 2 : des techniques utilisant des paramètres de marché observables

La juste valeur de tous les instruments financiers du niveau 2 est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur les prix du marché malgré l'absence de marché actif. Dans ce cas, les prix disponibles sont complétés principalement avec les informations de marché comme les taux d'intérêt et les primes de risque associées aux différentes notes de crédit.

Dans le cas de BinckBank, ceci concerne les instruments financiers suivants :

- Positions sur dérivés associées aux créances et dettes SRD
Ceci concerne les produits dérivés de gré à gré (OTC) qui sont directement souscrits auprès de clients particuliers et qui ne sont pas cotés sur un autre marché. La valeur est dérivée directement des prix du marché pour les actions sous-jacentes.
- Portefeuille d'investissement - obligations
Le portefeuille d'investissement concerne les obligations courantes qui sont principalement négociées par des professionnels du marché sans passer par un marché réglementé. Les prix sont disponibles sur demande auprès des courtiers. Les transactions sur ces obligations ne sont pas enregistrées centralement ni publiées sur une bourse et BinckBank considère donc qu'il n'existe pas de marché actif. Aucun actif financier n'est passé du niveau 2 au niveau 1 en 2011 ou en 2012.

Niveau 3 : des techniques de mesure utilisant des intrants non basés sur un marché observable et qui possèdent un effet important sur la juste valeur de l'instrument.

Tous les instruments financiers de cette catégorie sont évalués individuellement. La valorisation est basée sur la meilleure estimation de la direction en tenant compte des derniers prix connus et de l'analyse d'agences de valorisation indépendantes. BinckBank ne possède aucun instrument financier dans cette catégorie.

Juste valeur

Aucun écart important n'a été constaté entre la valeur faciale et la juste valeur des instruments financiers dans les états financiers de BinckBank.

35. Classification des actifs et passifs en fonction de leur échéance prévue

Le tableau ci-dessous illustre les actifs et passifs classés selon leur durée de vie restante prévue jusqu'à l'échéance.

Au 31 décembre 2012	< 12 mois	> 12 mois	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs			
Espèces et soldes auprès des banques centrales	365 362	-	365 362
Banques	135 590	9 326	144 916
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	168	-	168
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 876	-	15 876
Actifs financiers disponibles à la vente	704 404	811 145	1 515 549
Prêts et créances	323 008	-	323 008
Investissement dans les filiales et les coentreprises	-	3 384	3 384
Immobilisations incorporelles	-	263 142	263 142
Immobilisations corporelles	-	43 684	43 684
Impôt courant	6 023	-	6 023
Impôt différé	20 818	-	20 818
Autres actifs	41 679	-	41 679
Comptes de régularisation actifs	254 165	-	254 165
Produits dérivés détenus pour le compte de clients			
Total actifs	1 867 093	1 130 681	2 997 774
Passifs			
Banques	20 060	-	20 060
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	65	-	65
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 084	-	1 084
Dépôts clientèle	2 213 049		2 213 049
Provisions	2 400	-	2 400
Impôt courant	141	-	141
Impôt différé	3 673	16 246	19 919
Autres passifs	19 821	342	20 163
Comptes de régularisation passifs	11 507	-	11 507
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	254 165	-	254 165
Total passifs	2 525 965	16 588	2 542 553
Résultat net	(658 872)	1 114 093	455 221

35. Classification des actifs et passifs en fonction de leur échéance prévue (suite)

Le tableau ci-dessous illustre les actifs et passifs classés selon leur durée de vie restante prévue jusqu'à l'échéance.

Au 31 décembre 2011	< 12 mois	> 12 mois	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-	320 214
Banques	269 497	9 458	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119	-	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 594	-	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	529 160	1 153 292	1 682 452
Prêts et créances	324 097	-	324 097
Investissement dans les filiales et les coentreprises	-	3 219	3 219
Immobilisations incorporelles	-	292 398	292 398
Immobilisations corporelles	-	46 229	46 229
Impôt courant	3 630	-	3 630
Autres actifs	35 137	-	35 137
Comptes de régularisation actifs	38 129	-	38 129
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	311 282	-	311 282
Total actifs	1 846 859	1 504 596	3 351 455
Passifs			
Banques	28 161	-	28 161
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	155	-	155
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 013	-	1 013
Dépôts clientèle	2 492 503		2 492 503
Provisions	2 940	-	2 940
Impôt courant	75	-	75
Impôt différé	1 426	15 207	16 633
Autres passifs	13 591	-	13 591
Comptes de régularisation passifs	15 579	-	15 579
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	311 282	-	311 282
Total passifs	2 866 725	15 207	2 881 932
Résultat net	(1 019 866)	1 489 389	469 523

36. Parties liées

Les comptes consolidés comprennent les parties liées à BinckBank suivantes :

	Pays	Participation fin 2012	Participation fin 2011
<i>Sociétés consolidées :</i>			
Syntel Beheer B.V.*	Pays-Bas	100%	100%
Bewaarbedrijf BinckBank B.V.	Pays-Bas	100%	100%
ThinkCapital Holding B.V.	Pays-Bas	60%	60%
<i>Coentreprises :</i>			
BeFrank N.V.	Pays-Bas	50%	50%
<i>Filiales :</i>			
TOM Holding B.V.	Pays-Bas	34,2%	38,5%

* Able Holding B.V. depuis le 23 janvier 2013

Le groupe des parties liées est constitué de sociétés consolidées, de coentreprises, de filiales, et du Directoire et du Conseil de surveillance de BinckBank. La participation indiquée correspond aux droits de vote détenus dans la société concernée.

Conditions des opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont effectuées selon les conditions commerciales et aux prix du marché.

Fin 2012, BinckBank n'a comptabilisé aucune provision pour créances irrécouvrables sur des parties liées (2011 : néant). Une évaluation de la situation financière de chacune des parties liées et des marchés sur lesquels elles opèrent permet chaque année de se former une opinion quant à la nécessité de ces provisions. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue en rapport avec les parties liées.

ThinkCapital Holding B.V.

Une augmentation de capital de 1 804 000 euros a été investie par les actionnaires en 2012, dont 1 082 000 euros ont été apportés par BinckBank. BinckBank possède une préférence primaire sur certains bénéfices mis en réserve jusqu'à un montant de 1,1 million d'euros, suivie d'une préférence secondaire des autres actionnaires sur certains bénéfices mis en réserve jusqu'à un montant de 1,1 million d'euros. Les résultats de l'exercice financier sont distribués aux actionnaires, à savoir BinckBank et les autres actionnaires, selon les préférences stipulées dans les contrats d'actionnariat. En 2012, BinckBank a fourni des locaux, des systèmes de bureautique et des services administratifs pour un montant de 72 000 euros (2011 : 72 000 euros). Fin 2012, BinckBank détenait une créance sur ThinkCapital Holding B.V. de 2 000 euros (2011 : 7 000 euros).

BeFrank N.V.

Une augmentation de capital de 2,5 millions d'euros a été investie dans la coentreprise BeFrank N.V. en 2012. Un montant de 418 000 euros a été facturé pour de l'informatique et des services administratifs en 2012 (2011 : 86 000 euros). Fin 2012, BinckBank détenait une créance sur BeFrank N.V. de 186 000 euros.

TOM Holding B.V.

IMC Financial Markets a pris une participation au capital de TOM Holding N.V. en mars 2012, à hauteur de 9,99%. La participation de BinckBank a par conséquent été diluée pour atteindre 34,2%. En 2012, une augmentation de capital de 1 245 000 euros a été investie dans la filiale TOM Holding N.V. BinckBank a fourni des locaux, des systèmes de bureautique et des services administratifs à TOM en 2012, pour laquelle une commission de 561 000 euros a été appliquée. En 2012, 767 000 euros ont été facturés à BinckBank par les sociétés filiales de TOM Holding B.V. pour la prestation de services de titres. Fin 2012, BinckBank avait une dette envers TOM Holding B.V. de 102 000 euros. La société a annoncé le 10 décembre 2012 que NASDAQ OMX avait fait l'acquisition d'une participation de 25% au capital de TOM Holding N.V., sous réserve d'obtenir l'accord des régulateurs. NASDAQ OMX possède également une option pour augmenter sa participation à l'avenir jusqu'à atteindre 50,1%. Tout effet de dilution lié à cette opération ne sera comptabilisé qu'après avoir obtenu l'accord de l'autorité de réglementation.

Aucune opération impliquant le Directoire ou le Conseil de surveillance en dehors des contrats de travail n'a eu lieu au cours de l'année. Voir Note 29 sur les frais de personnel et le rapport sur les rémunérations générales pages 115 à 118, dans le rapport annuel, pour plus de renseignements.

Les opérations avec les sociétés consolidées sont entièrement éliminées dans les comptes consolidés.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
37. Engagements hors bilan		
<i>Obligations éventuelles</i>		
Obligations relatives à des contrats de cautionnement et de garanties	2 558	3 387
Obligations relatives à des facilités irrévocables	-	-

Pour répondre aux demandes de ses clients, BinckBank propose comme produits des contrats de cautionnement et des garanties relatifs à des prêts. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas inscrite au bilan. Le montant indiqué ci-dessus représente le risque de crédit potentiel maximal pour BinckBank lié à ces produits, dans l'hypothèse où toutes ses contreparties manqueraient à leurs obligations contractuelles et où toutes les garanties existantes se révéleraient sans valeur. Les garanties comprennent à la fois les garanties de substitution de crédit et hors substitution de crédit. Les garanties devraient dans la plupart des cas expirer sans qu'elles soient appelées, et elles ne produiront pas de flux de trésorerie futurs.

Lors de l'acquisition de Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a aussi acheté le produit Alex Bottom-Line, qui est un contrat avec l'association des actionnaires néerlandais (VEB). Si BinckBank met fin au contrat VEB, elle devra payer un montant égal aux droits de garde et aux commissions sur les dividendes payés par chaque client d'Alex Bottom-Line à la conclusion du contrat, plus le montant de tous droits de garde et commissions sur les dividendes supplémentaires payés par chaque client en cas de dépassement des limites fixées.

Engagements en matière de location

La société a des contrats de location et de services pour des bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie. Elle a également conclu des contrats de bail d'exploitation du parc de véhicules pour des périodes de moins de cinq ans. La charge annuelle totale relative aux paiements de la location des bureaux et des baux d'exploitation des véhicules était fin 2012 de 3,2 millions d'euros (2011 : 3,0 millions d'euros).

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
La répartition selon la durée des obligations restantes est la suivante :		
Moins d'un an	2 642	3 093
Un à cinq ans	2 759	4 138
Plus de cinq ans	262	338

Actions en justice

BinckBank est impliquée dans plusieurs procédures judiciaires. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue des actions en justice en cours ou imminentes, le Directoire considère, d'après les informations actuellement disponibles et après consultation d'avocats, que leurs résultats ne devraient probablement pas avoir de conséquences négatives importantes sur la situation financière et les résultats de BinckBank.

Système de Garantie des Dépôts

Le Système de Garantie des Dépôts a pour but de garantir certains dépôts de titulaires de compte au cas où une banque manquerait à ses obligations. Ce plan sécurise les dépôts jusqu'à 100 000 euros et s'applique par détenteur de compte et par banque, quel que soit le nombre de comptes détenus. En cas de compte joint utilisé par deux personnes, ce maximum s'applique par personne. Presque tous les comptes d'épargne, les comptes courants et les dépôts à terme sont couverts. Les actions ou les obligations ne sont pas couvertes. Si un établissement de crédit se retrouve en difficulté et ne dispose pas des fonds suffisants pour rembourser tout ou partie des sommes garanties aux titulaires des comptes détenus auprès de lui, la Banque des Pays-Bas compensera la différence. Le montant total déboursé par la Banque des Pays-Bas sera ensuite récupéré auprès des banques sur une base proportionnelle.

Le mécanisme de garantie des dépôts est désormais financé ex ante plutôt qu'ex post à compter du 1^{er} juillet 2013. En raison de la commission de démantèlement supplémentaire découlant de la nationalisation de SNS Reaal, le ministre a décidé de reporter le financement ex-ante au 1^{er} juillet 2015. Les banques contribueront ensuite à un fonds au titre du mécanisme de garantie des dépôts. Le Stichting Depositogarantiefonds sera le propriétaire du fonds et ses ressources ne sont pas remboursables. DNB gérera les actifs du fonds de garantie des dépôts et fera par conséquent office d'agent du Stichting. Le fonds de garantie des dépôts doit augmenter

jusqu'à 1 % des dépôts garantis par le DGS dans environ 10 ans, ce qui équivaut selon les chiffres les plus récents à environ 4 milliards d'euros. Le pourcentage cible de 1% des dépôts garantis est déterminé par la banque.

Système d'indemnisation des investisseurs

La directive concernant les systèmes d'indemnisation des investisseurs (ou ICSD) a récemment été modifiée. L'ICSD a été mise en place en 1997 en complément de la Directive sur les services d'investissement (désormais remplacée par la MiFID). L'ICSD prévoit des indemnisations pour les clients souscrivant à des services d'investissement auprès de sociétés d'investissement (banques comprises) si la société d'investissement n'est pas en mesure de restituer le capital ou les instruments financiers qu'elle détient pour le compte d'un client. La modification de l'ICSD appartient à un paquet de mesures plus vaste qui comprend également la modification de la directive sur les mécanismes de garantie des dépôts. À l'heure où ce rapport annuel était écrit, cette procédure a (temporairement) été suspendue et la date réelle d'application de la loi néerlandaise n'est pas connue.

38. Informations par segment

En tant que courtier en ligne, BinckBank offre à ses clients particuliers un accès rapide et avantageux à tous les grands marchés financiers mondiaux. Par ailleurs, en tant que banque de gestion de patrimoine, BinckBank fournit à ses clients une aide à la gestion de leur patrimoine en leur proposant des services de gestion d'actifs et une épargne en ligne. Outre l'exécution d'ordres rapide et à bas prix, BinckBank offre aussi à sa clientèle professionnelle le traitement administratif de titres et de transactions monétaires grâce à une variante d'externalisation des processus métier (BPO), ou à l'octroi de licence de logiciel. La société est implantée aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie.

La responsabilité en matière de direction de notre filiale Syntel B.V. a changé à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette responsabilité a été transférée du président du Directoire au directeur exécutif en charge du centre de profit Professionnels. Les résultats de Syntel ne sont par conséquent plus comptabilisés dans les activités du groupe, mais dans celles du centre de profit Professionnels. La nouvelle segmentation tient compte des responsabilités managériales révisées. Les chiffres comparatifs ont été modifiés en conséquence.

Un segment est une composante clairement distincte de BinckBank fournissant des services dont le profil de risque ou de rendement est différent des autres segments (une branche d'activité), ou fournissant des services à un marché particulier (segment de marché) dont le profil de risque ou de rendement est différent de celui des autres segments. Pour ce qui est de l'organisation, les opérations de BinckBank sont divisées en deux branches d'activité fondamentales. Le Directoire fixe les objectifs de performance, et il autorise et suit les budgets préparés pour ces branches d'activité. La direction de la branche d'activité a la responsabilité de définir la politique de ce segment, conformément à la stratégie et aux objectifs de performance formulés par le Directoire. Ces branches d'activité sont :

- Centre de profit Particuliers
- Centre de profit Professionnels

Le centre de profit Particuliers opère en tant que courtier (en ligne) pour le marché des clients particuliers. Le centre de profit Professionnels fournit des services de courtage d'opérations sur titres ou produits dérivés pour le compte d'investisseurs professionnels aux Pays-Bas et à l'extérieur, et aussi la plus grande partie de leur administration, dont la filiale Syntel. Tous les produits et charges directement imputables sont comptabilisés dans les branches centre de profit Particuliers et centre de profit Professionnels, avec les coûts imputables des activités du groupe.

Les services placés sous l'autorité directe du Directoire, et dont les produits et charges ne sont pas comptabilisés dans l'une des autres branches d'activité, forment les Opérations du groupe. Sont compris ThinkCapital et les résultats de central Treasury, dont les résultats sur les ventes du portefeuille d'investissement et les charges exceptionnelles.

Les normes comptables utilisées pour une branche d'activité sont celles décrites pour l'état consolidé de la position financière et du compte de résultat de BinckBank. Les opérations entre branches d'activités ont lieu à des prix qui seraient les prix fixés dans des conditions normales de marché (« at arm's length »).

Les résultats des filiales et des coentreprises sont imputés aux branches d'activités dans la mesure où les branches d'activités exercent une influence directe sur les sociétés associées et coentreprises. Tous les autres résultats des filiales et coentreprises sont comptabilisés au niveau du groupe.

Les investissements en immobilisations incorporelles et corporelles sont imputés aux branches d'activité dans la mesure où ces investissements sont acquis directement par les branches d'activité. Tous les autres investissements sont comptabilisés au niveau du groupe.

Les impôts sont gérés au niveau du groupe et ne sont pas imputés aux branches d'activité.

Syntel a facturé un montant de 6,5 millions d'euros (2011 : 6,7 millions d'euros) pour les services fournis à BinckBank. Ces charges ont été supprimées dans les informations sectorielles présentées ci-dessous et remplacées par la répartition des charges réelles.

Comme cela était le cas en 2011, aucun client ni groupe de clients associés n'a été responsable de plus de 10% du produit total de la banque en 2012.

Répartition par activité									
x 1 000 €	Notes	Particuliers		Professionnels		Opérations du groupe		Total	
		2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Produits d'intérêts		37 051	47 644	5 274	6 139	398	842	42 723	54 625
Charges d'intérêts		(9 350)	(13 788)	(951)	(1 573)	(398)	(357)	(10 699)	(15 718)
Produits d'intérêts nets	24	27 701	33 856	4 323	4 566	(0)	485	32 024	38 907
Produits de commissions		115 435	146 224	28 930	30 607	265	158	144 630	176 989
Charges de commission		(18 190)	(32 698)	(12 676)	(15 716)	(101)	(128)	(30 967)	(48 542)
Produits nets de commissions et assimilés	25	97 245	113 526	16 254	14 891	164	30	113 663	128 447
Autres produits	26	1 659	2 566	10 279	10 251	42	505	11 980	13 322
Résultat des opérations sur instruments financiers	27	-	-	-	-	47	3 167	47	3 167
Dépréciation des actifs financiers	28	(1)	(268)	(1)	-	-	-	(2)	(268)
Résultat total des activités opérationnelles		126 604	149 680	30 855	29 708	253	4 187	157 712	183 575
Frais de personnel	29	(32 436)	(34 283)	(17 254)	(15 804)	(367)	(774)	(50 057)	(50 861)
Amortissements	30	(33 824)	(34 172)	(1 407)	(1 049)	-	(242)	(35 231)	(35 463)
Autres charges d'exploitation	31	(32 775)	(37 064)	(5 827)	(5 018)	1 463	(1 718)	(37 139)	(43 800)
Charges d'exploitation totales		(99 035)	(105 519)	(24 488)	(21 871)	1 096	(2 734)	(122 427)	(130 124)
Résultat d'exploitation		27 569	44 161	6 367	7 837	1 349	1 453	35 285	53 451
Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises	11							(3 580)	(5 848)
Résultat avant impôts								31 705	47 603
Impôts	14							(8 325)	(13 513)
Résultat net								23 380	34 090
Total actifs		2 250 473	2 558 973	419 801	392 218	327 500	400 264	2 997 774	3 351 455
Total passifs		1 866 455	2 166 145	378 086	359 156	298 012	356 631	2 542 553	2 881 932

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique du résultat des activités opérationnelles et des immobilisations corporelles et incorporelles de BinckBank. Le résultat est réparti selon le pays où est domiciliée la succursale où le compte est ouvert, et les immobilisations corporelles et incorporelles selon le pays dans lequel ces actifs sont détenus.

x 1 000 €	Pays-Bas		Autres états		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Résultat total des activités opérationnelles	132 389	158 901	25 323	24 674	157 712	183 575
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	306 491	338 431	335	196	306 826	338 627

39. Gestion du risque

Introduction

BinckBank exerce ses activités sur la base d'un parfait équilibre entre le risque, le rendement et le capital et s'efforce de prendre des risques en connaissance de cause et de manière responsable. Les risques sont liés aux activités commerciales de BinckBank. Toutefois, l'exposition aux activités à haut risque telles que le trading pour compte propre, les produits complexes ou les devises est limitée.

Les banques sont contraintes de détenir du capital pour couvrir les risques découlant de leurs opérations bancaires. Ceci est facilité par la procédure d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP). ICAAP est une procédure assurant qu'une institution :

- reconnaît, évalue, comptabilise et surveille les risques qu'elle prend ;
- possède des fonds propres disponibles fixés par les réglementations internes qui sont suffisants pour couvrir les risques principaux auxquels l'institution est exposée ; et
- possède un système de gestion du risque approprié qui est développé en continu en fonction des facteurs de risque relevés.

BinckBank s'efforce de conserver un profil de risque modéré, de façon à ce que les conséquences d'événements imprévus sur le bénéfice et les fonds propres soient limitées. BinckBank prête attention de façon très importante à la gestion du risque et utilise des systèmes de gestion du risque. La procédure de gestion du risque comprend des mesures de contrôles pertinentes, des systèmes de compte rendu et des systèmes d'information. L'identification des risques, ainsi que la mise au point et l'actualisation des mesures de contrôles pertinentes, constituent un processus continu au sein de BinckBank. La gestion du risque est elle-même un processus continu, affecté à la fois par la conjoncture changeante et par la complexité croissante de la législation et de la réglementation.

Les risques concernant BinckBank, et les mesures de contrôle relatives à celui-ci, sont décrits en détail dans la partie Gestion du risque et du capital du rapport annuel (page 66).

La note sur les risques financiers dans les états financiers s'appuie sur les exigences de l'IFRS 7.

La gestion du risque de BinckBank est axée sur :

- Pilier I
 - Risque de crédit
 - Risque de marché
 - Risque opérationnel
- Pilier II
 - Risque de taux d'intérêt
 - Risque de liquidité
 - Risque de crédit
 - Risque de concentration
 - Risque de marge
 - Risque de contrepartie

Après une partie générale sur la gestion du risque et du capital, ces types de risque sont séparément décrits ci-dessous.

Profil de risque de BinckBank

BinckBank a un profil de risque fondamentalement différent de celui d'une banque néerlandaise traditionnelle. Les opérations bancaires typiques de BinckBank sont relativement simples, et concernent l'offre de prêts adossés à des portefeuilles de titres très liquides (prêts sur gages), la prestation de services de paiement vers des comptes de contrepartie fixes dans d'autres établissements bancaires, la gestion de patrimoine automatisée et les activités de taux d'intérêt relatives aux dépôts de notre clientèle. Ces activités sont en général classées comme des activités à faible risque. Le cœur de métier de BinckBank, le règlement des opérations sur titres, est toutefois un processus complexe. Chaque année, BinckBank traite des millions d'opérations, pour plus de 640 000 comptes, couvrant un très grand nombre de produits financiers sur plusieurs plates-formes de négociation, par l'intermédiaire de courtiers et en qualité de membre de places boursières. Conjugué au niveau de dépendance élevé à l'égard des TIC, cela constitue un risque opérationnel relativement important.

Organisation de la gestion du risque

Dans l'organisation actuelle, la gestion du risque s'articule autour du directeur général et du directeur financier, qui dirigent de concert les différents départements impliqués dans la gestion du risque. Chacun de ces départements possède ses propres règles internes qui définissent ses devoirs et ses responsabilités en matière de gestion du risque. Ces règles ont été coordonnées afin d'éviter les doublons et les failles dans les mécanismes de gestion du risque. L'indépendance des différentes fonctions, ou des différents services, est préservée par la séparation des lignes hiérarchiques.

BinckBank utilise le principe des « trois lignes de défense », selon lequel les centres de profit sont les principaux responsables en matière de gestion du risque. Les services de première ligne sont soutenus et suivis par des services spécialisés de deuxième ligne, comme Finances et Contrôle, Conformité, Contrôle Interne et Gestion des risques. Le département d'audit interne (DAI) constitue la troisième ligne de défense. Le Conseil de surveillance, soutenu par le comité d'audit, le comité de développement de produits et du risque et le comité de rémunération, ainsi que les régulateurs externes et l'auditeur externe, constituent le dernier maillon du cadre de la gestion du risque de gouvernance.

Départements et comités de gestion du risque

Un certain nombre de structures de conseil et de comités départementaux dans lesquels des représentants de la première et de la deuxième lignes sont incluses et prennent une part active dans la gestion de certains risques. Les comités obéissent à des lois qui ont été approuvées par le Directoire et peuvent émettre des mandats pour les services, dont les plus importants sont détaillés ci-dessous.

Comité de trésorerie

Le comité de trésorerie s'occupe principalement de la gestion du risque de liquidité, du risque de crédit dans le portefeuille d'investissement et du risque de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change), et évalue l'adéquation des fonds propres et de la liquidité de BinckBank. Ce comité fixe également la politique de prêt pour l'activité de taux d'intérêt.

Comité d'investissement

Le comité d'investissement évalue la mise en œuvre de la politique d'investissement du service de gestion de l'épargne et des investissements. Il surveille également les questions concernant la conformité et le risque, l'évolution des taux ainsi que la gestion des risques opérationnels. Le comité d'investissement évalue les modifications apportées à la politique d'investissement et les approuve s'il y a lieu.

Comités de risque pour les centres de profit Particuliers et Professionnels

Le risque opérationnel et le risque de crédit pour les centres de profit Particuliers et Professionnels relèvent de la responsabilité des autres comités du risque. Ces organes se concentrent sur la gestion des risques liés à la structure des processus métiers et du risque de crédit inhérent aux portefeuilles clients. Ses tâches principales comprennent la prise de décision pour des opérations sûres et contrôlées, la coordination et la promotion du contrôle du risque opérationnel et de la conception des principales procédures d'entreprise. L'accord final pour le lancement de nouveaux produits, conformément au code bancaire, est accordé par ces comités avant qu'ils ne soient gérés par le comité de risque et de développement de produits (RPC).

Comité juridique et conformité

Le comité juridique et conformité a pour principale mission de gérer les questions juridiques et de conformité pour BinckBank N.V. en utilisant des KRI (indicateurs clés du risque), dont les effets des nouvelles législations et réglementations sur les conditions et les clauses.

Comité de sécurité informatique

Cet organe se concentre sur la gestion des risques associés à la sécurité des informations et des processus TIC.

Département de gestion du risque

Le département de gestion du risque supervise la mise en œuvre de la politique concernant la gestion du risque de marché et de crédit dans les portefeuilles clients et la surveillance de l'existence et la mise en place des mesures de contrôle du risque. Le département de gestion du risque procède aux vérifications internes périodiques des processus opératoires dans le cadre de sa gestion des risques opérationnels. Il surveille également le risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille d'investissement et met en place la politique de sécurité des informations pour BinckBank.

Département comptabilité et contrôle de gestion

Le département comptabilité et contrôle de gestion est en charge de l'administration précise et complète et de la divulgation sous forme de rapports des données financières aux parties prenantes internes et externes. Ceci comprend tous les rapports obligatoires à l'attention des autorités de régulation néerlandaises et internationales.

Département juridique et conformité

Le service Conformité a la responsabilité de surveiller la conformité avec les codes de conduite applicables et avec la législation et la réglementation applicables, et il s'occupe avant tout de la gestion du risque lié à l'intégrité. BinckBank accorde une grande importance à l'intégrité et à la fiabilité et le souligne dans son code de conduite, ses normes relatives aux délits d'initiés et sa charte en matière d'alerte éthique. La directeur du département Conformité exerce les fonctions de secrétaire de l'entreprise.

Département d'audit interne (DAI)

Conformément à la définition de l'audit interne de l'Institut des Auditeurs Internes, la mission du DAI est de donner, de façon indépendante et objective, de la certitude. L'objet du DAI est d'effectuer des travaux de garantie afin d'ajouter de la valeur et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation interne. Le SAI contribue de cette façon à la réalisation des objectifs de l'entreprise grâce à une démarche systématique et méthodique appliquée à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance. Le DAI ne fournit pas de services de conseil.

Le périmètre ou domaine d'intervention du DAI comprend toutes les activités réalisées sous la responsabilité de BinckBank. Les coentreprises et les filiales sont des personnes morales indépendantes, possédant leur propre licence, et qui se situent à l'extérieur du domaine d'intervention (direct) du DAI.

Surveillance des activités

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance discute chaque année de la stratégie et des risques associés aux activités et évalue la structure et le fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle des risques internes sur la base de rapports. La surveillance de la communication de l'information financière par la société est de la responsabilité du Conseil de surveillance. Après évaluation, la Conseil de surveillance approuve le niveau d'appétit pour le risque défini chaque année par le Directoire.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de la surveillance de la structure et du fonctionnement du système de contrôle interne et de gestion du risque, du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe et du fonctionnement du département d'audit interne.

Comité de développement de produits et du risque

Le comité de développement de produits et du risque conseille le Conseil de surveillance sur certaines questions telles que le profil de risque et l'appétit pour le risque de BinckBank. Il surveille également l'adéquation de la liquidité et des fonds propres, ainsi que la mise en place, le test et l'analyse des nouveaux produits ou des modifications apportées aux produits et aux services existants eu égard au devoir de précaution envers le client. Le comité de développement de produits et du risque est de plus en charge d'identifier, d'analyser et de conseiller sur l'ensemble des autres risques importants pour BinckBank.

Commission de rémunération

Le comité de rémunération prend les décisions concernant la rémunération des membres du Directoire et de la direction et concernant les principes de la politique de rémunération pour les autres salariés de BinckBank. Avec le soutien de conseillers externes, il suit les tendances et les évolutions de la politique de rémunération et s'assure régulièrement que la politique de rémunération actuelle est conforme aux pratiques en vigueur sur le marché et les dispositions actuelles en matière de gouvernance d'entreprise.

Supervision du risque par le Directoire

Le président du Directoire et le directeur financier sont membres de tous les comités du risque, ce qui leur permet de conserver la haute main sur les risques et les mesures de contrôle. Le Directoire doit par ailleurs approuver chaque année les normes des différents comités, garantissant ainsi la cohésion entre les différents comités et éviter les doublons.

Gestion du capital

L'objectif de la gestion du capital de BinckBank est de maintenir une position de solvabilité favorable, en cherchant constamment à parvenir à un parfait équilibre entre le capital social détenu et les risques auxquels la banque est exposée. Cela implique de détenir

du capital pour les risques complémentaires du Pilier II identifiés par BinckBank, comme le risque de taux d'intérêt, le risque de concentration, le risque de marge et le risque de contrepartie, en plus des exigences de capital minimal prescrites dans le cadre du Pilier I (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel). Il est régulièrement vérifié que le capital mis en réserve dans le cadre du Pilier II soit d'un niveau convenable, ce qui peut amener à augmenter ou à réduire les exigences de fonds propres internes. Cette procédure de test porte le nom d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process, procédure interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes).

Adéquation des fonds propres

BinckBank contrôle en permanence que son capital soit suffisant. En raison de la baisse des exigences en fonds propres au titre du Pilier II, le ratio de solvabilité a augmenté de 23,1% au 31 décembre 2011 pour atteindre 25,2% au 31 décembre 2012. Le niveau actuel des fonds propres de base est suffisant pour poursuivre la croissance de nos activités et placer BinckBank dans une position solide pour faire face aux périodes de difficultés financières. L'adéquation des fonds propres est vérifiée tous les mois, sur la base des exigences en capital dans le cadre des Piliers I et II et en s'appuyant sur les résultats d'un ensemble déterminé de tests de résistance. Leurs résultats donnent des informations indiquant si les fonds propres sont suffisants et dans quelle mesure BinckBank peut poursuivre ses opérations en cas de situation difficile. L'exigence en capital dans le cadre du Pilier I est exprimée dans le ratio BRI. L'adéquation des fonds propres dans le cadre des Piliers I et II est exprimée dans le ratio de solvabilité interne.

BinckBank s'efforce d'obtenir un ratio de solvabilité interne compris entre 12 et 20% et sa politique de fonds propres précise qu'en cas d'augmentation du ratio de solvabilité pour converger vers 20%, le surplus de fonds propres sera distribué aux actionnaires sous forme de dividendes et/ou de rachat des actions propres.

BinckBank a relancé son programme de rachat d'actions le 16 décembre 2011 dans l'intention de réduire son capital. BinckBank prévoit d'acheter un total de 28,2 millions d'euros en actions pendant une période de 18 mois, sous réserve de maintenir le ratio de solvabilité interne (estimé) au-dessus de 20%. Le ratio de solvabilité n'a pas chuté en deçà du seuil de 20% en 2012. BinckBank a racheté un total de 18 millions d'euros en actions au cours de l'année.

Calcul des fonds propres et du noyau dur du capital (Tier I) (x 1 000 €)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capital souscrit et libéré	7 450	7 450
Réserve provisionnée pour les primes d'émission	373 422	373 422
Actions propres	(21 539)	(3 954)
Autres réserves	71 779	58 388
Bénéfice non affecté	24 100	34 210
Participations minoritaires	9	7
Total des fonds propres	455 221	469 523
Moins : goodwill	(152 929)	(152 929)
Moins : autres immobilisations incorporelles	(110 213)	(135 773)
Moins : réserve de juste valeur	(7 493)	973
Moins : dividende proposé	(20 860)	(17 880)
Fonds propres de base	163 726	163 914
Moins : investissements dans les filiales financières	(3 384)	(3 219)
Total du capital disponible (A) - Tier I	160 342	160 695
Risque de crédit - Pilier I	19 727	18 718
Risque de marché (= risque de change)	93	120
Risque opérationnel	21 441	22 522
Total du capital requis (B) - Pilier I	41 261	41 360
Risque de taux d'intérêt	1 454	4 294
Risque de liquidité	157	477
Risque de crédit - Pilier II	7 998	9 455
<i>Risque de concentration</i>	5 256	7 054
<i>Risque de marge</i>	2 242	401
<i>Risque de contrepartie</i>	500	2 000
Total du capital requis - Pilier II	9 609	14 226
Total du capital requis (C) - Piliers I + II	50 870	55 586
Ratio BRI (= A/B * 8%)	31,1%	31,1%
Ratio de solvabilité (= A/C * 8%)	25,2%	23,1%

Introduction des règlements CRR/CRD IV

Même si tout a été fait pour parvenir à un accord politique concernant les règlements CRR/CRD IV en 2012, il semble évident que les règlements CRR/CRD IV ne peuvent être pour l'heure appliqués. Même si l'accord politique devrait être obtenu au premier trimestre 2013, le paquet complet doit encore être soumis au vote du Parlement européen. La première application du règlement CRD IV le 1^{er} janvier 2014 devrait être l'issue la plus probable. En l'état actuel des choses, un vote en assemblée plénière du Parlement européen est prévu au début 2013. De Nederlandsche Bank (DNB) considère que la date de publication du règlement CRD IV devrait se situer dans le courant du milieu de 2013. La date la plus vraisemblable pour l'application initiale de la directive (CRD) et le Règlement (CRR) devrait être le 1^{er} janvier 2014. Sachant que les négociations sont toujours en cours, il va de soi que DNB ne peut fixer la date d'entrée en vigueur officielle de CRD IV et la loi néerlandaise connexe. DNB demande aux institutions de poursuivre leurs efforts pour satisfaire les exigences de Bâle III / CRD IV dans les délais. DNB continuera de suivre la préparation et la transition vers Bâle III / CRD IV dans le courant de 2013, dans le cadre du projet de suivi de Bâle III.

Les principaux éléments des exigences modifiées en fonds propres imposées aux banques sont présentés ci-dessous :

1. Durcissement des exigences pour la solidité du capital
2. Durcissement des exigences en fonds propres Tier I
3. Posséder un coussin de conservation du capital contracyclique

1 Durcissement des exigences pour la solidité du capital

Conformément à Bâle III, les fonds propres détenus par les banques peuvent être composés de fonds propres Tier I, Tier II et Tier III. Les fonds propres Tier I sont classés comme les plus solides, car ils se composent essentiellement de capitaux et de bénéfices mis en réserve. En vertu de la nouvelle directive bancaire, les exigences relatives aux capitaux propres Tier I et Tier II ont été durcies. Les instruments Tier III seront progressivement démantelés. BinckBank n'est financée que par du capital Tier I et n'est en conséquence pas tenu de modifier sa structure de capital.

2 Durcissement des exigences en fonds propres Tier I

Le paquet de réformes se traduira par une augmentation du noyau dur minimum des fonds propres de 2% à 4,5%. Une banque doit également conserver un coussin supplémentaire (connu sous le nom de coussin de conservation du capital) de 2,5% en plus des 4,5% qui doivent également être composés de capitaux Tier I. Une banque doit prélever sur ce coussin en temps de crise, mais cela n'est autorisé que si aucun dividende n'est distribué. Il s'agit d'un scénario qu'une banque souhaitera éviter, ce qui signifie dans la pratique qu'elle devra détenir 7% de capital Tier I (à compter de 2019). Comme BinckBank est exclusivement financée par du capital Tier I au 31 décembre 2012 et possède un ratio BRI de 31,1%, aucun capital Tier I supplémentaire ne devrait s'avérer nécessaire.

3 Posséder un coussin de conservation du capital contracyclique

Outre la nouvelle norme de 7%, un coussin contracyclique sera également appliqué. Au cours de la phase de croissance du cycle économique, le ratio maximum atteint 2,5%. Lissé sur l'ensemble du cycle économique, cela équivaut à une exigence supplémentaire de 1,25%. Les exigences de solidité pour ce capital seront moins strictes. L'idée est de réserver du capital supplémentaire dans les périodes de prospérité financière. Au vu de son ratio BRI actuel de 31,1%, BinckBank ne devrait pas être tenu de constituer des réserves supplémentaires.

Le tableau ci-dessous montre l'impact attendu de la nouvelle réglementation sur le ratio BRI et le ratio de solvabilité de BinckBank.

Calcul des exigences en capital au titre de Bâle II et Bâle III			
(x 1 000 €)	Bâle II 31 décembre 2012	Bâle III 31 décembre 2012	Delta 31 décembre 2012
Capital social souscrit	7 450	7 450	-
Réserve provisionnée pour les primes d'émission	373 422	373 422	-
Actions propres	(21 539)	(21 539)	-
Autres réserves	71 779	71 779	-
Bénéfice non affecté	24 100	24 100	-
Participations minoritaires	9	9	-
Total des fonds propres	455 221	455 221	-
Moins : goodwill	(152 929)	(152 929)	-
Plus : obligations de paiement différées associées au goodwill	-	17 860	(17 860)
Moins : autres immobilisations incorporelles	(110 213)	-	-
Moins : réserve de juste valeur	(7 493)	-	(7 493)
Moins : dividende proposé	(20 860)	(20 860)	-
Fonds propres de base	163 726	189 079	(25 353)
Moins : investissements dans les filiales financières	(3 384)	-	(3 384)
Capital total disponible - (A)	160 342	189 079	(28 737)
Capital requis au titre du Pilier I - Bâle II	41 261	41 261	-
Ajustements de l'exigence en capital au titre du Pilier III * La pondération du risque des investissements dans des institutions financières n'est plus comptabilisée comme un poste déductible, mais pondéré à 250%.	-	677	(677)
Capital requis au titre du Pilier I - Bâle III (B)	41 261	41 938	(677)
Capital requis - Pilier II	9 609	9 609	-
Capital requis - Piliers I+II - (C)	50 870	51 547	(677)
Ratio BRI (= A/B * 8%)	31,1 %	36,1 %	-5,0 %
Ratio de solvabilité (= A/C * 8%)	25,2 %	29,3 %	-4,1 %

Les écarts sont dus aux ajustements suivants :

- Dans Bâle II, le montant brut du goodwill est déductible du capital. Dans le cadre de Bâle III, le goodwill sera déduit après déduction de tout passif d'impôt différé associé qui arrivera à échéance dans le cadre des normes comptables si le goodwill est réduit ou n'est plus porté au bilan.
- Dans Bâle III, les résultats latents sur les actifs financiers disponibles à la vente seront comptabilisés dans le capital Tier 1. DNB a proposé (en août 2012) une mise en place progressive sur cinq ans pour les pertes latentes. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la période de mise en place proposée par DNB. En cas de forte hausse des taux d'intérêt du marché, l'évolution négative de la valeur du portefeuille d'investissement pourrait avoir un impact significatif sur le capital Tier I de BinckBank.
- Dans Bâle III, les participations dans des institutions financières supérieures à 10% du capital de ces institutions ne seront déductibles du capital que si elles représentent plus de 10% du noyau dur. Dans la mesure où elles sont inférieures à 10% du capital Tier I, ces éléments seront considérés comme un actif pondéré du risque avec une pondération de 250%. Dans le cas de BinckBank, cela signifie que toutes les filiales seront considérées comme des actifs pondérés du risque avec une pondération de 250%.

Pondération du risque de crédit et besoins en fonds propres

Ce tableau indique la pondération du risque de crédit avec les besoins en fonds propres conformément à la méthode standard de Bâle II.

Risque de crédit méthode standard au 31 décembre 2012 x 1 000 €	Pondération du risque						Atténuation du risque de crédit		Actifs pondérés immobi- lisations incorpo- relles	Besoins en fonds propres (8%)
	0%	10%	20%	50%	75%	100%	Substi- tution	Garantie		
Créances ou créances éventuelles sur les états ou les banques centrales	1 060 621	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances éventuelles sur les états fédérés ou les collectivités locales	6 109	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances éventuelles sur les établissements financiers	7 178	551 573	314 808	91 291	-	-	(1 021)	-	165 537	13 243
Créances sur des particuliers ou créances éventuelles sur des particuliers	254 165	-	-	-	344 854	-	(8 305)	(317 311)	12 860	1 029
Autres créances	4 224	-	-	-	-	68 188	-	-	68 188	5 455
Total	1 332 297	551 573	314 808	91 291	344 854	68 188	(9 326)	(317 311)	246 585	19 727
Risque de crédit méthode standard au 31 décembre 2011 x 1 000 €	Pondération du risque						Atténuation du risque de crédit		Actifs pondérés immobi- lisations incorpo- relles	Besoins en fonds propres (8%)
	0%	10%	20%	50%	75%	100%	Substi- tution	Garantie		
Créances ou créances éventuelles sur les états ou les banques centrales	1 002 935	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances éventuelles sur les états fédérés ou les collectivités locales	37 637	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances éventuelles sur les établissements financiers	29 209	950 597	326 310	-	-	-	(3 921)	-	160 190	12 815
Créances sur des particuliers ou créances éventuelles sur des particuliers	311 282	-	-	-	312 469	-	(5 537)	(293 389)	10 157	813
Autres créances	1 512	-	-	-	-	63 631	-	-	63 631	5 090
Total	1 382 575	950 597	326 310	-	312 469	63 631	(9 458)	(293 389)	233 978	18 718

Actifs financiers transférés et actifs financiers déposés ou reçus en garantie

Actifs financiers transférés

Dans le cadre de sa politique de gestion de la liquidité, BinckBank a conclu des contrats de refinancement repo avec plusieurs banques. Les titres vendus dans le cadre des lignes de repo sont cédés à un tiers, pour lesquels BinckBank reçoit des liquidités. Ces opérations sont effectuées conformément aux conditions reposant sur les règles ISDA en matière de garantie. BinckBank a déterminé qu'elle conserve globalement tous les risques et bénéfices de ces titres, risque de crédit et risque de marché notamment, continue de les porter au bilan. Le groupe considère par ailleurs que la dette financière liée aux liquidités doit être remboursée.

BinckBank n'a pas utilisé ces lignes de crédit en 2012 ou en 2011. Aucune de ces positions n'est par conséquent inscrite dans le bilan.

Actifs financiers déposés en garantie

Les reçus et les paiements liés au règlement des opérations sur titres avec les différentes parties impliquées ne sont pas intervenus exactement à la même heure à la date de règlement. Afin de compenser ces différences d'heures intrajournalières, BinckBank a engagé une partie de son portefeuille de titres obligataires en garantie auprès de son dépositaire. Il n'y a eu aucune exposition overnight pendant 2012 ou à la fin de l'année. Par conséquent, aucun droit de gage n'a été acquis.

Actifs financiers reçus en garantie

BinckBank accorde des prêts et d'autres instruments sur la base des titres déposés en garantie par les clients. BinckBank n'a pas le droit de prêter les titres reçus en garantie et ne peut les vendre que si l'emprunteur est toujours en faillite. BinckBank a jugé que tous les risques et avantages de ces titres appartiennent au client et n'a par conséquent pas comptabilisé ces titres dans le bilan.

Pilier I – Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie et/ou une institution émettrice participant à la négociation ou l'émission d'un instrument financier n'honore pas son obligation et porte préjudice financièrement à BinckBank.

Prêt

BinckBank prête à des états, à des collectivités publiques de rang inférieur si elles sont garanties par l'État central, les banques centrales et les établissements de crédit disposant d'une notation de crédit supérieure ou égale à F1 (Fitch ou équivalente). Il s'agit de prêts à court terme d'une durée allant de un jour à un maximum de un mois. BinckBank est exposée au risque de contrepartie (le risque de défaillance d'une contrepartie à laquelle un crédit a été accordé). BinckBank accorde des crédits à des contreparties dans le cadre d'un système de limites, à la fois de volume et de maturité pour chaque contrepartie, fixées à l'avance par le comité de trésorerie.

Ajustement de la politique d'investissement

BinckBank a ajusté sa politique d'investissement en 2012, en plaçant une partie de son portefeuille d'investissement dans des obligations relativement bien notées émises par des banques nord-européennes à la fin de l'année. En raison de la baisse constante des taux d'intérêt sur les marchés monétaires et des capitaux, les rendements générés par l'ancienne politique d'investissement, dans laquelle la plupart de ses investissements étaient concentrés dans les emprunts de l'Etat allemand et des Lander et les banques Pfandbriefe, n'ont cessé de baisser en 2012. Cela a donné lieu au risque que le rendement sur l'épargne se traduirait par des pertes. BinckBank a apporté quelques modifications à sa politique d'investissement qui ont pris effet en mars 2012. Pour une partie de son portefeuille d'investissement (jusqu'à 30% et 10 millions d'euros par contrepartie, le groupe prendra un risque de crédit plus important afin de maintenir le rendement sur l'épargne qu'il détient au moins au seuil de rentabilité). Dans le cadre de sa nouvelle politique, les investissements sont autorisés dans des obligations notées au moins A émises par des banques, des institutions supranationales et étatiques de pays européens. La finalité de la nouvelle politique est d'augmenter la diversité des émetteurs et des pays et en partie de réduire l'exposition unilatérale à l'Allemagne. Le mandat d'investissement modifié permet une plus grande diversification parmi les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest. Au 31 décembre 2012, le portefeuille d'investissement était constitué de 41% de Öffentliche Pfandbriefe allemands, de 36% de bons des Lander allemands, de 9% des investissements étaient garantis par l'État allemand ou les gouvernements régionaux et 13% du portefeuille sont investis dans des obligations émises par des banques de pays d'Europe du Nord et de l'Ouest. Le reste est investi dans des obligations émises par l'État belge. 13% du portefeuille sont investis dans des obligations émises par des banques d'Europe du Nord et de l'Ouest. Le reste des investissements est investi dans des obligations émises par l'État belge.

Prêts sur gages

BinckBank propose à ses clients des facilités de crédit garanties par des titres, par l'intermédiaire de contrats clients particuliers. Ces avances peuvent être utilisées pour couvrir le dépôt de garantie sur des positions dérivées, pour acquérir des titres ou pour fournir des garanties bancaires adossées au compte titres. Le département de gestion des risques utilise des systèmes automatisés pour suivre les prêts accordés sur la base des prix en temps réel. Le risque de crédit réside par conséquent dans les variations de la valeur de la garantie reçue.

Pilier I – Risque de crédit

Risque de crédit maximal

Le tableau ci-dessous indique le risque de crédit maximal associé aux différents instruments financiers. Le risque de crédit maximal est présenté brut, sans tenir compte des effets de la diminution du risque de crédit apportée par des contrats de compensation et par la garantie qui a été fournie. Le risque de crédit maximal sur les positions dérivées pour le compte et le risque des clients est indiqué par le dépôt de garantie comme expliqué plus haut, et n'est pas compris dans ce tableau.

	2012	2011
	x 1000 €	x 1000 €
Risque de crédit		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	365 362	320 214
Banques	144 916	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	168	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 876	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	1 515 549	1 682 452
Prêts et créances	323 008	324 097
	2 364 879	2 621 431
Garanties	2 558	3 387
	2 367 437	2 624 818
La qualité des prêts et avances et la provision pour créances irrécouvrables sont indiquées dans les tableaux ci-dessous :		
Non échus	322 985	324 059
Échus	459	462
Total	323 444	324 521
Provision pour créances irrécouvrables	(436)	(424)
Prêts et créances nets	323 008	324 097
Les postes échus sont les postes restants après réalisation de la garantie (titres et garanties bancaires). La provision est constituée au cas par cas.		
Prêts et créances par pourcentage couvert :		
Prêts sur le marché monétaire	-	34 000
< 25% du montant de la garantie	79 856	75 479
entre 25 et 50% du montant de la garantie	136 947	113 255
entre 50 et 75% du montant de la garantie	97 415	95 779
> 75% du montant de la garantie	8 767	5 546
Échus	459	462
	323 444	324 521
Il n'y a pas de poste en souffrance ou pour lequel des provisions ont été comptabilisées dans l'une des autres catégories d'actifs financiers.		
<i>Prêts et créances dans le cadre des contrats prorogés</i>		
Si des prêts et créances existent, il est possible de conclure des contrats prorogés avec les clients. Les nouveaux contrats sont toutefois évalués régulièrement pour vérifier leur conformité et pour déterminer si leur paiement futur est probable.		
Prêts et créances dans le cadre des contrats prorogés	35	32

Risque de crédit sur les obligations de marge/prêts sur gages accordés

Dans le cas de prêts adossés à la garantie d'instruments financiers, le montant du crédit avancé dépend en partie de la liquidité et du cours de l'instrument en question. La ligne de crédit pour tous les produits pouvant être admis en collatéral pour les prêts sur gages est déterminée en accord avec les directives stipulées par les comités du risque, en tenant compte des limites fixées dans la section 152 du décret sur le contrôle des institutions financières [Besluit gedragstoezicht financiële ondernemingen, ou « Bgfo »]. BinckBank applique une décote limite inférieure de 30% sur les actions et de 20% sur les obligations. Comparé à l'approche standard employée par le régulateur pour déterminer le risque de crédit conformément à Bâle II, cela témoigne de notre grande prudence. BinckBank a conservé le droit envers ses clients d'ajuster, à tout instant et sans préavis, l'acompte par rapport aux titres. Les seuils autorisés peuvent être convertis en un seuil de dépenses maximales. Cette limite de dépense peut être exprimée sous forme d'un ratio de couverture, selon lequel la garantie minimale se traduit par un ratio de couverture de 1. Un niveau supérieur à 1 exprime la couverture excédentaire relative par rapport à l'exigence minimale. Une couverture supplémentaire peut être assurée en fournissant des garanties bancaires, des collatéraux sous la forme de titres ou en déposant des liquidités. Si le ratio de couverture est inférieur à 1, le client lance la procédure de déficit. Si le ratio de couverture est inexistant (couverture égale à zéro), le client passe de la procédure de déficit à la procédure de recouvrement. La surveillance du risque de crédit est assurée par le département de gestion du risque qui utilise des systèmes automatisés pour suivre les prêts accordés à partir des prix en temps réel. Le risque de crédit réside par conséquent dans les variations de la valeur de la garantie reçue.

Risque de concentration

Le risque de concentration désigne une forme de risque de crédit qui concerne les clients avec des prêts sur gages et des clients avec des exigences de marge sur des positions sur des dérivés. Le risque de concentration se produit par exemple dans le cas de concentrations dans des titres donnés par des clients dont les portefeuilles d'investissement sont insuffisamment diversifiés. Le crédit garanti par des titres est dans ce cas trop dépendant d'un ou de quelques émetteurs. Si un émetteur venait à faire défaut, les conséquences seraient bien plus graves que si le crédit avait été accordé sur un portefeuille plus diversifié. Le service de gestion du risque surveille quotidiennement les concentrations excessives dans les portefeuilles clients. Des mesures sont prises en accord avec la politique pour au besoin limiter les concentrations excessives. Les comités de gestion du risque peuvent également décider de limiter le risque de concentration associé à une action donnée en réduisant l'acompte fourni au titre de l'action en question.

Risque de marge

Les clients de BinckBank peuvent prendre des positions sur des instruments dérivés (options et contrats à terme) qui sont cotés sur un marché réglementé ou des plates-formes multilatérales de trading sous licence. Une marge est une somme que le vendeur d'une option ou d'un contrat à terme à découvert doit déposer comme garantie pour le risque de sa position. La marge est une sorte de garantie contre les pertes potentielles résultant des obligations assumées par l'investisseur. Cela ne signifie pas que les risques financiers se limitent au volume de ces obligations. Par conséquent, le risque existe que la marge déposée par le client ne soit pas suffisante par rapport aux obligations qu'il assume. L'exigence de marge peut par conséquent donner lieu à un risque de crédit sur le client. Le montant des exigences de marge est en partie déterminé par les pourcentages de marge fixés par le département de gestion du risque sur la base de la volatilité historique de l'action ou de l'indice sous-jacent. Le département de gestion du risque analyse les mouvements du marché au jour le jour et révise les pourcentages de marge au moins une fois par mois. Étant donné que le risque associé aux positions d'options courtes n'est pas suffisamment pris en compte par les exigences de fonds propres minimaux du Pilier I, BinckBank s'est imposée à elle-même une exigence supplémentaire en capital. Ce montant prend en compte l'importance des déficits du client non couverts par des titres en cas de baisse de 12,5% des marchés financiers au cours d'une période de cinq jours de bourse.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie concerne les activités de courtage avec des contreparties institutionnelles dans la mesure où le règlement n'est pas effectué par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CCP). Ceci ne concerne qu'un nombre très limité de clients qui font exécuter leurs ordres par BinckBank de façon occasionnelle. Une limite maximale est fixée pour chaque contrepartie en ce qui concerne le montant total à régulariser.

Procédure de déficit

La limite de dépense disponible (LDD) des clients ayant un contrat de prêt est suivie par la Gestion du risque. L'ASL est le solde de la valeur pondérée des titres reçus de la part du client, moins les obligations du client sous la forme de prêts sur gages et d'exigences de marge. Il y a déficit si les titres du portefeuille du client ne fournissent plus une couverture suffisante pour les obligations. Dès lors qu'un ASL négatif est identifié, la procédure de déficit est ouverte. La loi prescrit d'ouvrir une procédure de déficit. La procédure de déficit employée par BinckBank est la suivante :

BinckBank vérifie chaque jour pour chaque client si les titres couvrent suffisamment les prêts sur gages et/ou les appels de marge (marge et ordres actuels). BinckBank le fait en calculant la LDD du client. Si l'ASL est négatif, le client doit compenser l'écart dans un délai de cinq jours ouvrables. En cas d'écart à la suite des positions prises sur des contrats à terme (futures) ou des dérivés SRD, le délai est ramené à un jour. Si la LDD du client est toujours négative le dernier jour où le déficit doit être compensé à 15:00 heures, BinckBank commencera de sa propre initiative à fermer les positions sur les titres du client. Les positions sur titres seront fermées jusqu'à ce que l'ASL du compte du client redevienne positif.

Concentration du risque par secteur économique

Le tableau suivant présente le risque de crédit par secteur économique.

Concentration du risque par secteur économique au 31 décembre 2012 x 1000 €	Banques centrales	Établissements financiers	État/garanti par l'État	Personnes privées	Autre du secteur privé	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	365 362	-	-	-	-	365 362
Banques	-	144 916	-	-	-	144 916
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	168	168
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	15 876	15 876
Actifs financiers disponibles à la vente	-	823 337	692 212	-	-	1 515 549
Prêts et créances	-	-	-	323 008	-	323 008
	365 362	968 253	692 212	323 008	16 044	2 364 879
Garanties	-	-	-	2 304	254	2 558
	365 362	968 253	692 212	325 312	16 298	2 367 437
Concentration du risque par secteur économique au 31 décembre 2011 x 1000 €	Banques centrales	Établissements financiers	État/garanti par l'État	Personnes privées	Autre secteur privé	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-	-	-	-	320 214
Banques	-	278 955	-	-	-	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	119	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	15 594	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 016 466	665 986	-	-	1 682 452
Prêts et créances	-	-	34 000	290 097	-	324 097
	320 214	1 295 421	699 986	290 097	15 713	2 621 431
Garanties	-	-	-	3 133	254	3 387
	320 214	1 295 421	699 986	293 230	15 967	2 624 818

Catégories de risque des actifs financiers

L'évaluation de la solvabilité des actifs et des passifs financiers s'appuie sur les notes de crédit fournies par les agences de notation. La trésorerie et les prêts aux banques sont classés selon les notes de crédit à court terme des agences de notation. Le poste Banques non notées porte sur les autres créances à recouvrer découlant de la mise en place du fonds de garantie des dépôts par le DSB. Pour le portefeuille d'investissement, la note à long terme est utilisée. Les prêts et créances concernent le crédit obtenu en l'adossant à des titres par les personnes privées et PME clientes. Ceux-ci ne sont pas notés par les agences de notation de crédit. Les prêts garantis ne sont pas évalués selon une notation, mais selon la qualité des titres en garantie.

Catégories de risque des actifs financiers au 31 décembre 2012 x 1 000 €	Note à court terme		Note à long terme			Non noté	Total
	F1+	F1	AAA	De AA+ à AA-	De A+ à A-		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	365 362	-					365 362
Banques	-	135 590				9 326	144 916
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			-	-	-	168	168
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			-	-	-	15 876	15 876
Actifs financiers disponibles à la vente			856 738	354 751	89 973	214 087	1 515 549
Prêts et créances						323 008	323 008
Actifs financiers détenus immobilisations incorporelles			-	-	-		-
Total	365 362	135 590	856 738	354 751	89 973	562 465	2 364 879

Catégories de risque des actifs financiers au 31 décembre 2011 x 1 000 €	Note à court terme		Note à long terme			Non noté	Total
	F1+	F1	AAA	De AA+ à AA-	De A+ à A-		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-					320 214
Banques	-	269 497				9 458	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			-	-	-	119	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			-	-	-	15 594	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente			1 331 852	216 606	-	133 994	1 682 452
Prêts et créances						324 097	324 097
Actifs financiers détenus immobilisations incorporelles			-	-	-		-
Total	320 214	269 497	1 331 852	216 606	-	483 262	2 621 431

Concentration du risque par pays

Le tableau suivant présente le risque de crédit, analysé par pays.

Répartition géographique au 31 décembre 2012 x 1 000 €	Niveau supra- national	Pays-Bas	Allemagne	Belgique	France	Autres États de l'UE	États hors UE	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	-	361 680	-	2 635	1 047	-	-	365 362
Banques	-	117 859	-	3 959	1 494	12 532	9 072	144 916
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	168	-	-	168
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	15 876	-	-	15 876
Actifs financiers disponibles à la vente	-	75 105	1 307 789	11 926	25 819	63 559	31 351	1 515 549
Prêts et créances	-	292 003	2 113	5 121	724	2 863	20 184	323 008
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	846 647	1 309 902	23 641	45 128	78 954	60 607	2 364 879
%	0%	36%	55%	1%	2%	3%	3%	100%
Répartition géographique au 31 décembre 2011 x 1 000 €	Niveau supra- national	Pays-Bas	Allemagne	Belgique	France	Autres États de l'UE	États hors UE	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	265 000	46 886	-	6 309	2 019	-	-	320 214
Banques	-	262 557	-	172	5 220	2 586	8 420	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	119	-	-	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	15 594	-	-	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	-	74 414	1 608 038	-	-	-	-	1 682 452
Prêts et créances	-	293 571	894	6 206	595	2 169	20 662	324 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	265 000	677 428	1 608 932	12 687	23 547	4 755	29 082	2 621 431
%	10%	26%	62%	0%	1%	0%	1%	100%

BinckBank a modifié sa politique d'investissement en 2012. La finalité de la nouvelle politique est d'augmenter la diversité des émetteurs et des pays et de réduire l'exposition exclusive à l'Allemagne.

BinckBank investit principalement dans des titres de l'État central et des collectivités publiques de rang inférieur allemands, qui conformément à la loi néerlandaise sur la supervision financière (Wft) ont une pondération de solvabilité de 0%, et dans des Öffentliche Pfandbriefe allemands, qui selon le Wft ont une pondération de solvabilité de 10%. Les Öffentliche Pfandbriefe allemands sont un type particulier d'obligation qui offre une sécurité supplémentaire à son détenteur selon la loi allemande sur les Pfandbriefe (Pfandbriefgesetz). En contrepartie de la dette que l'émetteur a envers les détenteurs, l'émetteur dispose d'une créance sur l'état central ou sur une ou plusieurs collectivités publiques de rang inférieur, qui constituent la réserve commune de garanties. La sécurité réside dans le fait que l'émetteur (la banque) a donné aux détenteurs des obligations un droit séparé sur la créance qu'elle a reçue de l'état central ou de ces collectivités publiques de rang inférieur, qu'ils peuvent exercer si l'émetteur de ces obligations manque à ses obligations. Ce qui provoquerait une suspension des paiements ou une faillite. Une position séparée est créée pour les détenteurs des obligations couvertes au sein de la banque émettrice (du point de vue juridique comme du point de vue de l'organisation). Ceci donne aux détenteurs des obligations couvertes une position séparée, et plus solide parce qu'ils détiennent une priorité dans les conditions du prêt : ils seront remboursés en premier, et les autres créanciers devront attendre leur tour jusqu'à ce que ce remboursement ait été effectué. Le plus souvent, les conditions de prêt de l'obligation désignent une partie qui agira comme représentante des détenteurs d'obligations en cas de suspension des paiements ou de faillite.

En cas d'incapacité à verser les intérêts ou à rembourser les obligations à l'échéance, ce représentant (normalement appelé « syndic ») demande aux débiteurs de la banque d'effectuer dorénavant ses paiements au syndic à la place de la banque (c'est comme si les paiements avaient été de façon conditionnelle « redirigés », la condition d'une suspension des paiements ou d'une faillite étant vérifiée). L'avantage de ce montage pour les détenteurs d'obligations est qu'ils sont moins affectés par la suspension des paiements ou

la faillite de la banque (c'est ce qu'on appelle « éloignement de la faillite »). Aussi longtemps qu'il existe une différence positive entre le total de la réserve commune de garanties et ce que la banque doit verser aux détenteurs d'obligations, les détenteurs d'obligations ne subiront pas de perte (en dehors de celle éventuellement entraînée dans une certaine mesure par des retards de paiement). Cette meilleure qualité se retrouve d'habitude dans la meilleure notation de l'obligation couverte. Il convient de remarquer que les occasions pour lesquelles la structure de collatéralisation doit être réellement utilisée sont extrêmement rares. La dernière fois que cela s'est produit, c'était en 1901. Bien entendu, il est essentiel que le montage soit juridiquement inattaquable. Les conditions de prêt sont donc d'ordinaire plutôt conséquentes.

Les réserves communes de garanties des Pfandbriefe sont dynamiques. Leur composition peut varier au cours du temps, et habituellement change, selon les maturités des Pfandbriefe existants et nouveaux.

La loi allemande sur les Pfandbriefe prescrit que les banques émettant des Pfandbriefe doivent vérifier quotidiennement que la valeur additionnelle dans la réserve commune de garanties est d'au moins 2%. Les banques émettant des Pfandbriefe allemands doivent rendre compte chaque trimestre de leurs positions dans la réserve commune de garanties des Pfandbriefe émis. Les informations suivantes doivent être communiquées pour les Öffentliche Pfandbriefe allemands :

- L'estimation de la réserve commune de garanties et de l'excédent de couverture associé
- L'échéancier de remboursement de la réserve commune de garanties comparé à celui des Pfandbriefe non échus
- Le pourcentage de produits dérivés employés dans la réserve commune de garanties
- La répartition par pays.

Estimation de la réserve commune de garanties

Trois méthodes différentes sont employées pour l'estimation des actifs dans la réserve commune de garanties :

- La valeur nominale (« Nennwert ») est utilisée pour rendre compte de la répartition par pays et par maturité ;
- La valeur actualisée nette (« Barwert ») est utilisée pour évaluer si l'excédent de couverture se situe toujours au niveau minimal de 2%
- La valeur de marché nette corrigée du risque (« Risikobarwert ») est le résultat des tests de résistance de la valeur actualisée nette calculée pour des chocs de taux d'intérêt et monétaires.

Valeur actualisée nette

La valeur actualisée nette est calculée en actualisant tous les flux de trésorerie futurs avec la courbe de rendement actuelle. Pour un titre européen, la courbe des taux de swaps en euros doit être utilisée. Il s'agit d'une courbe générique de rendement en euros pour l'ensemble de la zone euro, qui ne tient pas compte des questions propres à un pays. La VAN calculée peut différer de la valeur de marché réelle des actifs. Ce sera le cas si le taux d'intérêt actuel pour un actif n'est pas le même que le taux d'intérêt du swap. Les banques émettant des Pfandbriefe ne sont pas obligées de rendre compte d'après les valeurs de marché ou leurs estimations. Cet aspect est toutefois pris en compte par les parties au marché, comme les agences de notation de crédit. Afin de garantir une note de AAA, il sera donc dans certains cas nécessaire de conserver un excédent de couverture supérieur au minimum légal de 2%.

Valeur actualisée nette corrigée du risque

La valeur actualisée nette est calculée afin de déterminer la valeur additionnelle et pour effectuer (chaque semaine) les tests de résistance obligatoires. Ceux-ci font intervenir plusieurs scénarios, calculés en simulant une variation brusque de la courbe de rendement et/ou des taux de change. Si le résultat du test de résistance indique un déficit de couverture, des actifs supplémentaires doivent être versés pour couvrir la différence. Les tests de résistance peuvent être effectués en employant trois méthodes différentes :

- Une approche statique, utilisant une variation parallèle réglementaire dans la courbe de rendement et des mouvements réglementaires dans les taux de change ;
- Une approche dynamique s'appuyant sur la volatilité du marché au cours d'une période récente, pour laquelle des niveaux minimaux légaux sont fixés ; et
- Sur la base de modèles de risque interne qui doivent être approuvés par le régulateur des marchés financiers allemands BaFin.

La banque Pfandbriefe doit publier sa méthode de test de résistance préférée.

L'approche BinckBank

Pour son évaluation de la valeur additionnelle dans les registres de couverture, BinckBank prend d'abord en compte la valeur additionnelle calculée d'après les valeurs actualisées nettes. Fin 2012, selon le dernier rapport disponible de la réserve commune de garanties, les positions de BinckBank sur les Öffentliche Pfandbriefe allemands ont des valeurs additionnelles compris entre 4,8% et 46,7%.

Ceci est comparé à l'exposition dans le registre de couverture aux pays que BinckBank a désignés comme « faibles ». BinckBank surveille le risque pays dans le registre de couverture de deux manières. Tout d'abord, l'excédent de couverture dans le registre de couverture est comparé à l'exposition aux pays plus faibles indiquée. L'intention est ici de déterminer si l'excédent de couverture existe encore si l'exposition aux pays plus faibles est négligée. Les Pfandbriefe pour lesquels plus de 20% du registre de couverture sont composés de pays plus faibles ne sont plus achetés. Nous prenons aussi en compte les notes de crédit de ces Pfandbriefe, comprenant l'opinion des agences de notation au sujet du risque pays pour le Pfandbriefe en question.

Pilier I – risque de marché

Le seul risque de marché auquel BinckBank est exposée dans le cadre du Pilier I est le risque de change. Le risque de change est le risque présenté par des variations dans la valeur de postes libellés en devises étrangères en raison de variations dans les taux de change. La politique de BinckBank est de ne pas prendre de positions actives sur les opérations de change. Les positions en devises ne peuvent par conséquent résulter que de la facilitation des opérations d'investissement par les clients. La politique consiste à couvrir les positions en devises découlant des activités d'exploitation le jour même. Le département trésorerie couvre les positions en devises pendant la journée jusqu'à 22h. Les positions en devises prises après 22h00 sont couvertes le jour suivant. BinckBank considère que le risque résiduel sur les positions de change est acceptable.

Pilier I – risque opérationnel

Le risque opérationnel résulte généralement de carences dans le traitement et le règlement quotidiens des transactions avec les clients ou d'autres parties, ou dans les procédures et actions mises en place pour permettre la détection rapide d'erreurs, de défauts quantitatifs ou qualitatifs ou de limitation des ressources humaines, de prise de décision défectueuse en raison d'une gestion inadaptée des informations et de l'absence de respect des procédures de contrôle interne.

BinckBank utilise l'approche normalisée (AN) pour calculer son risque opérationnel au titre du Pilier I. Selon l'AN, le revenu d'exploitation au cours des trois précédents exercices est divisé en différentes branches d'activité avec des exigences en fonds propres prédéfinies comprises entre 12% et 18%.

Approche standard au 31 décembre 2012

Secteur d'activité	Résultat d'exploitation			Pondération du risque	Besoins en fonds propres
	2010	2011	2012		
Courtage de détail	120 285	126 659	99 995	12%	13 878
Banque de détail	43 587	38 907	32 024	12%	4 581
Services d'agence	12 605	12 219	14 742	15%	1 978
Gestion d'actifs	8 369	5 790	10 951	12%	1 004
Total	184 846	183 575	157 712		21 441

Approche standard au 31 décembre 2011

Secteur d'activité	Résultat d'exploitation			Pondération du risque	Besoins en fonds propres
	2009	2010	2011		
Courtage de détail	129 896	120 285	126 659	12%	15 074
Banque de détail	43 825	43 587	38 907	12%	5 053
Services d'agence	8 758	12 605	12 219	15%	1 679
Gestion d'actifs	3 743	8 369	5 790	12%	716
Total	186 222	184 846	183 575		22 522

L'objectif interne est, pour les pertes annuelles sur les activités normales provoquées par des risques opérationnels, qu'elles ne dépassent pas 1% du produit brut des commissions. Les pertes dues aux risques opérationnels font ici référence aux éléments suivants :

- Le résultat financier des transactions non compensées et le remboursement des clients ; et
- Autres pertes directes dues à des défaillances des systèmes informatiques, du traitement automatisé de l'information et des processus opérationnels.

Les pertes provoquées par des risques opérationnels, en 2012, se sont élevées à 0,62% du produit brut total des commissions, un niveau qui se situe par conséquent dans les limites internes de BinckBank. Les pertes opérationnelles, en 2011, ont atteint 1,17%.

Le système d'évaluation et de contrôle du risque opérationnel de BinckBank satisfait aux conditions suivantes :

- Établissement de responsabilités clairement réparties;
- Mesure, évaluation et actualisation du risque opérationnel actuel au sein de la commission risque opérationnel;
- Maintenance et reporting de la base de données des pertes au comité de risque opérationnel ;
- Le système d'évaluation et de contrôle est régulièrement soumis à une analyse par des experts indépendants ;
- Les résultats des vérifications périodiques sont débattus tous les mois par la commission risque opérationnel, et de plus une évaluation annuelle du risque est effectuée pour déterminer la propension au risque en présence du Directoire, des directeurs des unités opérationnelles et des responsables des services de support.

Le risque ne peut être géré qu'au moyen d'une procédure de reporting de gestion efficace. Chez BinckBank, cette procédure répond aux exigences suivantes :

- Compte rendu régulier de l'efficacité, ou bien des contrôles, au responsable de l'unité opérationnelle, une fonction supplémentaire de surveillance étant réservée au DAI (Responsable du Département d'Audit Interne). Le DAI s'assure que les contrôles sont correctement, entièrement et opportunément appliqués par la deuxième ligne de défense. Le compte rendu du contrôleur et l'inefficacité des contrôles sont également communiqués à la commission risque opérationnel ; et
- L'efficacité des contrôles est débattue par la commission risque opérationnel. Des mesures adaptées sont prises sur cette base en cas de risque inacceptable. Le comité du risque opérationnel donne également son accord pour les nouveaux produits et services qui seront lancés par BinckBank, pour lesquels l'accent est mis sur l'identification et la gestion du risque et la mise en place de contrôles clés pertinents pour le produit ou le service concerné dans le système de gestion des risques.

Pilier II – risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque associé aux variations des taux d'intérêt et leur impact sur la capacité ou le résultat de BinckBank. Le risque de taux d'intérêt affecte les postes du bilan comptabilisés sous Banques, Prêts et créances, Titres productifs d'intérêts, Autres passifs et Dépôts clientèle. BinckBank gère ce risque lié à ses activités bancaires en fixant activement les maturités de son actif et de son passif dans certains seuils.

Répartition par maturités au 31 décembre 2012 x 1 000 €	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 an < 5 ans	> 5 ans	Non productifs d'intérêts	Total
Actifs							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	365 362	-	-	-	-	-	365 362
Banques	135 590	-	-	-	-	9 326	144 916
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	168	168
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	15 876	15 876
Actifs financiers disponibles à la vente	193 954	916 154	207 748	197 693	-	-	1 515 549
Prêts et créances	323 008	-	-	-	-	-	323 008
	1 017 914	916 154	207 748	197 693	-	25 370	2 364 879
Passifs							
Banques	20 060	-	-	-	-	-	20 060
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	65	65
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	1 084	1 084
Dépôts clientèle	2 213 049	-	-	-	-	-	2 213 049
	2 233 109	-	-	-	-	1 149	2 234 258
Répartition par maturités au 31 décembre 2011 x 1 000 €	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Non productifs d'intérêts	Total
Actifs							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-	-	-	-	-	320 214
Banques	264 497	5 000	-	-	-	9 458	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	119	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	15 594	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	131 265	864 789	568 594	117 804	-	-	1 682 452
Prêts et créances	324 097	-	-	-	-	-	324 097
	1 040 073	869 789	568 594	117 804	-	25 171	2 621 431
Passifs							
Banques	28 161	-	-	-	-	-	28 161
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	155	155
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	1 013	1 013
Dépôts clientèle	2 492 503	-	-	-	-	-	2 492 503
	2 520 664	-	-	-	-	1 168	2 521 832

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt existe en raison de la possibilité que des variations des taux d'intérêt du marché puissent avoir des conséquences négatives sur la profitabilité future. Le risque de taux d'intérêt des opérations bancaires peut être mieux mis en évidence grâce à une analyse de sensibilité. La sensibilité du résultat et du capital de la banque à des variations parallèles dans la courbe de rendement est communiquée chaque mois à la commission trésorerie.

Risque de variation parallèle progressive de la courbe de rendement

Une variation progressive des taux d'intérêt du marché (la courbe de rendement) a un impact sur les produits d'intérêts futurs des prêts sur gages et du portefeuille d'investissement, et sur l'intérêt versé par BinckBank sur les comptes sur livrets et les comptes de courtage. BinckBank gère ce risque lié à ses activités bancaires en fixant activement les maturités de son actif et de son passif dans certains seuils.

Dans ces simulations à montant total en euros, est indiqué l'effet sur le résultat de variations progressives de la courbe de rendement de +200, +100, -100 et -200 points de base pendant une période d'un an après la date du bilan, avec un intérêt de base inchangé.

L'effet sur le résultat avant impôts sur des périodes de un et de deux ans après la date du bilan est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Analyse de sensibilité du produit de taux d'intérêt		Effet sur le résultat	
Variation parallèle progressive de la courbe de rendement en points de base		31 décembre 2012	31 décembre 2011
		x 1 000 €	x 1 000 €
Sur une période de 1 an			
+200 points de base		1 956	64
+100 points de base		978	32
-100 points de base		(762)	(1 503)
-200 points de base		(1 049)	(1 922)
Sur une période de 2 ans			
+200 points de base		14 972	7 365
+100 points de base		7 486	3 683
-100 points de base		(4 023)	(7 068)
-200 points de base		(4 702)	(11 250)

Risque de variation parallèle soudaine de la courbe de rendement

Outre les variations graduelles de la courbe des taux, des variations soudaines peuvent également se produire, ce que l'on appelle les chocs de taux d'intérêt. En ce qui concerne BinckBank, les chocs de taux d'intérêt sont reflétés dans les variations de la valeur du portefeuille d'investissement. BinckBank possède un portefeuille d'investissement composé de titres obligataires qui est diversifié en termes de maturités. Les investissements réels dans le portefeuille sont choisis par la commission trésorerie. Le portefeuille peut connaître des gains et des pertes du fait des variations de la courbe des taux et la solvabilité des institutions émettant ou garantissant les obligations.

Le taux d'intérêt effectif sur le portefeuille de titres obligataires classés comme disponibles à la vente est de 1,21% (2011 : 1,72%).

L'effet sur le capital d'un choc de taux d'intérêt de 100 points de base est présenté dans le tableau ci-dessous (avant impôts) :

Effet sur le capital			
Variation parallèle soudaine de la courbe de rendement en points de base		31 décembre 2012	31 décembre 2011
		x 1 000 €	x 1 000 €
100 points de base		(10 264)	(13 796)
-100 points de base		10 264	13 796

Les chiffres ci-dessus ne concernent qu'une variation dans le résultat non réalisé. Cela ne peut se traduire par des pertes que si BinckBank est contrainte de liquider tout ou partie de son portefeuille d'investissement, en raison par exemple des retraits importants de ses clients liés au choc de taux d'intérêt.

Pilier II – risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BinckBank ne soit pas capable de répondre à ses obligations financières. La gestion de ce risque est de la plus haute priorité pour BinckBank, afin de garantir qu'elle détienne des réserves de liquidités suffisantes et qu'elle puisse toujours répondre à ses obligations financières. La gestion du risque de liquidité est conçue de sorte que les effets des facteurs de stress spécifiques à BinckBank tels que la publicité négative, l'augmentation des opérations sur titres des clients (achats nets) et la variation des taux d'intérêt des concurrents, peut être absorbée.

Le tableau ci-dessous présente la valeur des passifs actualisés classé par la maturité contractuelle restante.

Maturité contractuelle restante des passifs (non actualisés) au 31 décembre 2012 x 1000 €	À vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Passifs						
Banques	20 060	-	-	-	-	20 060
Dépôts clientèle	2 215 343	-	-	-	-	2 215 343
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	65	-	-	-	65
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	1 084	-	-	-	1 084
Total	2 235 403	1 149	-	-	-	2 236 552
Maturité contractuelle restante des passifs (non actualisés) au 31 décembre 2011 x 1000 €	À vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Passifs						
Banques	28 161	-	-	-	-	28 161
Dépôts clientèle	2 496 840	-	-	-	-	2 496 840
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	155	-	-	-	155
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	1 013	-	-	-	1 013
Total	2 525 001	1 168	-	-	-	2 526 169

Si les clients retirent en masse leurs avoirs ou si les avoirs des clients sont collectivement utilisés pour investir, le risque que BinckBank soit incapable de répondre à ses obligations envers ses créanciers existe. La politique de risque de liquidité de BinckBank s'attache par conséquent avant tout à traiter cet aspect du risque de liquidité.

La concordance des échéances des actifs et passifs financiers revêt une importance fondamentale pour BinckBank. Les banques ne parviennent d'habitude pas à faire parfaitement concorder les échéances de leurs actifs et de leurs passifs, parce que les opérations sont souvent imprévisibles et qu'elles sont aussi de nature extrêmement variée. Les échéances de ses actifs et de ses passifs et la possibilité de remplacer les passifs productifs d'intérêts lorsqu'ils arrivent à échéance d'une façon économiquement acceptable sont des facteurs importants pour l'évaluation de la liquidité de la banque et de la mesure dans laquelle la banque est exposée aux variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Fin décembre BinckBank disposait d'une position solide en liquidités immédiatement disponibles. BinckBank disposait également de facilités de prise en pension auprès de banques externes afin de préserver sa position de liquidité. Au cas où ces mesures se révéleraient insuffisantes, BinckBank peut utiliser sa facilité TARGET 2 auprès de la banque centrale pour lever des liquidités supplémentaires sécurisées par son portefeuille d'investissement (facilité de prêt marginal). Ceci permet d'éviter une situation où en raison de sorties importantes de liquidités, BinckBank serait forcée de liquider son portefeuille d'investissement en se trouvant dans une situation difficile.

La politique de liquidité de BinckBank comprend des contrôles, des seuils d'alerte et des mesures supplémentaires en cas de sortie importante de liquidités en raison de retraits de clients ou d'investissements. La politique de liquidité est formulée dans un plan d'urgence liquidités.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers d'après leur maturité restante attendue. Les actifs arrivant à échéance sous une semaine sont traités comme étant disponibles à vue. Les dépôts de la clientèle sont traités comme disponibles à vue dans le tableau. En pratique, une maturité plus longue est attribuée à ces produits. Les positions à la fin de l'année sont représentatives des positions au cours de l'année. Par ailleurs, les facilités de prêt et les possibilités de liquidation des titres productifs d'intérêts sont indiquées. Ceci concerne les titres qui peuvent être négociés sur un marché actif ou servir de garantie à un prêt marginal de la Banque des Pays-Bas.

Calendrier de maturité au 31 décembre 2012 x 1 000 €	À vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	365 362	-	-	-	-	365 362
Banques	144 916	-	-	-	-	144 916
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	168	-	-	-	168
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	15 876	-	-	-	15 876
Actifs financiers immobilisations incorporelles	79 864	109 494	515 046	811 145	-	1 515 549
Prêts et créances	323 008	-	-	-	-	323 008
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
	913 150	125 538	515 046	811 145	-	2 364 879
Garanties	-	455	250	258	1 595	2 558
	913 150	125 993	515 296	811 403	1 595	2 367 437
Passifs						
Banques	20 060	-	-	-	-	20 060
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	65	-	-	-	65
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	1 084	-	-	-	1 084
Dépôts clientèle	2 213 049	-	-	-	-	2 213 049
	2 233 109	1 149	-	-	-	2 234 258
Excédent / déficit de liquidité selon les maturités contractuelles	(1 319 959)	124 844	515 296	811 403	1 595	133 179
Crédit, facilités de crédit et possibilités de liquidation	1 435 685	(109 494)	(515 046)	(811 145)	-	-
Excédent / déficit de liquidité tenant compte du crédit, des facilités de crédit et des possibilités de liquidation	115 726	15 350	250	258	1 595	133 179

Calendrier de maturité au 31 décembre 2011 x 1 000 €	À vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	320 214	-	-	-	-	320 214
Banques	278 955	-	-	-	-	278 955
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	119	-	-	-	119
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	15 594	-	-	-	15 594
Actifs financiers disponibles à la vente	-	144 611	384 549	1 153 292	-	1 682 452
Prêts et créances	290 097	34 000	-	-	-	324 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
	889 266	194 324	384 549	1 153 292	-	2 621 431
Garanties	-	47	155	346	2 839	3 387
	889 266	194 371	384 704	1 153 638	2 839	2 624 818
Passifs						
Banques	28 161	-	-	-	-	28 161
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	155	-	-	-	155
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	1 013	-	-	-	1 013
Dépôts clientèle	2 492 503	-	-	-	-	2 492 503
	2 520 664	1168	-	-	-	2 521 832
Excédent / déficit de liquidité selon les maturités contractuelles	(1 631 398)	193 203	384 704	1 153 638	2 839	102 986
Crédit, facilités de crédit et possibilités de liquidation	1 682 452	(144 611)	(384 549)	(1 153 292)	-	-
Excédent / déficit de liquidité tenant compte du crédit, des facilités de crédit et des possibilités de liquidation	51 054	48 592	155	346	2 839	102 986

40. Événements survenus après la date du bilan

Able

BinckBank a lancé la nouvelle marque Able en publant un communiqué de presse le 23 janvier 2013. Le centre de profit Professionnels de BinckBank et Syntel, filiale de BinckBank, conjuguent leurs forces et opèreront à compter de ce jour sous la nouvelle marque. Able est une société indépendante qui est spécialisée dans la conception, le développement et le traitement des plates-formes logicielles pour l'investissement et l'épargne. Able offre un haut niveau d'automatisation aux gérants de fonds, banques, assureurs et caisses de prévoyance qui leur permettra de réduire de moitié leurs coûts de traitement. La nouvelle société indépendante est présente aux Pays-Bas et en Belgique et vise à se développer en Europe à plus long terme.

Nationalisation de SNS Reaal

Le gouvernement néerlandais a nationalisé SNS Reaal le 1^{er} février 2013 conformément à la loi sur les interventions. Une taxe de résolution forfaitaire assise sur la trésorerie sera imposée aux banques jusqu'à un total de 1 milliard d'euros. Cet impôt n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. La contribution des différentes banques sera indexée sur la somme totale des dépôts garantis par le fonds de garantie des dépôts le 1^{er} février 2013. Le montant exact de la contribution de BinckBank N.V. n'est pas connu. Selon les chiffres disponibles utilisés pour la dernière contribution au fonds de garantie des dépôts, le montant pourrait être compris entre 4,5 et 5,0 millions d'euros.

Bilan des sociétés (avant affectation du bénéfice)

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
		x 1 000 €	x 1 000 €
Actifs			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	c	365 362	320 211
Banques	d	140 690	270 905
Prêts et créances	e	323 008	324 097
Obligations et autres titres à revenu fixe	f	1 515 549	1 682 452
Actions et autres titres à revenu variable	g	16 044	15 713
Investissement dans les filiales et les coentreprises	h	12 386	11 170
Immobilisations incorporelles	i	262 868	292 148
Immobilisations corporelles	j	43 043	45 805
Impôt courant	k	5 792	3 374
Autres actifs	m	15 925	33 763
Comptes de régularisation actifs	n	40 923	37 659
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	22	254 165	311 282
Total actifs		2 995 755	3 348 579
Passifs			
Banques	d	20 060	28 161
Dépôts clientèle	o	2 213 049	2 492 503
Impôt courant	k	141	75
Impôt différé	l	19 919	16 633
Autres passifs	p	21 197	14 008
Comptes de régularisation passifs	q	9 612	14 246
Produits dérivés détenus pour le compte de clients	22	254 165	311 282
Provisions	r	2 400	2 155
Total passifs		2 540 543	2 879 063
<i>Capital social souscrit</i>		7 450	7 450
<i>Prime d'émission</i>		373 422	373 422
<i>Actions propres</i>		(21 539)	(3 954)
<i>Réserve de réévaluation</i>		7 493	(973)
<i>Autres réserves</i>		64 286	59 361
<i>Bénéfice non affecté</i>		24 100	34 210
Fonds propres	s	455 212	469 516
Total passifs		2 995 755	3 348 579

Compte de résultat des sociétés

	2012	2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
Quote-part dans les résultats des filiales et des coentreprises (après impôt)	639	(2 189)
Autres résultats (après impôt)	23 461	36 399
Résultat net	24 100	34 210

État des variations des fonds propres des sociétés

x 1 000 €	Note	Capital social souscrit	Réserve pour la prime d'émission	Actions propres	Réserve de réévaluation	Réserves légales	Autres réserves	Bénéfices non distribués	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2012		7 450	373 422	(3 954)	(973)	-	59 361	34 210	469 516
Plus-value latente sur actifs disponibles à la vente (après impôt)	s	-	-	-	8 466	-	-	-	8 466
Réalisation de réévaluations par le résultat	s	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>		-	-	-	8 466	-	-	-	8 466
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	-	24 100	24 100
Total des produits et charges		-	-	-	8 466	-	-	24 100	32 566
Paiement du dividende final de l'exercice 2011	s	-	-	-	-	-	-	(17 605)	(17 605)
Paiement de l'acompte sur dividende de l'exercice 2012	s	-	-	-	-	-	(12 365)	-	(12 365)
Attribution de droits à actions	s	-	-	-	-	-	1 105	-	1 105
Vente d'actions au Directoire et aux salariés	s	-	-	420	-	-	(420)	-	-
Actions rachetées	s	-	-	(18 005)	-	-	-	-	(18 005)
Affectation de bénéfices non répartis aux autres réserves		-	-	-	-	-	16 605	(16 605)	-
31 décembre 2012		7 450	373 422	(21 539)	7 493	-	64 286	24 100	455 212
x 1 000 €	Note	Capital social souscrit	Réserve pour la prime d'émission	Actions propres	Réserve de réévaluation	Réserves légales	Autres réserves	Bénéfices non distribués	Total des fonds propres
1^{er} janvier 2011		7 450	373 422	(3 335)	(2 610)	-	49 819	44 240	468 986
Plus-value latente sur actifs disponibles à la vente (après impôt)	s	-	-	-	5 080	-	-	-	5 080
Réalisation de réévaluations par le résultat	s	-	-	-	(3 443)	-	-	-	(3 443)
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>		-	-	-	1 637	-	-	-	1 637
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	-	34 210	34 210
Total des produits et charges		-	-	-	1 637	-	-	34 210	35 847
Paiement du dividende final de l'exercice 2010	s	-	-	-	-	-	-	(20 022)	(20 022)
Paiement du dividende provisoire de l'exercice 2011	s	-	-	-	-	-	(14 831)	-	(14 831)
Attribution de droits à actions	s	-	-	-	-	-	-	-	-
Vente d'actions au Directoire et aux salariés	s	-	-	345	-	-	155	-	500
Actions rachetées	s	-	-	(964)	-	-	-	-	(964)
Affectation de bénéfices non répartis aux autres réserves		-	-	-	-	-	24 218	(24 218)	-
31 décembre 2011		7 450	373 422	(3 954)	(973)	-	59 361	34 210	469 516

Notes aux états financiers des sociétés

a. Informations générales

Présentation de la société

BinckBank N.V. est une société de droit néerlandais ayant son siège social sis à Amsterdam, dont les actions sont publiquement négociées. BinckBank N.V. propose des services de courtage conventionnel et en ligne d'opérations sur les titres et les produits dérivés pour des investisseurs particuliers et professionnels. Dans les pages suivantes, le nom « BinckBank » sera utilisé pour désigner BinckBank N.V. et ses filiales.

Les états financiers consolidés de BinckBank pour la période jusqu'au 31 décembre 2012 ont été préparés par le Directoire et approuvés pour la publication conformément à la résolution du Directoire et du Comité de surveillance datée du 7 mars 2013.

Amsterdam,

Directoire :	Conseil de surveillance :
K.N. Beentjes (président)	C.J.M. Scholtes (Président)
E.J.M. Kooistra (directeur financier)	J.K. Brouwer
P. Aartsen	L. Deuzeman
N. Bortot (jusqu'au 31 décembre 2012 inclus)	A.F.M. van Westerloo

b. Principes comptables

Informations générales

Les états financiers de BinckBank N.V. ont été établis conformément aux dispositions du Titre 9 du livre 2 du code civil néerlandais. Comme le compte de résultat de BinckBank N.V. pour 2012 est inclus dans les états financiers consolidés, un compte de résultat synthétique est suffisant en vertu de la Section 402 du livre 2 du code civil néerlandais.

L'option décrite dans la section 362 du livre 2 du code civil néerlandais consistant à appliquer les mêmes normes dans les états financiers de la société que pour l'établissement des états financiers consolidés a été utilisée. Les normes comptables dans les états financiers de la société sont par conséquent les mêmes que celles utilisées dans les états consolidés, à l'exception des suivantes :

Filiales

Les investissements dans les sociétés du groupe sont comptabilisés en tant que valeur de l'actif net. Les dates d'arrêté des comptes de ces sociétés sont identiques et les principes comptables utilisés pour leur information financière sont conformes à ceux utilisés par BinckBank pour des opérations et événements similaires dans des circonstances semblables.

Notes au bilan des sociétés

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
c. Espèces et soldes auprès des banques centrales	365 362	320 211
Ce poste comprend toute la trésorerie en monnaie légale, y compris les billets et les pièces en monnaie étrangère, et tout solde créditeur disponible sur demande auprès des banques centrales des états où BinckBank dispose de bureaux.		
d. Actifs et passifs bancaires		
Avoirs en banque	140 690	270 905
Ce poste comprend toute la trésorerie et les équivalents de trésorerie relatifs aux activités de l'entreprise détenus sur des comptes auprès d'établissements de crédit contrôlés par les régulateurs bancaires.		
Ce poste comprend :		
Soldes créditeurs disponibles sur demande	131 335	156 009
Argent au jour le jour	29	105 438
Créance de la Banque des Pays-Bas relative au Système de Garantie des Dépôts pour DSB Bank	9 326	9 458
	140 690	270 905
Les montants au jour le jour à recevoir présentent des échéances de moins de trois mois. Les intérêts sont reçus sur ces soldes à un taux variable basé sur l'EONIA ou l'EURIBOR.		
Pour la créance de la Banque des Pays-Bas relative au Système de Garantie des Dépôts pour DSB Bank, voir note 7 du compte consolidé de la situation financière.		
Engagements en banque	20 060	28 161
BinckBank a des accords de balayage avec plusieurs banques par lesquels les soldes débiteurs et créditeurs d'un grand nombre de comptes bancaires sont régularisés par l'intermédiaire d'un compte de contrepartie de trésorerie fixe. Cela ne se constate que sur le relevé de compte pour le jour ouvrable suivant : par conséquent BinckBank a en fin d'année une obligation envers un compte bancaire unique pendant une très courte période.		
e. Prêts et créances	323 008	324 097
Ce poste comprend les créances à recevoir des clients du secteur privé, dont les prêts au jour et le jour et les découverts garantis par des titres et des cautions bancaires (prêts sur gage). Tous les prêts et créances ont une durée restante de moins d'un an.		
Leur répartition détaillée est la suivante :		
Créances sur les institutions publiques	-	34 000
Créances garanties par des titres	319 139	287 115
Créances garanties par des garanties bancaires	3 846	2 944
Autres créances	459	462
Prêts et créances, bruts	323 444	324 521
Moins : provision pour dépréciation	(436)	(424)
	323 008	324 097

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou l'EONIA. Les autres créances sont les sommes à recouvrer restantes après exécution de la garantie (titres et garanties bancaires).		
f. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 515 549	1 682 452
Ceci concerne le portefeuille d'investissement qui est entièrement composé d'actifs financiers disponibles à la vente.		
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</i>		
Ce poste comprend :		
Obligations d'État / obligations garanties par l'État	693 400	676 838
Autres obligations	822 149	1 005 614
	1 515 549	1 682 452
Ce poste concerne un portefeuille de titres porteurs d'intérêts avec des échéances restantes entre 0 et 3 ans. À la fin 2012, le rendement effectif était de 1,21% (2011 : 1,72%).		
g. Actions et autres titres à revenu variable	16 044	15 713
Le portefeuille de négociation comprend :		
Dérivés SRD à payer	168	119
Positions en actions relatives à des obligations du SRD	15 876	15 594
	16 044	15 713
BinckBank propose des contrats SRD (Service de Règlement Différé) en France. Pour plus de renseignements concernant cet instrument financier, voir la note 8 des états financiers consolidés.		

	31 décembre 2012	31 décembre 2011		
	x 1 000 €	x 1 000 €		
h. Investissement dans les filiales et coentreprises	12 386	11 170		
Ce poste comprend :				
Sociétés du groupe	9 002	7 951		
Autres filiales	1 093	1 510		
Coentreprises	2 291	1 709		
	12 386	11 170		
Les variations au cours de l'année ont été les suivantes :				
Solde au 1 ^{er} janvier	11 170	303 711		
Augmentations de capital et acquisitions	4 827	7 400		
Dividendes et remboursements de capital	(4 250)	(297 752)		
Résultat dans les sociétés associées et les coentreprises	639	(2 189)		
Solde au 31 décembre	12 386	11 170		
Le poste Investissements dans des filiales et coentreprises comprend entre autres les investissements dans TOM Holding N.V., BeFrank N.V. et ThinkCapital Holding B.V.				
Le poste Dividendes, paiements en capital et dissolutions pour l'exercice 2012 comptabilise les dividendes reçus de Syntel Beheer B.V.				
<i>Présentation des sociétés du groupe</i>				
Le tableau suivant est la liste des sociétés du groupe				
	Siège	Pays	Participation fin 2012	Participation fin 2011
Bewaarbedrijf BinckBank B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	100%	100%
Syntel Beheer B.V.	Reeuwijk	Pays-Bas	100%	100%
ThinkCapital Holding B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	60%	60%
Pour les autres participations, voir note 11 du compte consolidé de la situation financière des filiales et coentreprises.				

				31 décembre 2012	31 décembre 2011
				x 1 000 €	x 1 000 €
i. Immobilisations incorporelles				262 868	292 148
Les variations en 2012 ont été les suivantes :					
	Marque commerciale	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels	Goodwill
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	6 281	50 457	78 635	3 846	152 929
Investissements	-	-	-	202	-
Cessions : coût	-	-	-	(4 859)	-
Cessions : amortissement cumulé	-	-	-	4 859	-
Amortissement	(6 281)	(8 409)	(13 106)	(1 686)	-
Solde au 31 décembre 2012	-	42 048	65 529	2 362	152 929
Coût cumulé	31 405	84 095	131 058	6 964	152 929
Amortissement cumulé et dépréciations	(31 405)	(42 047)	(65 529)	(4 602)	-
Solde au 31 décembre 2012	-	42 048	65 529	2 362	152 929
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5	
Les variations en 2011 ont été les suivantes :					
	Marque commerciale	Dépôts de base	Base de clientèle	Logiciels	Goodwill
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	12 562	58 866	91 741	4 250	152 929
Investissements	-	-	-	1 713	-
Cessions : coût	-	-	-	(414)	-
Cessions : amortissement cumulé	-	-	-	414	-
Amortissement	(6 281)	(8 409)	(13 106)	(2 117)	-
Solde au 31 décembre 2011	6 281	50 457	78 635	3 846	152 929
Coût cumulé	31 405	84 095	131 058	11 621	152 929
Amortissement cumulé et dépréciations	(25 124)	(33 638)	(52 423)	(7 775)	-
Solde au 31 décembre 2011	6 281	50 457	78 635	3 846	152 929
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5	

		31 décembre 2012	31 décembre 2011
		x 1 000 €	x 1 000 €
j. Immobilisations corporelles		43 043	45 805
Les variations en 2012 ont été les suivantes :			
	Biens immobiliers	Installations, matériel et accessoires	Matériel informatique
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	28 915	7 339	9 541
Investissements	-	313	2 415
Cessions : coût	-	-	(1 630)
Cessions : dépréciation cumulée	-	-	1 630
Amortissements	(620)	(1 024)	(3 844)
Solde au 31 décembre 2012	28 295	6 628	8 112
Coût cumulé	29 827	8 979	20 103
Dépréciation cumulée et dépréciations	(1 532)	(2 351)	(11 991)
Solde au 31 décembre 2012	28 295	6 628	8 112
Période d'amortissement en années	50	5 - 10	5
Les variations en 2011 ont été les suivantes :			
	Biens immobiliers	Installations, matériel et accessoires	Matériel informatique
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	24 665	7 852	10 999
Investissements	4 829	435	2 176
Cessions : coût	-	-	(322)
Cessions : dépréciation cumulée	-	-	322
Amortissements	(579)	(948)	(3 634)
Solde au 31 décembre 2011	28 915	7 339	9 541
Coût cumulé	29 827	8 666	19 318
Dépréciation cumulée et dépréciations	(912)	(1 327)	(9 777)
Solde au 31 décembre 2011	28 915	7 339	9 541
Période d'amortissement en années	50	5 - 10	5
L'investissement en biens immobiliers comprend des paiements d'avance relatifs à un bail (bail d'exploitation) expirant le 15 avril 2056. En 2012, un montant de 256 000 euros, relatif à l'amortissement du bail, est comptabilisé en dépréciation et amortissement (2011 : 242 000 euros).			

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
k. Impôt courant		
Actifs d'impôt courant	5 792	3 374
Passifs d'impôt courant	(141)	(75)
Actif / (passif) net	5 651	3 299
Le bilan de fin d'année porte sur les deux derniers exercices financiers.		
l. Impôt différé		
<i>Composition</i>		
Actifs d'impôt différé	-	-
Passifs d'impôt différé	(19 919)	(16 633)
Actif / (passif) net	(19 919)	(16 633)
Origine des actifs et passifs d'impôt différé :		
Actifs financiers disponibles à la vente	(2 497)	(824)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	(13 685)	(10 948)
Défauts de période d'amortissement pour actifs non courants	(3 379)	(3 997)
Autres actifs / (passifs)	(358)	(864)
Actif / (passif) net	(19 919)	(16 633)
m. Autres actifs	15 925	33 763
Ce poste comprend :		
Créances clients	191	325
Créances relatives à des titres vendus, mais pas encore livrés	14 236	31 447
Autres créances	1 498	1 991
	15 925	33 763
- dont créances sur les sociétés du groupe	31	7
Les comptes clients et fournisseurs relatifs aux titres vendus mais pas encore livrés et les autres créances possèdent des échéances de moins d'un an.		
Le poste Créances à recevoir liées aux titres vendus mais pas encore livrés peut fluctuer de façon quotidienne en fonction des mouvements du marché et du nombre total de transactions.		
n. Paiements anticipés et produits à recevoir	40 923	37 659
Ce poste comprend :		
Intérêts à recevoir	26 196	28 678
Commissions à recevoir	10 450	5 960
Autres comptes de régularisation actifs	4 277	3 021
	40 923	37 659
Les autres sommes prépayées se rapportent principalement aux licences logicielles et aux contrats de maintenance payés à l'avance.		

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
o. Dépôts clients	2 213 049	2 492 503
Ce poste comprend :		
Comptes d'épargne à vue	424 388	518 954
Comptes courants à vue	1 788 661	1 973 549
	2, 213 049	2 492 503
p. Autres passifs	21 197	14 008
Ce poste comprend :		
Dérivés SRD à payer	65	155
Positions en actions relatives à des obligations du SRD	1 084	1 013
Passifs concernant les opérations sur titres pas encore réglées	10 182	2 230
Impôt et cotisations de sécurité sociale	2 319	2 896
Sommes dues aux sociétés du groupe	124	124
Créances clients	5 301	5 833
Autres passifs	2 122	1 757
	21 197	14 008
BinckBank propose des contrats SRD (Service de Règlement Différé) en France. Pour plus de renseignements concernant cet instrument financier, voir la note 8 des états financiers consolidés.		
Les passifs résultant des opérations sur titres pas encore réglés peuvent fluctuer au jour le jour en fonction des mouvements du marché et du volume total du nombre de transactions.		
q. Charges à payer et revenu différés	9 612	14 246
Ce poste comprend :		
Intérêts courus	2 294	4 337
Frais de personnel	4 272	5 520
Frais de bourse et de compensation à payer	681	654
Autres comptes de régularisation passifs	2 365	3 735
	9 612	14 246
Les frais de personnel figurant dans ce poste concernent principalement la rémunération liée aux résultats membres du Directoire et des salariés de BinckBank.		

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
r. Provisions	2 400	2 155
Ce poste comprend :		
Provision pour actions en justice	1 388	197
Autres provisions	1 012	1 958
	2 400	2 155
La variation de la provision pour actions en justice est la suivante :		
Solde au 1 ^{er} janvier	197	664
Acquisitions	1,388	197
Prélevés sur la provision	(197)	(71)
Cessions	-	(593)
Solde au 31 décembre	1 388	197
La provision est une estimation de la perte potentielle pour BinckBank liée aux actions en justice intentées à son encontre.		
Les variations des autres provisions étaient les suivantes :		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 958	604
Acquisitions	432	1 358
Prélevés sur la provision	(722)	-
Cessions	(656)	(4)
Solde au 31 décembre	1 012	1 958
Le poste Autres provisions comptabilise les provisions se rapportant à des paiements individuels arrivant à échéance à la date d'expiration des contrats de travail.		

	31 décembre 2012	31 décembre 2011		
	x 1 000 €	x 1 000 €		
s. Fonds propres	455 212	469 516		
<i>Capital social souscrit</i>	7 450	7 450		
Au total, 74 500 000 actions ordinaires étaient en circulation (chacune d'une valeur nominale de 0,10 euro). Le capital social est entièrement libéré.				
Stichting Prioriteit Binck possède 50 actions prioritaires (d'une valeur nominale de 0,10 euro par action).				
<i>Actions propres</i>	373 422	373 422		
La réserve provisionnée pour les primes d'émission est exonérée d'impôt				
<i>Rachat d'actions de la société</i>	(21 539)	(3 954)		
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Situation à la date d'ouverture de l'exercice	464 117	(3 954)	381 511	(3 335)
Attribuées au Directoire et aux salariés	-	-	(39 491)	345
Attribuées au Directoire et aux salariés	(49 395)	420	-	-
Rachat d'actions de la société	2 736 491	(18 005)	122 097	(964)
Situation à la fin de l'exercice	3 151 213	(21 539)	464 117	(3 954)
Au 1 ^{er} janvier 2012, le nombre d'actions propres détenues était de 464 117, acquises au cours moyen d'achat de 8,52 euros. En décembre 2012, 2 736 491 actions ont été rachetées à un cours moyen de 6,58 euros. En 2012, 49 395 actions ont été attribuées au Directoire et aux salariés au titre du règlement de la politique de rémunération.				
La valeur comptable des actions propres fin 2012 a été calculée à un cours moyen d'achat de 6,84 euros. La variation du capital concernant les actions propres correspond aux montants achetés et vendus. Le cours de l'action était fin 2012 de 6,22 euros (2011 : 8,33 euros).				

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	x 1 000 €	x 1 000 €
<i>Réserve de réévaluation</i>	7 493	(973)
Solde au 1 ^{er} janvier	(973)	(2 610)
Résultat non réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	11 289	5 625
Réalisation de réévaluations par le résultat	-	(3 443)
Impôt sur profits et pertes non réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente	(2 823)	(545)
Solde au 31 décembre	7 493	(973)
 Cette réserve comprend les profits et pertes à la juste valeur, après impôt, sur les actifs financiers disponibles à la vente.		
Pour le calcul du résultat disponible, toute réserve de réévaluation négative est déduite des réserves disponibles pour distribution.		
 <i>Autres réserves</i>	 64 286	 59 361
Solde au 1 ^{er} janvier	59 361	49 819
Paiement d'acompte sur dividende	(12 365)	(14 831)
Attribution de droits à actions	1 105	-
Actions vendues ou émises au Directoire et aux salariés	(420)	155
Affectation du résultat pour l'exercice précédent	16 605	24 218
Solde au 31 décembre	64 286	59 361
 <i>Bénéfices non distribués</i>	 24 100	 34 210
Solde au 1 ^{er} janvier	34 210	44 240
Paiement du dividende final	(17 605)	(20 022)
Augmentation des autres réserves	(16 605)	(24 218)
Résultat de l'exercice	24 100	34 210
Solde au 31 décembre	24 100	34 210

t. Données sur les effectifs	2012	2011
<i>Nombre de salariés (dont les directeurs exécutifs)</i>		
Moyenne pendant l'exercice	540	551
Fin de l'exercice	505	560
<i>Frais de personnel pour l'exercice - directeurs exécutifs et superviseurs</i>	x 1 000 €	x 1 000 €
Salaires	1 317	1 300
Contributions sociales	219	32
Frais de pension	263	260
Rémunération variable	198	795
Indemnités de licenciement	300	-
Rémunération des membres du conseil de surveillance	172	158
Total	2 469	2 545
Les cotisations sociales comprennent un montant de 174 000 euros au titre du prélèvement exceptionnel sur les salaires des directeurs exécutifs, tel que stipulé dans la loi (application) sur les mesures fiscales 2013 de l'accord budgétaire.		

Les informations concernant la rémunération des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance figurent dans les comptes consolidés (page 142).

	Ernst & Young Comptabilité	Ernst & Young Autres services	Total
	x 1 000 €	x 1 000 €	x 1 000 €
u. Note sur les frais d'audit			
Les honoraires suivants ont été facturés à la société, à ses filiales et aux autres entités consolidées par le cabinet d'audit Ernst & Young Accountants LLP et les autres divisions d'Ernst & Young, conformément à l'Article 382a du Livre 2 du Code Civil des Pays-Bas :			
2012			
Audit des comptes, y compris audit des états financiers réglementaires et autres contrôles obligatoires des sociétés filiales et entités consolidées	745	-	745
Autres services d'audit	90	-	90
Autres services hors audit	-	-	-
	835	-	835
2011			
Audit des comptes, y compris audit des états financiers réglementaires et autres contrôles obligatoires des sociétés filiales et entités consolidées	690	-	690
Autres services d'audit	101	-	101
Autres services hors audit	44	-	44
	835	-	835

	2012	2011
	x 1000 €	x 1000 €
v. Engagements hors bilan		
<i>Obligations éventuelles</i>		
Obligations relatives à des contrats de cautionnement et de garanties	2 434	3 264
Obligations relatives à des facilités irrévocables	-	-

Pour répondre aux demandes de ses clients, BinckBank propose comme produits des contrats de cautionnement et des garanties relatifs à des prêts. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas inscrite au bilan. Le montant indiqué ci-dessus représente le risque de crédit potentiel maximal pour BinckBank lié à ces produits, dans l'hypothèse où toutes ses contreparties manqueraient à leurs obligations contractuelles et où toutes les garanties existantes se révéleraient sans valeur. Les garanties comprennent à la fois les garanties de substitution de crédit et hors substitution de crédit. Les garanties devraient dans la plupart des cas expirer sans qu'elles soient appelées, et elles ne produiront pas de flux de trésorerie futurs.

Lors de l'acquisition de Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a aussi acheté le produit Alex Bottom-Line, qui est un contrat avec l'association des actionnaires néerlandais (VEB). Si BinckBank met fin au contrat VEB, elle devra payer un montant égal aux droits de garde et aux commissions sur les dividendes payés par chaque client d'Alex Bottom-Line à la conclusion du contrat, plus le montant de tous droits de garde et commissions sur les dividendes supplémentaires payés par chaque client en cas de dépassement des limites fixées.

Engagements en matière de location

La société est implantée aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie. Elle a également conclu des contrats de bail d'exploitation du parc de véhicules pour des périodes de moins de cinq ans. La charge annuelle totale relative aux paiements de la location des bureaux et des baux d'exploitation des véhicules était fin 2012 de 2 millions euros (2011 : 2,0 millions d'euros).

	2012	2011
	x 1000 €	x 1000 €
La répartition selon la durée des obligations restantes est la suivante :		
Moins d'un an	1 521	2 001
Un à cinq ans	837	1 845
Plus de cinq ans	29	47

Actions en justice

BinckBank est impliquée dans plusieurs procédures judiciaires. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue des actions en justice en cours ou imminentes, le Directoire considère, d'après les informations actuellement disponibles et après consultation d'avocats, que leurs résultats ne devraient probablement pas avoir de conséquences négatives importantes sur la situation financière et les résultats de BinckBank.

Système de Garantie des Dépôts

Le Système de Garantie des Dépôts a pour but de garantir certains dépôts de titulaires de compte au cas où une banque manquerait à ses obligations. Ce plan sécurise les dépôts jusqu'à 100 000 euros et s'applique par détenteur de compte et par banque, quel que soit le nombre de comptes détenus. En cas de compte joint utilisé par deux personnes, ce maximum s'applique par personne. Presque tous les comptes d'épargne, les comptes courants et les dépôts à terme sont couverts. Les actions ou les obligations ne sont pas couvertes. Si un établissement de crédit se retrouve en difficulté et ne dispose pas des fonds suffisants pour rembourser tout ou partie des sommes garanties aux titulaires des comptes détenus auprès de lui, la Banque des Pays-Bas compensera la différence. Le montant total déboursé par la Banque des Pays-Bas sera ensuite récupéré auprès des banques sur une base proportionnelle.

Le mécanisme de garantie des dépôts est désormais financé ex ante plutôt qu'ex post à compter du 1^{er} juillet 2013. En raison de la commission de démantèlement supplémentaire découlant de la nationalisation de SNS Reaal, le ministre a décidé de reporter le financement ex ante au 1^{er} juillet 2015. Les banques contribueront ensuite à un fonds au titre du mécanisme de garantie des dépôts. Le Stichting Depositogarantiefonds sera le propriétaire du fonds et ses ressources ne sont pas remboursables. DNB gérera les actifs du fonds de garantie des dépôts et fera par conséquent office d'agent du Stichting. Le fonds de garantie des dépôts doit augmenter jusqu'à 1% des dépôts garantis par le DGS dans environ 10 ans, ce qui équivaut selon les chiffres les plus récents à environ 4 milliards d'euros. Le pourcentage cible de 1% des dépôts garantis est déterminé par la banque.

Système d'indemnisation des investisseurs

La directive concernant les systèmes d'indemnisation des investisseurs (ou ICSD) a récemment été modifiée- L'ICSD a été mise en place en 1997 en complément de la Directive sur les services d'investissement (désormais remplacée par la MiFID). L'ICSD prévoit des indemnisations pour les clients souscrivant à des services d'investissement auprès de sociétés d'investissement (banques comprises) si la société d'investissement n'est pas en mesure de restituer le capital ou les instruments financiers qu'elle détient pour le compte d'un client. La modification de l'ICSD appartient à un paquet de mesures plus vaste qui comprend également la modification de la directive sur les mécanismes de garantie des dépôts. À l'heure où ce rapport annuel était écrit, cette procédure a (temporairement) été suspendue et la date réelle d'application de la loi néerlandaise n'est pas connue.

Rapport du commissaire aux comptes indépendant

À : l'Assemblée Générale des Actionnaires de BinckBank N.V.

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers 2012 de BinckBank N.V., Amsterdam, ci-joints. Les états financiers comprennent les comptes consolidés et les états financiers de la société. Les comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2012, le résultat consolidé, le résultat étendu consolidé, les variations des capitaux propres consolidées et les flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et des notes, comprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres explications. Les états financiers de la société comprennent le bilan de la société au 31 décembre 2012, le résultat de la société et les variations des capitaux propres de la société pour l'exercice clos à cette date, et des notes, comprenant un résumé des normes comptables et d'autres explications.

Responsabilité de la direction

La direction de BinckBank N.V. est responsable de l'établissement en toute transparence de ces états financiers et de l'établissement du rapport de gestion, conformément aux normes internationales d'information financière acceptées par l'Union européenne et le Titre 9 du livre 2 du code civil néerlandais. La direction a par ailleurs la responsabilité de tout contrôle interne qu'elle jugera nécessaire afin de permettre l'établissement d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues aux fraudes ou à des erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément à la législation, et aux normes d'audit, néerlandaises. Cela exige que nous nous conformions aux exigences éthiques, et que nous organisions et nous réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit implique la réalisation de procédures permettant de recueillir des éléments probants sur les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement de l'auditeur, et comprennent l'évaluation des risques d'inexactitude importante des états financiers, qu'elle soit due à la fraude ou à une erreur.

En réalisant cette évaluation du risque, l'auditeur tient compte du contrôle interne en rapport avec la préparation et la présentation fidèle des états financiers de la société, afin d'élaborer les procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais sans intention d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à évaluer l'adéquation des méthodes comptables employées et le caractère raisonnable des estimations faites par la direction, et à évaluer la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de nous faire une opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers donnent une image réelle et fidèle de la situation financière de BinckBank N.V. au 31 décembre 2012, ainsi que de son résultat pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et au Titre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Conformément aux exigences légales visées à l'Article 393, paragraphe 5, alinéas e et f du Livre 2 du Code Civil néerlandais, nous n'avons aucune anomalie à signaler, après avoir examiné si le rapport de gestion du Directoire, dans la mesure où nous pouvons l'évaluer, a été préparé conformément au Titre 9 du Livre 2 de ce même Code, et si les informations exigées conformément à l'Article 392, paragraphe 1, alinéas b à h du Livre 2, ont été annexées. Nous affirmons par ailleurs que le rapport de gestion du Directoire, dans la mesure où nous pouvons l'évaluer, correspond aux états financiers, conformément à l'Article 391, paragraphe 4, du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Amsterdam, le 7 mars 2013

Ernst & Young Accountants LLP

Signé par N.G.D. Warmer RA

Dispositions des statuts concernant les actions prioritaires (articles 15 et 21)

Les droits attachés aux actions privilégiées comprennent le droit de faire des propositions de nominations au Conseil de surveillance et au Directoire de la société, et de réaliser différents actes. Les actions privilégiées sont détenues par Stichting Prioriteit Binck, Amsterdam. Le conseil d'administration de cette fondation, composé de trois membres, est nommé par le Conseil de surveillance et le Directoire de la société.

Les membres du conseil d'administration de Stichting Prioriteit Binck sont :

C.J.M. Scholtes

J.K. Brouwer

K.N. Beentjes

Dispositions des statuts concernant l'affectation du résultat (article 32)

1. La société ne peut verser des dividendes aux actionnaires que si ses fonds propres sont supérieurs à son capital social souscrit et libéré, majoré des réserves légales ou statutaires.
2. Tout d'abord, et dans la mesure où les bénéfices le permettent, un montant égal à six pour cent (6%) de la valeur nominale des actions privilégiées sera distribué pour ces actions.
3. La fondation décidera dans quelle mesure les bénéfices restants seront affectés aux réserves. Les bénéfices restants, après application du paragraphe 2 et de la première phrase du présent paragraphe, seront à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Tout montant non distribué sera affecté aux réserves de la société.
4. Des prélèvements sur les réserves distribuables peuvent être effectués conformément à une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, après approbation de la fondation.
5. Le Directoire peut décider d'autoriser la société à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve qu'il prouve par un bilan intermédiaire, conformément à l'Article 105(4), du Livre 2 du Code Civil des Pays-Bas, qu'elle respecte le paragraphe 1 ci-dessus, et après approbation de la fondation. Les dividendes visés dans le présent paragraphe peuvent être versés en numéraire, en actions du capital de la société ou en droits négociables sur celles-ci.
6. L'assemblée générale des actionnaires peut décider que les dividendes, autres que les acomptes sur dividendes visés au paragraphe 5 du présent article (à la discrétion des actionnaires ou autrement), peuvent, au lieu d'être effectués en numéraire, être effectués en totalité ou en partie (à la discrétion des actionnaires ou autrement) en :
 - a. actions ordinaires (qui seront, si cela est souhaitable et possible, imputées à la réserve pour les primes d'émission) ou droits négociables sur les actions ordinaires, ou
 - b. instruments de capitaux propres de la société ou droits négociables sur ceux-ci.
 Une résolution comme celle visée à la phrase précédente ne peut être adoptée qu'après proposition du Directoire et approbation du Conseil de surveillance.
 Une proposition de résolution comme celle visée en point b ne sera émise qu'après avoir consulté Euronext Amsterdam N.V.
7. Aucun dividende ne sera versé à la société pour les actions de son propre capital qu'elle détient ou pour les actions pour lesquelles la société détient des certificats de titres en dépôt.
8. Le calcul du bénéfice distribuable en actions ne prendra pas en compte les actions qui ne sont pas éligibles à cette distribution, conformément au paragraphe 7.
9. Une fois une résolution de verser des dividendes adoptée, leur montant sera déclaré payable dans les quatorze jours. Un droit de recevoir des dividendes expirera cinq ans après la date à laquelle le montant est déclaré exigible. Ledit montant sera reversé ensuite à la société.

Proposition d'affectation du résultat

Aucun transfert ne sera effectué aux réserves lors de la proposition de la fondation. Le bénéfice sera entièrement distribué aux actionnaires. La proposition consiste à distribuer un dividende final de 0,28 euro par action ordinaire. Une somme de 9 125 000 euros sera prélevée sur les autres réserves à cette fin.

La répartition du bénéfice et le dividende proposé sont présentés ci-dessous :

L'affectation du bénéfice sera donc la suivante :	
x 1 000 €	
Bénéfice en 2012	24 100
Moins : acompte sur dividende versé	(12 365)
À la disposition des actionnaires	11 735
Plus : prélèvement sur les réserves générales	9 125
Dividende proposé	20 860

*Cette proposition n'est pas comptabilisée dans le bilan.

Principales filiales

Bewaarbedrijf BinckBank B.V.
Barbara Strozzielaan 310
1083 HN Amsterdam
Téléphone (020) 522 03 30

Able Holding B.V.
Reeuwijkse Poort 114
2811 MX Reeuwijk
Téléphone (0182) 398 888
www.able.eu

Directoire :
H. Krijgsman
K.N. Beentjes

ThinkCapital Holding B.V.
Barbara Strozzielaan 310
1083 HN Amsterdam
Téléphone (020) 314 03 70
www.thinkcapital.nl

Directoire :
M. Rozemuller
G. Koning

Bureaux à l'étranger

BinckBank Belgique
De Keyserlei 58
2018 Antwerpen
Belgique
Téléphone +32 3 303 3133
www.binck.be

BinckBank France
102-106, rue Victor Hugo
92300-Levallois-As atret CEDEX
France
Téléphone +33 170 36 70 62
www.binck.fr

BinckBank Italie
Via Ventura 5
20134 Milano
Italie
Téléphone +39 02 217 11 380
www.binck.it

BinckBank Espagne
Nom commercial : Alex Vermogensbank Spanje
Urbanizacion Marbella Real, local 15
Carretera de Cadiz, km 178,7
29602 Marbella
Malaga
Espagne
Téléphone +34 952 92 4011
www.alexspanje.com

BinckBank N.V.
Barbara Strozzielaan 310
1083 HN Amsterdam
Pays-Bas

Adresse de correspondance
BP 75047
1070 NA Amsterdam
Pays-Bas

Tél : +31 (0)20 522 03 30
Fax : +31 (0)20 320 41 76

Internet : www.binck.com

BinckBank N.V., établie à Amsterdam et immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le n° 33 16 22 23.

Relations avec les investisseurs
Tél : +31 (0)20 522 03 72
Courriel : IR@binck.nl



BinckBank N.V.

Barbara Strozzielaan 310
1083 HN Amsterdam
Pays-Bas

BP 75047

1001 NA Amsterdam
Pays-Bas

- t** +31 20 606 26 66
- f** +31 20 320 41 76
- e** info@binck.nl
- i** www.binck.nl